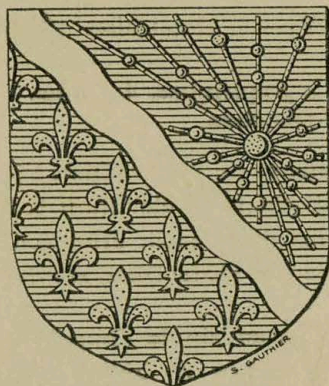


ESSONNE ET HUREPOIX

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

XIV



CORBEIL-ESSONNES

1988

MÉMOIRES, t. XIV

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

- Joseph DELIVRÉ. — L'immigration dans le doyenné
d'Etampes après la Guerre de Cent Ans 5-88
accompagné de 9 cartes et 11 tableaux.

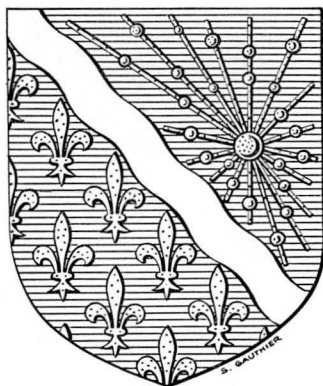
DEUXIÈME PARTIE

- Jean-Philippe CROCY. — L'Hôtel-Dieu d'Etampes de 1695
à 1789 89-146
accompagné de 2 graphiques, 4 cartes
et illustré de 6 planches.

- Pl. I. — Plan masse de l'Hôtel-Dieu à la fin du XVIII^e s.
Pl. II. — Portail d'entrée, élévation v. 1705.
Pl. III. — Vantaux du portail, élévation v. 1705.
Pl. IV. — Façade de l'Hôtel-Dieu, sur la rue Darnétal,
v. 1900.
Pl. V. — Plan d'ensemble de l'hospice, 1859.
Pl. VI. — Porte d'entrée du bâtiment de la commu-
nauté, 1976.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
DE
L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

XIV



Corbeil - Essonnes
1988

Ce volume a pu être publié
grâce aux subventions annuelles :

- du Ministère de la Culture, direction des Archives de France 10 000 F
- du Département de l'Essonne 2 220 F
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne 1 000 F
- de la ville de Corbeil-Essonnes 910 F

et à l'aide exceptionnelle,
au titre du mécénat d'entreprise,

- de la Banque Industrielle et Commerciale du Sud de Paris 2 000 F

L'IMMIGRATION DANS LE DOYENNÉ D'ÉTAMPES¹ APRÈS LA GUERRE DE CENT ANS

par Joseph DELIVRÉ

INTRODUCTION

Après les dévastations de la guerre de Cent Ans, les pays de l'Île-de-France les plus dévastés, les plus meurtris, se sont repeuplés non seulement du fait d'une reprise de la natalité liée à une diminution des décès par épidémies mais aussi par un afflux massif d'immigrés. « De 1450 à 1550, une marée d'hommes nouveaux envahit la Beauce »².

Cet afflux, l'historien le pressent, plus qu'il ne le connaît ; il n'en a que très peu de preuves. Dans l'*Histoire de la France rurale*, Hugues Neveux le souligne³ : pour l'ensemble de la région parisienne, écrit-il, le professeur Guy Fourquin⁴ n'a relevé qu'une centaine d'immigrants, ce qui est peu par rap-

1. Et dans le Pithiverais.

2. CONSTANT (Jean-Marie), *Nobles et paysans en Beauce aux XVI^e et XVII^e siècles*. Service de reproduction des thèses de l'Université de Lille, 1981, 597 p.

3. *Histoire de la France rurale*, collection sous la direction de G. DUBY, Paris, Le Seuil, 1977, t. II, chap. II « déclin et reprise » par H. NEVEUX chargé d'enseignement à l'Université de Caen.

4. FOURQUIN (G.), *Les campagnes de la région parisienne à la fin de la guerre de Cent Ans*, Paris, P.U.F., 1964, pp. 423-427. On peut y ajouter maintenant une cinquantaine d'immigrés dont la moitié est bretonne, au sud de Paris, découverts dernièrement par C. Chaudré, président du C.E.S.A.F. à Villeneuve-le-Roi, dans : *Arch. nat.*, Z² 3267 à 3269 (justice de Saint-Germain-des-Près), etc.

port aux cinq cents communautés familiales découvertes par le professeur Boutruche⁵ pour la région du Bordelais, l'Entre-deux-Mers.

C'est pourquoi, l'historien local qui a la bonne fortune de découvrir, au cours de ses investigations, des données intéressantes constituant des preuves irréfutables de ces migrations, se doit de les faire connaître.

Intéressé par l'histoire de l'Etampois, j'ai entrepris l'an dernier à tout hasard et, à titre de curiosité, des sondages dans les documents anciens de l'évêché de Sens (conservés aux Archives départementales de l'Yonne) dont le doyenné d'Etampes relevait.

Bien m'en a pris. Quelle ne fut pas ma surprise de constater que, dans la seconde moitié du xv^e siècle, le doyen qui imposait à ses administrés nés en dehors du doyenné une contribution à l'occasion de leur mariage, avait eu l'heureuse idée de consigner sur le registre des comptes de ses revenus le diocèse d'origine de l'un ou de l'autre de ces conjoints.

Neuf années de ces comptes (1453 à 1459, 1482 à 1483 a.s.) ont été parfaitement conservées. Elle livrent une très longue liste d'immigrés. C'est cette liste, analysée et commentée, qui est présentée ici.

Ces données, surtout d'ordre statistique, sont complétées par de très intéressants renseignements tirés des minutes notariales de Pithiviers, ville très proche de la limite sud du doyenné ; les plus anciennes d'entre elles remontent à 1490 : plusieurs concernent des immigrés venus aussi bien dans le doyenné que dans le Pithiverais.

Après avoir décrit le doyenné d'Etampes tel qu'il se présentait à la fin du Moyen Age et exposé brièvement son histoire pendant la guerre de Cent Ans, j'examinerai les conditions de l'émigration dans le temps, dans l'espace, en volume ; ensuite j'en traiterai sommairement quelques aspects sociaux et économiques.

5. BOUTRUCHE (R.), *Les courants de peuplement dans l'Entre-deux-Mers, étude sur le brassage de la population rurale dans Annales d'histoire économique et sociale*, 1935, pp. 13 à 27, 257 à 277.

1^{ère} PARTIE

LE DOYENNÉ D'ÉTAMPES AU MOYEN-AGE

CHAPITRE I

DESCRIPTION

Circonscription de l'évêché de Sens ⁶, le doyenné d'Etampes avait pour limites ⁷ :

- au nord le cours inférieur de la Juine, orienté ouest-est, jusqu'à son confluent avec l'Essonne ;
- à l'ouest, une ligne sensiblement parallèle au cours supérieur de la Juine, distante de cette rivière d'environ cinq kilomètres vers le couchant ;
- au sud, une ligne artificielle à travers la Beauce, en arc de cercle au nord-ouest et au nord de Pithiviers ;
- à l'est, le cours de l'Essonne, limite naturelle.

Il était encadré par :

- au nord, le doyenné de Montlhéry, archidiaconé de Josas, évêché de Paris ;
- à l'ouest, les doyennés de Rochefort et d'Auneau relevant de l'évêché de Chartres ;
- au sud les doyennés de Beauce et de Pithiviers, relevant de l'évêché d'Orléans ;
- à l'est les doyennés de Milly et du Gâtinais, de l'évêché de Sens.

6. Jadis, l'évêché de Sens était divisé en cinq archidiaconés, ceux de : Sens (Senonensis) avec six doyennés ; Gâtinais (Wastiniensis), avec les doyennés de Milly, du Gâtinais, de Ferrières ; Melun (Melodunensis) : doyennés de Melun et de Montereau ; Provins (Pruvinensis) : un seul doyenné, Provins ; Etampes (Stampensis) : un seul doyenné, Etampes.

7. Elles furent « immuables au cours des siècles » d'après DUPIEUX (P.), *Les institutions royales au bailliage d'Etampes, 1478-1598*, Mercier à Versailles, 1931, p. 45 et 210. Voir pl. I.

Il comprenait soixante quatorze paroisses dont cinq à Etampes, (Notre-Dame, Saint-Basile, Saint-Gilles-au-Marché, Saint-Martin à Etampes-les-Vieilles, et Saint-Pierre), deux à Auvers (Notre-Dame et Saint-Georges) et deux à Maisse (Notre-Dame et Saint-Médard)⁸.

Les plus importantes d'entre elles, au point de vue démographique devaient être alors, à peu de chose près, celles qui le seront encore au début du XVIII^e siècle, soit :

- à Etampes : Notre-Dame, Saint-Basile et Saint-Martin ;
- ailleurs : Autruy, Méréville, Saint-Germain-lès-Etampes, Etréchy, Auvers, Itteville, Bouville et Sermaises. La population était donc surtout concentrée dans la vallée de la Juine⁹.

Au plan géographique, le doyenné était entièrement compris dans la Beauce, ou plus exactement, il correspondait à peu près à ce que l'on appelait dans les temps anciens « la Beauce pouilleuse » qui se prolongeait au nord jusqu'à la Juine (Villiers-en-Beauce¹¹, Itteville-en-Beauce¹², Farcheville-en-Beauce¹³).

Sur le plan des institutions autres que celles d'église, il était compris, à l'époque qui nous intéresse dans les comté, bailliage et élection d'Etampes dont les limites étaient alors sensiblement les mêmes, le doyenné les dépassant quelque peu au sud-est, puisqu'il bordait le cours de l'Essonne d'Estouy à Prunay.

Sa superficie était d'environ neuf cents kilomètres carrés¹⁴. Quant à sa population au Moyen Age, avant comme après la Guerre de Cent Ans, il est impossible de l'évaluer même approximativement.

8. Depuis le début du XIX^e siècle, certaines d'entre elles sont devenues des hameaux relevant de communes voisines, ou bien ont été intégrées à une autre (voir tableau, à la fin de ce chapitre).

9. Voir ci-dessous, annexe 1. Evaluation de la population du doyenné à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle.

10. Pour L. Merlet, ancien archiviste d'Eure-et-Loir, la Beauce dépassait même la Juine vers le nord. (*Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*, Paris, Imprimerie impériale, 1861) parce que le cartulaire de Notre-Dame de Paris place Avrainville (canton d'Arpajon) en Beauce, en 1117.

11. Villiers-en-Beauce, alias Bouville, en 1485 (*Arch. dép. Yonne*, G 74).

12. Itteville-en-Beauce, *Arch. nat.*, S 301, titres de propriété de la seigneurie.

13. Sercheville ou Farcheville-en-Beauce, *Arch. nat.*, S 476.

14. DUPIEUX, *op. cit.*

Deux voies de circulation importantes le traversaient : la première, dans le sens nord-sud, « le grand chemin d'Orléans ». Sortant de Paris par la porte Saint-Jacques, elle passait à Montlhéry, pénétrait dans le doyenné à Etréchy et traversait Etampes depuis la porte Evezard, jusqu'à la sortie du faubourg d'Etampes-les-Vieilles. Elle remontait ensuite le cours de la Juine jusqu'à Saclas, ou elle se divisait en deux branches¹⁵ : l'une suivait à peu près le tracé de la route nationale 20 ; l'autre longeait le cours supérieur de la Juine, jusqu'à Autruy, passait près d'Outarville¹⁶, à Bazoches-les-Gallerandes¹⁷ et à Villereau¹⁸.

C'était une des plus anciennes voies routières de l'ancienne France, empruntée aussi bien par les marchands que par les pèlerins, qui du nord de la Seine, se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle.

La seconde voie, orientée ouest-est, était le chemin de Chartres à Sens, connu sous le nom de chemin de Saint-Mathurin¹⁹. Ancienne route romaine, elle allait en ligne droite de Chartres à Bassonville, hameau d'Angerville-la-Gaste²⁰ ; elle constituait ensuite la limite sud du doyenné, du côté de Saint-Lubin, hameau de la paroisse de Méréville, traversait la Juine à « la pierre » (gué à Autruy), passait au sud d'Estouches, à Sermaises, Mainvilliers et Soisy-Malesherbes. De là, elle gagnait Sens par Larchant²¹, Nemours²².

Une troisième voie, moins importante que les précédentes était à peu près tangente à la limite sud-est du doyenné ; elle

15. PÉRNAUD (R.), *La libération d'Orléans*, Paris, N.R.F., 1969, croquis p. 68.

16. Outarville, Loiret, chef-lieu cant.

17. Bazoches-les-Gallerandes, Loiret, cant. Outarville.

18. Villereau (Villereau-aux-Bois), Loiret, cant. Neuville-aux-Bois.

19. DUTILLEUX, *Les anciennes routes de Seine-et-Oise* dans *Annuaire de Seine-et-Oise*, année 1881, Versailles, Imprimerie de la Préfecture, p. 547 et sq., carte.

20. Angerville-la-Gaste, Essonne, cant. Méréville.

21. Larchant, Seine-et-Marne, cant. La Chapelle-la-Reine.

22. Nemours, *id.*, chef-lieu cant.

conduisait d'Orléans à Melun par Pithiviers²³. Comme la précédente, elle était empruntée par les pèlerins se dirigeant vers Saint-Mathurin²⁴. Au Moyen Age, les chemins de pèlerinage étaient très fréquentés. « On a peine à se faire une idée de l'intensité de ces mouvements qui poussaient les foules à aller vénérer les reliques des saints »²⁵. Parfois les habitants de villages entiers, et même de plusieurs villages, se déplaçaient ensemble.

La guerre de Cent Ans n'avait pas arrêté ces mouvements. On sait, par exemple, que les Anglais, alors qu'ils occupaient encore le Maine en 1434, avaient autorisé, moyennant l'achat d'un sauf-conduit, des bourgeois du Mans à se rendre à Saint-Martin-de-Tours ou au Mont-Saint-Michel²⁶; qu'ils avaient octroyé un congé de trois semaines à Guillemette la Bougrine et à huit autres femmes pour aller à Saint-Mathurin²⁷.

A une dizaine de kilomètres à l'est du doyenné, ce lieu de pèlerinage attirait surtout les gens de l'ouest de la France, Maine et Anjou notamment. Cela ressort d'une étude effectuée par E. Thoison, érudit du Gâtinais qui a relevé diocèse par diocèse, les paroisses disposant de lieux de culte dédiés à saint Mathurin et celles où le prénom Mathurin est le plus fréquent. Il en a dressé une carte qui — diocèses du centre de

23. THOISON (E.), *Saint Mathurin*, Orléans, Herfluison, 1889, p. 81. Pour cet auteur, ce chemin passait par Pithiviers, Estouy, Briarres-sur-Essonnes, où des portions de chemin portaient le nom de Saint-Mathurin. Confirmations: à Estouy « le chemin à aller de Pithiviers à Saint-Mathurin ». (*Arch. dép. Loiret*, 3 E 16644, acte du 11-2-1509 (n.s.)); presque tous les villages du sud du doyenné avaient leur chemin dit « de Saint-Mathurin »: Dossainville par exemple (*Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 638, acte du 7-3-1501 (n.s.)).

24. « Saint Mathurin est connu pour ses miracles: il chassait les démons du corps des possédés de son seul regard et rendait l'esprit aux dévoyés d'entendement » écrivait en 1630, dom Morin, l'historien du Gâtinais, qui ajoutait qu'à Larchant « abondent de tous côtés de France, les dévoyés d'esprit ».

25. HUGUES (A.), *Les routes de Seine-et-Marne avant 1789*, Melun, Drosne, 1897.

26. DORNIC (F.), *Histoire du Maine*, Paris, P.U.F., 1973, collection « Que sais-je ? ».

27. THOISON (E.), *op. cit.*, p. 262, dernier avril 1434, d'après *Arch. nat.*, KK 324.

la France mis à part — présente une étrange similitude avec celle de l'immigration dans le doyenné.

Au xiv^e et au début du xv^e siècles, ces chemins sont plutôt utilisés, comme nous allons le voir maintenant, par les gens de guerre.

Les paroisses du doyenné d'Etampes au xv^e siècle.

NOM		VOCABLE	SITUATION ACTUELLE		REMARQUES
Français	Latin		Dépt. (code)	Canton	
ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Abevilla	St Julien	91	MEREVILLE	
ALLAINVILLE-EN-BEAUCE	Alainvilla	St Pierre	45	OUTARVILLE	a) voir ci-dessous, remarques complémentaires
ANDONVILLE	Anevilla	St Pierre/St Loup	45	Ibid.	
ARRANCOURT	Arancuria	St Pierre	91	MEREVILLE	
AUDEVILLE	Audevilla	St Sulpice	45	MALESHERBES	
AUGERVILLE-LA-RIVIERE	Augervilla riparie	St Pierre - St Paul	45	PUISEAUX	
AULNAY-LA-RIVIERE	Alnetum riparie	St Martin	45	Ibid.	
AUTRUY-SUR-JUINE	Octrouiaco	St Pierre	45	OUTARVILLE	
AUVERS-St-GEORGES	Auversio	Notre-Dame	91	LA FERTE-ALAIS	fondues en une seule paroisse
		St Georges	91		
BLANDY	Blandiaco	St Maurice	91	MEREVILLE	
BOIGNEVILLE	Boignevilla	La Vierge	91	MILLY-LA-FORET	
BOISSEAUX	Boissello	St Martin, St Benoît	45	OUTARVILLE	
BOISSY-LA-RIVIERE	Boissiac	St Hilaire	91	MEREVILLE	
BOURAY-SUR-JUINE	Bourreio	St Pierre	91	LA FERTE-ALAIS	
BOUVILLE	Bovilla	St Martin	91	ETAMPES	alias : VILLIERS-EN-BEAUCE
BRIARRES-SUR-ESSONNE	Bruere ¹	St Etienne	45	PUISEAUX	¹ Bruerria
BROSSE LA	Brocia	St Martin	45	MALESHERBES	LA BROSSE
BROUY	Broyacum	St Pierre	91	MILLY-LA-FORET	
CERNY	Serniaco	St Pierre	91	LA FERTE-ALAIS	
CESARVILLE	Cesarvilla	La Madeleine	91	MALESHERBES	
CHAMPIGNY	Champigniaco	St Martin	91	ETAMPES	auj : MORIGNY-CHAMPIGNY
CHAMPMOTTEUX	Campomotozo	La Madeleine	91	MILLY-LA-FORET	
CHARMONT	Caromonte	La Vierge	45	OUTARVILLE	
COUDRAY	Codretum	St Michel	45	MALESHERBES	
COURDIMANCHE-SUR-ESS.	Curiadivina	St Gervais-St Prothais	91	MILLY-LA-FORET	
D'HUISON	Duisono	St Pierre-es-liens	91	LA FERTE-ALAIS	auj : D'HUISON LONGUEVILLE
DIMANCHEVILLE	Divina villa	St Blaise	45	PUISEAUX	
DOSSAINVILLE	Doucinvilla	St Martin	45	MALESHERBES	
ERCEVILLE	Ersevilla	St Germain	45	OUTARVILLE	
ESTOUCHES	Estouchiaco	La Vierge	91	MEREVILLE	
ESTOUY	Estouiaco	St Martin	45	PITHIVIERS	
ETAMPES	Stampe	Notre-Dame	91	ETAMPES	
	Ibid.	St Basile	91	Ibid.	
	Ibid.	St Gilles	91	Ibid.	
	Ibid.	St Martin	91	Ibid.	
	Ibid.	St Pierre	91	Ibid.	
ETRECHY	Estrachiaco	St Etienne	91	ETAMPES	
FONTAINE-LA-RIVIERE	Fontane	St Etienne	91	MILLY-LA-FORET	
FORET-Ste-CROIX LA	Foresta Crucis	St Saturnin	91	ETAMPES	
GIRONVILLE-SUR-ESSONNE	Gironvilla ¹	St Marc, St Pierre	91	MILLY	¹ prope Buno
GIRONVILLE-EN-BEAUCE	Gisonvilla ¹	-		disparu	¹ prope caromontem. c)
INTVILLE-LA-GUETARD	Einvilla	St Germain	45	MALESHERBES	
ITTEVILLE	Ittevilla	St Germain	91	LA FERTE-ALAIS	
LEOUVILLE	Leovilla	Ste Catherine	45	OUTARVILLE	
MAINVILLIERS	Mainvillare ¹	St Laurent	45	MALESHERBES	¹ Manuvillare
MAISSE	Messe	Notre-Dame	91	MAISSE	
	Ibid.	St Médard	91	Ibid.	
MANCHECOURT	Manucuria	St Barthélemy	45	MALESHERBES	
MARSAINVILLIERS	Marceinvillare	St Germain	45	PITHIVIERS	
MEREVILLE	Merevilla	St Pierre	91	MEREVILLE	
MESPUITS	Mesoputeo ¹	St Médard	91	MILLY-LA-FORET	¹ Mesusputeus
MONTVILLE	Montvilla	St Nicolas	45		d)
MORVILLE	Morvilla	St Germain	45	MALESHERBES	
NANGEVILLE	Nangevilla	St Martin	45	MALESHERBES	
ORMOY-LA-RIVIERE	Ormeyo ¹	St Etienne	91	ETAMPES	¹ Uimeyo
ORVEAU	Orvale	St Germain	45	MALESHERBES	auj : Orveau-Bellesauve

NOM		VOCABLE	SITUATION ACTUELLE		REMARQUES
Français	Latin		Dépt. (code)	Canton	
PANNECIERES	Pannecerie	St Liphard	45	MALESHERBES	
PRUNAY-SUR-ESSONNE	Pruneto	St Martin	91	MILLY-LA-FORET	
PUISELET-LE-MARAIS	Puisseleto	St Martin	91	ETAMPES	
RAMOULU		St Pierre	45	MALESHERBES	e)
ROINVILLIERS	Roinvillare	St Etienne	91	MEREVILLE	
ROUVILLE	Rouvilla	St Pierre-es-liens			f)
SACLAS	Sacleis	St Germain	91	MEREVILLE	
ST CYR-LA-RIVIERE	Sanctus Ciricius	St Cyr	91	MEREVILLE	
ST GERMAIN-LES-ETAMPES	Stus Germanus prope Stampe	St Germain	91		g)
SERMAISES	Sermesa ¹	St Martin	45	MALESHERBES	1 Sarmesi
SOISY	Soisiaco	St Martin	45	MALESHERBES	
THIGNONVILLE	Thignonvilla	St Pierre	45	MALESHERBES	
TREZAN	Tresente	St Guillaume	45		h)
VALPUISEAUX	Valleputeo	St Martin	91	MILLY-LA-FORET	
VAYRES-SUR-ESSONNE	Veris		91	LA FERTE-ALAIS	
VILLENEUVE-SUR-AUVERS	Villanova	St Thomas de Cantorbery	91	LA FERTE-ALAIS	
VILLEREAU	Villereello	St Denis	45		i)

Remarques complémentaires

- a) Allainville, hameau d'Outarville depuis 1972.
b) Dossainville, hameau de Césarville depuis 1973.
c) Gironville, hameau de Charmont depuis 1813.
d) Montville, hameau d'Engenville depuis 1812.
e) Ramoulu, paroisse qui relevait aussi de la commanderie de Chalo-la-Reine.
f) Rouville, hameau de la commune de Soisy-Malesherbes depuis 1813.
g) St Germain, paroisse supprimée après l'an IV : intégrée dans la commune Morigny-Champigny.
h) Trezan, hameau de la commune de Soisy-Malesherbes depuis 1813.
i) Villereau, hameau de la commune d'Aulnay-la-Rivière depuis 1821.

CHAPITRE II

LE DOYENNÉ D'ÉTAMPES PENDANT ET A LA FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS

Pendant près d'un siècle, de 1348 à 1435 environ, le doyenné d'Étampes est assailli par de nombreuses calamités ; quand il retrouve la paix et la tranquillité, il est dans une situation déplorable.

Les épidémies.

En 1348-1349, le doyenné n'a pu être épargné par la peste noire qui se répand dans la France entière. Comme partout, sa population s'amointrit dans une proportion difficile à apprécier. En 1363, puis en 1366-1368, des disettes accompagnées de nouvelles épidémies aggravent la situation sur le plan démographique²⁸.

Les opérations militaires.

En 1357, venant de Normandie, les bandes anglo-navarraises apparaissent dans la Beauce²⁹. Un jour de marché, à la veille de la Toussaint, elles pénètrent dans Méréville ; elles pillent, elles tuent³⁰. Pour éviter leur retour, les habitants démantèlent le château ; en vain. Les Anglais reviennent, installent une garnison³¹. En même temps, ils s'emparent des principales villes voisines : Pithiviers, Étampes (16 janvier 1358 n.s.). Quand

28. FOURQUIN (G.), *op. cit.*, pp. 227-229.

29. « Nul n'osoit aller entre Paris et Orléans, ne entre Paris et Montargis, ne nul dou païs n'y osoit demourer » (FROISSART, *Chroniques*, éditées par le baron KERVYN DE LETTENHOVE, Bruxelles, Mathieu Closson, 1860-1877, vol. VI, 1356 à 1364, p. 34.

30. *Arch. dép. Eure-et-Loir*, H 1149.

31. BERNOIS (abbé), *Méréville et ses seigneurs*, Orléans, Marcel Marion, 1903. Cette garnison est mentionnée dans *Arch. nat.*, JJ 86, n° 237, acte du 29-8-1358.

les soldats du dauphin Charles en reprennent quelques-unes, ils profitent de l'occasion pour ravager les campagnes³².

Peu après, la Jacquerie se propage au sud de Paris ; le château de Villiers-aux-Nonnains, à Cerny, est incendié³³. Boissy-la-Rivière est le théâtre « d'effrois », terme qui désigne à l'époque les actes de révolte des paysans contre les nobles³⁴.

En 1360, le roi d'Angleterre, Edouard III, au retour d'une chevauchée qui l'a conduit en Bourgogne, remonte vers Paris ; il longe la limite nord du doyenné, s'empare des châteaux-forts d'Itteville et de Farcheville³⁵, livre combat à Etréchy³⁶, et sème la terreur de sorte que « de la Seine jusqu'à Etampes et même au-delà, il ne reste plus ni hommes, ni femmes, tous s'étant retirés dans les villes »³⁷.

Après les traités de Brétigny et de Calais, les soldats licenciés des divers partis se groupent en compagnies et occupent des places fortes d'où ils lancent des razzias, tels ces Bretons installés au fort de Montcelard à Estouy³⁸.

Les traités rompus (1367), les Anglais effectuent de temps à autre de profondes incursions sur le continent et dévastent tout sur leur passage : en 1370, l'aventurier Knolles, descendant des abords de Paris vers la Beauce, pille Etampes au passage³⁹ ; en 1380, le comte de Buckingham, revenant de la

32. FOURQUIN (G.), *op. cit.*, p. 232, d'après JEAN DE VENETTE, chroniqueur.

33. *Arch. nat.*, JJ 86, n° 363, 364, 393.

34. LUCE (S.), *La Jacquerie*, Paris, Champion, 1894, d'après *Arch. nat.*, JJ 86, n° 181.

35. Farcheville, château à Bouville.

Ces deux châteaux seront rendus au roi de France, par le traité de Brétigny. TIMBAL, *La guerre de Cent Ans vue à travers les registres du Parlement, 1337-1369*, Paris, C.N.R.S., 1961, p. 433.

36. *Annales du Gâtinais*, t. X, p. 195.

37. JEAN DE VENETTE, *Continuation de la chronique de G. de Nangis*, S.H.F., Paris, Renouard, 1843.

38. LUCE (S.), *Histoire de Bertrand Duguesclin*, Paris, Hachette, 1876, d'après *Arch. nat.*, JJ 108, n° 184.

Les pillages sont aussi le fait de soldats « qui se disent pour le roi et à ses gages », comme Louis de Mengecourt et Jean de la Hetraye qui tiennent la maison forte de Trézan : ils ont pour complices des habitants de Coudray. *Arch. nat.*, JJ 86, n° 402.

39. FROISSART, *op. cit.*, t. VIII, 1370-1377, p. 33 et FLEUREAU (dom Basile), *Les antiquités de la ville et du duché d'Etampes avec l'histoire de l'abbaye de Morigny*, à Paris, chez J.B. Coignard, 1673, p. 97.

forêt d'Orléans, saccage Pithiviers pendant trois jours, puis évitant « les fors et castiaux de Biauxse, (où) estoient gens d'armes mis et boutés pour garder le païs contre les Anglès » longe la limite sud du doyenné jusqu'à Outarville, livre bataille à Toury, assiège Janville et se dirige vers la vallée de la Loire ⁴⁰.

Une période d'accalmie au début du règne de Charles VI est suivie d'une reprise d'hostilités, celles qui opposent les Armagnacs aux Bourguignons. De fréquents retournements de situation expliquent les prises, pertes et reprises des villes fortifiées (Etampes pris en 1411, perdu, repris en 1417). Les campagnes sont ravagées par des mercenaires à la solde des partis ⁴¹.

A la guerre civile, s'ajoute à partir de 1420 (traité de Troyes) la guerre étrangère. Henri VI, roi d'Angleterre, qui se dit aussi roi de France, entend conquérir un royaume aux dépens du dauphin Charles. A partir de 1425, une de ses armées venue de Champagne progresse peu à peu vers l'ouest, s'empare d'Etampes (1425), échoue devant Montargis (1427) ⁴². Les Français disposent alors d'un répit pour renforcer les garnisons de la Beauce ⁴³ et châtier ceux d'entre eux qui pactisent avec l'ennemi ⁴⁴.

Dans le courant de l'hiver 1428-1429, la progression anglaise reprend : elle atteint successivement Soisy (Malesherbes), Farceville, Sermaises, Méréville pillée et brûlée, Pithiviers ⁴⁴. A Toury, l'armée anglaise venue de l'est est rejointe par une autre venue de l'ouest. Réunies, elles gagnent la Loire ; Orléans est investi en octobre ⁴⁵.

D'Etampes, base arrière des Anglais, partent les convois de ravitaillement pour les assiégeants ; l'un de ces convois est

40. FROISSART, *op. cit.*, t. IX, 1377 à 1382, pp. 274, 299.

41. Dans la Beauce, ils sont savoyards (Religieux de saint-Denis, *Chroniques*, éditions Bellaguet, documents inédits sur l'histoire de France, t. IV, p. 201 et 573 ; t. VI, p. 179).

42. Sur ces opérations, se reporter à DEVAUX (Jules), *Le Gâtinais au temps de Jeanne d'Arc* dans *Annales du Gâtinais*, t. V, p. 209.

43. Charles d'Arbouville met Janville en état de défense « pour ce que les Anglois devoient courir le païs de Beausse ». *Arch. dép. Loiret*, A 880.

44. BERNOIS (abbé), *op. cit.*, d'après *Arch. nat.*, JJ 174, n° 151.

45. DEVAUX (J.), *op. cit.*

attaqué sans succès, près de Rouvray-Saint-Denis par des hommes d'armes (Auvergnats, Bourbonnais, Ecosais) à la solde du dauphin et des maquisards beaucerons (12 février 1429)⁴⁶.

Trois mois plus tard, Jeanne d'Arc contraint les Anglais à lever le siège : leur armée en retraite est battue à Patay (18 juin).

Après 1430, Etampes et Dourdan restent encore quelque temps au duc de Bourgogne⁴⁵.

*
**

Les conséquences.

Epidémies, famines, passages continuels de troupes ont pour conséquences des dévastations et la dépopulation.

• LES DÉVASTATIONS.

Aucun des comptes des revenus du doyenné n'en fait état. Notre connaissance en est donc très incomplète. Il va de soi que les villes plusieurs fois assiégées ont été détruites en bonne partie. A Etampes, de larges brèches ont été ouvertes dans les murailles ; sur une grande longueur, il n'en reste que les soubassements⁴⁷. A Méréville, on le sait, le château a été détruit et la ville incendiée⁴⁸ ; les murailles d'Etréchy se sont écroulées⁴⁹, l'église de Cerny tombe en ruines⁵⁰.

A Morigny, l'église et le monastère sont dans un état de délabrement déplorable, écrit l'abbé en 1434⁵¹.

46. PERNOD (R.), *op. cit.*, p. 102 et 103. Cette bataille porte le nom de « journée des harengs ».

47. DUPIEUX (Paul), *La défense militaire d'Etampes au XVI^e siècle* dans *Annales du Gâtinais*, t. XL, p. 129.

48. BERNOIS, *op. cit.* ; le château sera reconstruit en 1550.

49. Elles seront refaites en 1544 par des maçons originaires du Limousin. *Arch. dép. Loiret*, 3 E 17 528, acte du 19-3-1544 (a.s.).

50. Elle sera remise en état en 1494 (*Arch. dép. Yonne*, G 74).

51. MENAULT (E.), *Morigny, son abbaye, sa chronique, son cartulaire, suivis de l'histoire du doyenné d'Etampes*, Paris, chez A. Aubry, édit., 1867. L'histoire du doyenné (chap. XI, p. 198) ne concerne que le XVII^e siècle : elle est tirée d'un pouillé rédigé par Amette, secrétaire de l'Archevêché.

A Saclas, les maisons du carrefour central sont en ruines en 1452⁵² : les moulins à eau assis sur la Juine ne sont pas encore reconstruits à la fin du xv^e siècle⁵³.

A Marsainvilliers, des héritages « où souloient avoir éddifices, assis près de l'église dudit lieu, ont esté démolis par les divisions des guerres qui ont eu cours en ce royaume » déclare un laboureur en 1497⁵⁴. A Ramoulu, en 1458, un manoir et une métairie sont en ruines⁵⁵.

En beaucoup d'endroits, les terres sont en friches : c'est la raison pour laquelle, déjà en 1360, le curé d'Abbeville-la-Rivière est obligé d'abandonner sa paroisse : il est trop pauvre⁵⁶.

• LA DÉPOPULATION.

La dépopulation est certaine, mais aucun document ne nous en fournit la preuve. C'est seulement par analogie que l'on peut en avoir une idée, deux doyennés voisins de celui d'Etampes, celui de Montlhéry⁵⁷ et celui de Milly⁵⁸, ayant fait l'objet d'études plus ou moins poussées.

A en croire leurs auteurs, la dépopulation y aurait été considérable et même totale pour certaines paroisses, comme Boissy-aux-Cailles dans le Gâtinais.

A première vue, il semblerait que la situation démographique du doyenné d'Etampes ait été moins catastrophique. De 1452 à 1458, près de deux cents filles d'autochtones se marient, ce qui suppose au moins deux cents familles subsistantes, auxquelles il faut ajouter toutes les personnes citées dans les comptes des revenus du doyenné de 1414 à 1450⁵⁹, et celles des rubriques des comptes de 1451 à 1459 autres que la rubrique « mariages ».

52. *Arch. nat.*, S 3 881 (acte du 24-8-1452).

53. *Ibid.*, S 3 879, plusieurs actes de 1484 ou 1494.

54. *Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 637, acte du 6-12-1497.

55. *Ibid.*, 3 E 16 646, déclaration du 15-10-1513.

56. *Arch. dép. Yonne*, G 301.

57. BÉZARD (Yvonne), *La vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1560*, Paris, Firmin Didot, 1929.

58. WADDINGTON (Ch.-L.), *La dépopulation des campagnes gâtinaises pendant la guerre de Cent Ans et leur reconstruction économique dans Annales du Gâtinais*, t. XXXIX, p. 164.

59. *Arch. dép. Yonne*, G 304.

Notons, pour terminer qu'à la fin du xv^e siècle, toutes les paroisses ont un curé et deux marguilliers dont les familles vivaient dans le pays apparemment depuis bien longtemps.

Que cette population autochtone qui a survécu aux malheurs de la guerre de Cent Ans ait été du quart, du tiers, voire même de la moitié de ce qu'elle était au début du xiv^e siècle, peu importe. Elle était, de toute façon, insuffisante pour mener à bien la reconstruction des villes et des villages et la remise en état des cultures. Un apport de main-d'œuvre s'imposait : l'immigration va le fournir.

2^{me} PARTIE

L'IMMIGRATION DANS LE DOYENNÉ ET LE PITHIVERAIS APRÈS LA GUERRE DE CENT ANS

CHAPITRE I

LES SOURCES

1. Liste des sources.

Deux documents conservés aux Archives départementales de l'Yonne constituent les principales sources de cette étude.

Dans les inventaires sommaires de la série G, ils sont présentés ainsi :

- G 305, Archevêché de Sens, registre f^o, 134 feuillets papier, « Compte des émoluments du doyenné d'Etampes : 1450-1459 »⁶⁰.
- G 308, Archevêché de Sens, six pièces parchemin, 145 pièces papier, « Pièces de comptabilité du doyenné d'Etampes, mandats, etc., 1460-1486 ».

Ils font partie d'une série, écrite en latin, qui va de :

- G 298, rouleau, parchemin, 2,70 m de long, « Comptes des revenus du doyenné d'Etampes rendu par Geoffroy Becherel, prêtre, doyen, 1360-1363 » à G 308 cité ci-dessus.

Des sondages ont été effectués dans G 303, « compte rendu par Guillaume Garnier des émoluments du doyenné et de la chrétienté d'Etampes 1369-1370 » et G 304 « compte rendu pour

60. Sur la page de garde de ce document, parchemin, on lit : « Compte des émoluments du doyenné de la Chrétienté d'Etampes rendu par Maître Jean Rémy, 1451-1452, ... 1459 ».

les années 1414, 1415, 1418, 1433 à 1436, 1446 à 1450 », pour chercher s'il ne s'y trouvait pas des indications sur les faits de guerre ou leurs conséquences, puis dans G 306 et G 307 (comptes des revenus du doyenné au XVI^e siècle) pour comparaison avec ceux du XV^e.

Ont été consultés également d'autres documents relatifs au doyenné d'Etampes dans la seconde moitié du XV^e siècle :

- G 5, registre, 203 feuillets papier, 1489-1497 « Ordinations faites par l'archevêque de Sens à... et à Etampes, 1489-1497 ».
- G 74, registre ; procès-verbaux de visites dans les églises de l'archidiaconé d'Etampes, 1483 à 1491.
- G 89, procès-verbaux de visites des paroisses du doyenné d'Etampes, 1480 à 1691.
- G 90, procès-verbaux de visites des paroisses des doyennés de Melun..., Etampes, 1493.

Une autre source non négligeable de renseignements sur l'immigration dans le doyenné (et ses abords, au sud) est constituée par les minutes notariales de Pithiviers, conservées aux Archives départementales du Loiret sous les cotes 3 E 16634 (1490), à 3 E 16650 (1525) (à l'exception du 3 E 16640 année 1506, non communicable)⁶¹.

Ce sont les seuls documents de ce genre qui pour les localités importantes du doyenné ou de ses abords remontent aussi haut. Pithiviers n'était distant de la limite sud du doyenné que de quelques kilomètres (cinq jusqu'à Estouy, trois jusqu'à Marsainvilliers...). De ce fait, plusieurs des minutes concernent des habitants des paroisses du sud du doyenné. D'autres citent des cas d'immigration à Pithiviers même. Ces cas ont été inclus dans cette étude.

2. Contenu d'un compte annuel des revenus du doyenné.

Avant de présenter ce contenu, une remarque s'impose. C'est peut-être au fait que la région d'Etampes ait été, au plan ecclésiastique un archidiaconé ne comprenant qu'un doyenné que nous devons de trouver dans les documents appelés « comp-

61. Nous avons limité arbitrairement nos recherches à l'année 1525, l'immigration s'étant déjà ralentie depuis 1510.

tes des émoluments », des recettes, qui semble-t-il, auraient dû revenir à l'archidiacre ⁶².

En effet, d'après l'abbé Alliot ⁶³, l'archidiacre détenait au xv^e siècle un pouvoir considérable et percevait des revenus en conséquence. Il avait autorité sur le clergé dans la plupart des actes du ministère paroissial, installait les clercs aux ordres sacrés, recevait le serment des marguilliers, etc.

Il percevait sur les paroisses un tribut appelé droit de visite ou de procuration, et sur les fidèles soit des redevances, soit des amendes, sans cesse grossissantes, pour une multitude de circonstances de la vie : fiançailles, mariages, maladies, délinquance, défunts morts intestats ou sans sacrements. Il prélevait une taille ou un impôt sur les édifices paroissiaux.

Or, que trouvons nous dans un compte annuel des revenus du doyenné d'Etampes ?

Sans entrer dans le détail des recettes qui y figurent sous une trentaine de rubriques nous dirons que ce sont la plupart des redevances citées par l'abbé Alliot, telles que :

- des taxes dues par les curés du doyenné à l'occasion des synodes,
- des contributions des paroisses (gros fruits...),
- des taxes à l'occasion d'intronisation de curés, de tonsure des clercs...,
- des droits perçus sur les paroissiens tels que :
 - quittances pour l'enregistrement des testaments,
 - droits de lettres de sépulture pour les individus morts ab intestat ou autres,
 - droits sur des lettres d'absolution, sur des lettres de condamnation (cas d'adultère, par exemple),
 - amendes pour inobservation des prescriptions de l'église (travail effectué un jour de fête...),
 - droits pour des lettres de mariage ou des dispenses de bans.

62. Ce pourrait être aussi la raison pour laquelle les comptes des revenus du doyenné de Milly G 364 (1451 à 1547), G 365 (1463 à 1478) ne se présentent pas de la même façon : ils sont très courts.

63. ALLIOT (abbé J.), *Visites archidiaconales de Josas*, Paris, A. Picard, 1902.

3. Les renseignements sur l'immigration dans le doyenné.

Ces renseignements sont fournis essentiellement par les listes de droits perçus à l'occasion des mariages.

Ils apparaissent déjà dans le compte de 1435 (G 304, quatre cas), disparaissent puis réapparaissent dans le compte de 1453 (G 305). A partir de cette date, ils figurent régulièrement dans les comptes de 1454 à 1459 inclus (G 305) ; dans les pièces à l'appui des comptes pour 1482 et 1483 (G 308).

Le compte annuel établi en février d'une année (a.s.) indique, cela va-de-soi, les contrats de mariage de l'année précédente ⁶⁴.

Pour chaque mariage, le doyen inscrit les prénom, nom et diocèse d'origine de l'époux, le prénom de l'épouse, les prénom et nom de son père (premier mari pour les veuves), avec, le cas échéant, son diocèse d'origine ⁶⁵.

Il arrive parfois que les indications relatives à ce dernier ou à la paroisse d'accueil aient été omises ⁶⁶.

Aux noms d'immigrés cités dans ces listes de mariage s'ajoutent quelques autres très peu nombreux, de défunts (G 305), de curés (G 90), etc. ⁶⁷, ainsi que ceux qui figurent dans les archives notariales de Pithiviers ⁶⁸.

64. Entendons-nous bien : les dates auxquelles les immigrés sont cités en raison de leur mariage ou de celui de l'un de leurs enfants ne sont pas forcément leur date d'arrivée : cette dernière peut être antérieure de quelques années.

65. Ces listes figurent en annexe 8 ; pièces justificatives : tableaux I et II.

66. De 1453 à 1459, le cas est assez fréquent pour les diocèses d'origine, rare, pour les paroisses d'accueil ; pour 1482 et 1483 c'est l'inverse.

67. Ces noms figurent en annexe 8, tableau III.

68. *Idem*, tableau IV.

CHAPITRE II

LES FAITS ; DONNÉES STATISTIQUES

Grâce aux documents que nous venons d'énumérer, on connaît nominativement près de quatre cents personnes venues se fixer dans le doyenné d'Etampes dans la seconde moitié du xv^e siècle et environ une centaine, dans le Pithiverais de 1490 à 1525.

De ces cinq cents personnes, nous retirons d'emblée les quelque cent cinquante provenant des diocèses limitrophes pour la raison essentielle que certaines paroisses de ces diocèses étaient très proches de celles du doyenné et que jadis on prenait femme soit dans son village, soit dans les villages voisins. Ainsi, seul le cours de l'Essonne séparait Vayres-sur-Essonne de Boutigny-sur-Essonne au doyenné de Milly : le cours de la Juine, Saclas de Guillerval au diocèse de Chartres.

D'ailleurs, nous constatons d'après les comptes des revenus du doyenné que sur quinze mariages d'hommes ou de femmes du diocèse de Paris, six sont célébrés dans des paroisses jouxtant le doyenné de Montlhéry. (Etréchy : un, Itteville : quatre ; Bouray : un) ; que presque tous les hommes originaires du diocèse d'Orléans s'unissent à des filles de villages du doyenné voisins de ce diocèse ou de localités situées sur la route Beauce-Paris ; que les Chartrains contractent mariage surtout à Etampes (vingt-quatre cas sur soixante) ou dans des paroisses contiguës à d'autres du diocèse de Chartres (Saclas, Méréville). Toutefois parmi ces Chartrains, il en est peut-être quelques-uns de Normandie ou du Maine (pays du Perche)⁶⁹. Ces « voisins » retirés, il reste trois cent cinquante provinciaux environ ; ce sont eux qui nous intéressent.

69. Au xv^e siècle, le diocèse de Chartres était très vaste, s'étendant à l'ouest sur le Perche, au sud, au-delà de la Loire. Le diocèse de Blois n'existait pas.

A. — L'IMMIGRATION DANS LE TEMPS.

• SON COMMENCEMENT.

Peut-on, à vrai dire, parler d'un « commencement » de migration vers le doyenné d'Etampes après la guerre de Cent Ans ? Vraisemblablement, non, pas plus que dans l'Entre-deux-Mers d'ailleurs.

Pour le professeur Boutruche « les couches paysannes ont été agitées par de nombreux courants plus ou moins amples depuis le XI^e siècle » ; pour le professeur Fourquin, le Bassin parisien est un pays où l'immigration et les mouvements de population ont toujours joué un grand rôle ; déjà en 1300, on y venait des provinces lointaines et pauvres : Bretagne, Maine, Anjou, Auvergne, Limousin.

En ce qui concerne la Beauce et le Gâtinais on doit se souvenir que fuyant les envahisseurs normands, Bretons armoricains, Angevins, Manceaux s'y étaient réfugiés amenant avec eux les reliques de leurs saints (celles de saint Salomon à Pithiviers, celles de saint Martin de Vertou à Baudrevilliers ⁷⁰ (Saint-Martin-le-Seul) ⁷¹, celles de saint Tugdual à Château-Landon ⁷².

On doit tenir compte aussi du fait qu'en un temps où la voie d'eau était largement utilisée, la Loire et ses affluents ont constitué un excellent trait d'union entre le Massif Central et l'Orléanais.

Massive, l'immigration constatée dans le doyenné après la guerre de Cent Ans n'est que l'amplification de mouvements très anciens.

Les premiers immigrants de la grande vague du XV^e siècle apparaissent quelques années seulement après le retrait des Anglo-bourguignons et le retour de la paix dans la région. En 1434, Jean de Capy, homme d'armes du diocèse d'Auxère, épouse la fille de Robin Marchant, à Etampes, paroisse Saint-Martin. Devenu étampois à cause de la guerre, soldat libéré sans doute,

70. Baudrevilliers, hameau, à Bondaroy, cant. Pithiviers.

71. SOYER (J.), *Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du Loiret*, à Orléans, Houzé, 1943.

72. Château-Landon, Seine-et-Marne, chef-lieu cant.

Jean peut tout de même être considéré comme un immigré ; la même année, Pierre Brissart, du diocèse de Bourges, se marie en la paroisse Saint-Basile d'Etampes, à Jeanne Maillart ⁷³.

• SON DÉVELOPPEMENT : SON MAXIMUM.

Bien que nous ne disposions pas de renseignements pour chacune des années de la seconde moitié du xv^e siècle, il ressort tout de même de nos statistiques que le nombre des immigrés (provinciaux) a eu tendance à s'accroître de 1452 (douze cas) à 1458 (vingt-six cas).

Vers 1460-1470, le repeuplement (par reprise de la natalité ou par immigration) est déjà très sensible puisque le vicomte de Méréville, Jean de Reilhac, est obligé « eu égard à l'accroissement de la population » de restaurer les chapelles de Saint-Nicolas, Saint-Jean-Baptiste, la Trinité, et d'aider pécuniairement les moines de Bonneval à reconstruire l'église et le prieuré Saint-Pierre ⁷⁴.

Cependant l'immigration se poursuit, encore plus forte. Aux environs de 1480, elle est presque le triple de ce qu'elle était dans les années cinquante (57 cas en 1481 ; 63 cas en 1482). Elle est alors à son apogée ⁷⁵. Elle se serait effectuée en deux vagues successives ⁷⁶.

Le fait pourrait s'expliquer de la façon suivante : les premiers venus, que ce soit en raison de la guerre, de la reprise du commerce ou des pèlerinages, ceux des années trente signalent à leurs proches restés au pays les attraits de la vie dans la Beauce (terres riches, possibilités d'embauche, etc.). Une première vague de migrants de la génération née à la fin des opérations militaires se déplace petit à petit au cours des années cinquante, soixante. Ces migrants, à leur tour, agissent de même avec leurs parents de la génération suivante,

73. *Arch. dép.*, Yonne, G 304.

74. BENOIS, *op. cit.*

75. Pour Y. BÉZARD, *op. cit.*, « la tendance à l'accroissement se manifeste surtout de 1458 à 1470 ». Dans l'Entre-deux-Mers, l'année de la grande immigration aurait été 1478. V. BOUTRUCHE, *op. cit.*

76. BOUTRUCHE, *op. cit.*, « Les arrivées se produisent en deux stades principaux ».

celle née vers 1450, plus nombreuse, d'où une seconde vague dans les années 1480-1490 bien plus importante que la première ⁷⁷.

Plusieurs cas viennent à l'appui de cette hypothèse : en voici deux :

1) Jean Musnier, du diocèse de Limoges, se marie en 1454, à Etampes, paroisse Saint-Martin :

en 1481, Pierre Musnier, du diocèse de Limoges, lui aussi, épouse à Abbeville-la-Rivière, à dix kilomètres au sud d'Etampes, la fille d'Antoine Richart, auvergnat.

2) En 1456, Jean Coillart, auvergnat, se marie à Pannecières avec la fille de Jean Bergeret de Méréville ; en 1481, Pierre Coillart, du diocèse de Clermont, épouse, à Pannecières également, la veuve de Pierre Dauvergne, elle aussi du diocèse de Clermont.

• SON RALENTISSEMENT.

A partir de 1490 environ, les migrations se ralentissent ; il n'y a pas de troisième vague ⁷⁸.

L'exemple du Pithiverais le prouve ⁷⁹.

Pour vingt-huit immigrants connus de 1490 à 1495, il n'y en a plus que six de 1521 à 1525.

Cette diminution de l'émigration a pour causes probables le retour à une densité démographique sensiblement équivalente à celle du début du XIV^e siècle et la cessation d'un « boom » de naissances comme il y en a de tout temps après les conflits meurtriers.

Les courants de migration ainsi créés (ou poursuivis) ne cesseront jamais : ils se modifieront. Si les Angevins se raréfient, les Normands et les Manceaux resteront nombreux parce qu'ils constitueront désormais la main-d'œuvre saisonnière pour les travaux d'été et que parmi eux, certains resteront ⁸⁰. Les

77. « Les familles qui s'établirent au lendemain de la guerre de Cent Ans furent imitées plus tard par d'autres arrivants » BÉZARD (Y.), *op. cit.*,

78. NEVEUX, *op. cit.*, « Vers 1500, le mouvement s'essoufle ».

79. Cf. ci-dessous, tableau, p. 67.

80. Cette main-d'œuvre saisonnière venue du Maine et du Perche existera encore au XX^e siècle, jusqu'à l'apparition du machinisme agricole.

Limousins fourniront toujours à la Beauce, comme à toute l'Île-de-France, les ouvriers du bâtiment et les Auvergnats viendront toujours exercer les petits métiers qui répugnent aux Parisiens de vieille souche⁸¹.

B. — VOLUME DE L'IMMIGRATION.

Près de trois cent cinquante noms de provinciaux connus, dont deux cent cinquante environ pour le doyenné, de 1451 à 1458, et en 1481-1482, une centaine pour le Pithiverais, de 1490 à 1525, sont des données très appréciables compte tenu de l'ignorance présente sur le phénomène des migrations après la guerre de Cent Ans.

Mais, ce sont des données incomplètes pour deux raisons :

— pour le doyenné, elles ne concernent que neuf années sur une cinquantaine et pour le Pithiverais que la période finale (1490-1525) ;

— elles ne donnent pas la proportion entre célibataires venus seuls, chefs de famille avec femme et enfants, voire même communautés familiales comme ce fut le cas dans le Bordelais.

Pour définir le nombre total des immigrés, approximativement tout au moins, il serait tentant d'interpoler. Affaire délicate, surtout si l'on admet l'hypothèse des deux vagues énoncée plus haut. Un fait est certain : de 1451 à 1458 la moyenne annuelle des arrivées est de seize cas ; pour 1481 et 1482, d'une soixantaine.

En comptant trente cas annuels pendant quarante ans (1450-1490), on estimerait à douze cents le nombre des nouveaux venus dans le doyenné.

81. Au sujet des immigrés dans la Beauce et le Hurepoix (département de l'Essonne) aux XVII^e et XVIII^e siècles, on peut consulter avec fruit les bulletins du Centre généalogique de l'Essonne, siège social : Ferme du Coudreau, 91490 Milly-la-Forêt. Résultats de dépouillement de registres paroissiaux : bulletin n° 2 : Normands ; n° 3 : Tourangeaux ; n° 5 : Bretons ; n° 8 : Auvergnats ; n° 13 : Forez et Lyonnais (1979-1980).

• INDIVIDUS, FAMILLES ET COMMUNAUTÉS.

Si, apparemment, les célibataires ont constitué la majorité ⁸², les cas de familles entières ne sont pas à négliger. Ainsi quand, en 1452, Jean Quiet épouse Isabelle, fille de Benoît Rigault, du diocèse de Bourges, cela signifie que Benoît est arrivé dans le doyenné avant 1451 avec sa femme et au moins une adolescente. Mais il y a eu aussi sans doute — peut-être dans des proportions moindres que dans le Bordelais — des déplacements de communautés familiales. Ce serait le cas des Bouchet et Chabannes du diocèse de Clermont, des Rogier, et autres ⁸³, des Cappy aussi. Jean, l'homme d'armes, déjà cité, originaire du diocèse d'Auxerre, ne se serait-il pas fait suivre des parents plus ou moins proches qui seraient la — ou les souches — des nombreux Cappy de la région de Saclas au ^{xvi}^e siècle, qu'il est difficile de considérer tous comme ses descendants.

Un examen minutieux des cas présentés par les comptes du doyenné révèle que la proportion entre célibataires et chefs de famille est de cinq pour un de 1452 à 1458, de quatre pour un en 1481, de trois pour un en 1482. La moyenne pour la seconde moitié du ^{xv}^e siècle pourrait être évaluée à un sur quatre, soit de trois à quatre cents chefs de famille : en admettant que chacun soit venu avec sa femme et trois enfants (cinq personnes par foyer), ce sont de quinze cents à deux mille âmes qui sont arrivées dans le doyenné, soit, ajoutées aux célibataires un total global de trois mille personnes.

Il serait intéressant de savoir, en conclusion, ce que cela représente par rapport aux autochtones ayant survécu aux calamités. Malheureusement, nous n'avons pas la chance

82. Les cas de jeunes, de douze à vingt ans, venant se placer en apprentissage, notamment dans les villes, sont assez fréquents :

— Simon Vigneton, douze ans, à Pithiviers-le-Vieil (*Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 637, 2-2-1498, n.s.).

— Guillaume Brisson, 17 ans, de Roanne (*Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 635, 11-11-1491).

— Jean Pourat, d'Ingrandes-en-Poitou, 18 ans (*Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 635, 25-1-1511 n.s.).

83. Autres cas : voir annexes 2 et 3.

d'Yvonne Bézard qui a pu connaître, village par village, le nombre d'habitants dans le doyenné de Montlhéry au xv^e siècle ⁸⁴.

Répartition des immigrés, dans le temps, par diocèse

DIOCESES PROVINCES	Listes de mariages (G 305)							Total partiel a	Listes de mariages G 308		Total partiel b	Sources diverses c ⁸⁷	TOTAL a,b,c	Not. Pith. d	TOTAL	%	Classe
	1452	1453	1454	1455	1456	1457	1458		1481	1482							
Diocèses voisins du doyenné d'Etampes																	
PARIS	1	2	1	2	2	3	1	12	1	4	5		17				
SENS	0	0	0	1	0	1	0	2	6	5	11		13				
ORLEANS	3	2	2	3	4	3	1	18	11	5	16		34				
CHARTRES	6	5	3	2	6	8	7	37	15	20	35		72				
TOTAL	10	9	6	8	12	15	9	69	33	34	67		136				
Diocèses de province ⁸⁵																	
BRETAGNE ⁸⁶	1	0	2	2	0	0	3	8	3	1	4	7	19	14	33	8	6
LE MANS	1	0	0	0	1	1	1	4	0	0	0	1	5	6	11	2,5	8
ANGERS	0	2	0	1	2	3	6	14	5	4	9	0	23	12	35	9	5
TOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	7	8	15	0	15	2	17	5	7
NORMANDIE ⁸⁷	2	3	4	3	0	2	3	17	3	13	16	3	36	17	53	15	3
CLERMONT-en-AUVERGNE	1	2	0	2	11	2	4	22	16	17	33	0	55	10	65	18,5	1
BOURGES	5	5	3	3	3	7	4	30	10	8	18	1	49	8	57	16	2
LIMOGES	0	1	2	8	0	3	2	11	9	6	15	5	31	20	51	13	4
POITIERS	0	0	0	1	0	0	1	2	1	1	2	0	4	2	6	1,5	
NORD et NORD-EST	2	2	0	0	2	0	1	7	2	1	3	0	10	8	10	3,5	
DIVERS	0	0	0	0	2	1	1	4	0	2	2	3	9	3	12	3,5	
NON IDENTIFIES	0	0	0	1	0	0	0	1	1	2	3	0	4	0	4	1	
TOTAL	12	15	11	16	21	19	26	120	57	63	120	20	260	102	362		

84. En nous basant sur ses données, nous avons pu déterminer qu'à Marolles-en-Hurepoix, vers la fin du xv^e siècle, un habitant sur trois était un immigré (*Bulletin de S.H.C.E.H.*, 1976, p. 51).

85. Voir la carte des diocèses d'origine des immigrés, pl. II.

86. Détail par diocèse de Bretagne et de Normandie, v. p. 30.

87. Sources diverses, voir annexe 8, pièces justificatives, tableau III.

Détail pour les diocèses de Bretagne et de Normandie.

DIOCESES (PROVINCES)	Listes de mariages (G 305)							Total partiel	Listes de mariages G 308		Total partiel	Sources diverses	TOTAL	%
	1452	1453	1454	1455	1456	1457	1458		1481	1482				
BRETAGNE (actes notariés de Pithiviers exclus)														
ST POL-DE-LEON (a)	1	0	0	0	0	0	3	4	0	1	1	1	6	30 %
QUIMPER (b)	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	
ST BRIEUC	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	
DOL	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
ST MALO	0	0	1	1	0	0	0	2	0	0	0	0	2	
TREGUIER (c)	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
RENNES	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	
SANS PRECISION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	7	31 %
TOTAL	1	0	2	2	0	0	3	8	3	1	4	7	19	
a) BRITANNIA (dans G 305) b) CORNOUAILLES (G 305) c) LAUTRIGUET (G 305 et notaire)														
NORMANDIE (actes notariés de Pithiviers exclus)														
AVRANCHES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
COUTANCES	0	0	0	0	0	1	1	2	0	1	1	0	3	
SEES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	
BAYEUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	4	
LISIEUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	3	
ROUEN	0	1	0	0	0	1	1	3	1	4	5	1	8	
EVREUX	2	2	4	3	0	0	1	12	0	4	4	0	17	51 %
TOTAL	2	3	4	3	0	2	3	17	1	15	16	3	36	

Nombre d'immigrés signalés dans les actes notariés de Pithiviers de... à...

DIOCESES (PROVINCES)	1490... 1495	1496... 1500	1501... 1505	1506... 1510	1511... 1515	1516... 1520	1521... 1525	TOTAL
BRETAGNE	5	0	0	2	3	2	2	14
LE MANS	0	2	0	1	1	2	0	6
ANGERS	0	0	3	5	0	3	1	12
TOURS	0	0	0	1	1	0	0	2
NORMANDIE	6	2	2	1	2	4	0	17
CLERMONT	8	1	0	0	1	0	0	10
BOURGES	4	0	1	3	0	0	0	8
LIMOGES	2	3	5	5	2	1	2	20
POITIERS	1	0	0	0	1	0	0	2
DIVERS	2	3	1	4	0	0	1	11
TOTAL	28	11	12	22	11	12	6	102

C. — L'IMMIGRATION DANS L'ESPACE : DIOCÈSES D'ORIGINE ET PAROISSES D'ACCUEIL ⁸⁸.

Puisque nous avons la chance de connaître non seulement les noms et prénoms des immigrés, mais aussi leur diocèse d'origine et la paroisse qui les accueille, nous nous devons d'exploiter cette inestimable mine de renseignements aussi bien pour déterminer les courants des migrations que pour avoir une idée de la physionomie nouvelle de la population de chacune des paroisses du doyenné.

Cette exploitation consiste à prendre un à un les diocèses d'origine, à en évaluer année par année le nombre d'émigrants et à déterminer la répartition de ces derniers à l'arrivée dans la Beauce.

88. Voir les sept cartes établies d'après l'origine des immigrés, pl. III à IX.

Ce faisant, nous ne devons pas perdre de vue que les diocèses du xv^e siècle étaient bien différents de ceux du xx^e. Ils étaient moins nombreux et leur superficie était extrêmement variable. Ils pouvaient ou non correspondre à une province.

*
**

— Diocèses des provinces de l'ouest de la France.

a) *Diocèses de Bretagne.*

De sept seulement des neuf diocèses⁸⁹ de la presqu'île armoricaine, Saint-Pol-de-Léon (Britannia, dans les comptes du doyenné), Quimper (Cornouailles), Saint-Brieuc, Dol, Saint-Malo et Tréguier (Lautriguet), on émigre. Toutefois, contrairement aux assertions de la tradition orale, les Bretons ne constituent pas la majorité des émigrés : dans le classement des diocèses par nombre de migrants l'ensemble de la Bretagne ne vient qu'en sixième position. Les Bretons comptent parmi les premiers arrivés et se fixent surtout le long d'une ligne qui traverse le doyenné d'est en ouest dans sa partie sud.

Ne se laissaient-ils pas guider par les chemins des pèlerinages à Saint-Mathurin de Larchant ?

b) *Diocèse du Mans (Maine).*

Ce diocèse n'a livré au doyenné d'Etampes que quatre de ses diocésains de 1452 à 1458, aucun en 1481 et 1482 et sept autres tant dans le doyenné qu'à Pithiviers de 1490 à 1525. C'est très peu, alors qu'il correspondait à peu près aux départements de la Sarthe et de la Mayenne réunis. Cela tient à ce que l'occupation anglaise s'y est maintenue sans interruption de la prise du Mans en 1425, jusqu'en 1448 qu'elle y fut très dure et que la plupart des habitants du Maine avaient cherché refuge en Bretagne, en Touraine, en Anjou. De plus, après la libération et la livraison des places fortes aux Français, le brigandage y avait duré jusqu'au milieu du xv^e siècle⁹⁰.

89. Dans le doyenné, aucun immigré des diocèses de Vannes et de Nantes ; à Pithiviers, deux seulement du diocèse de Nantes.

90. DORNIC (F.), *op. cit.*

c) *Diocèse d'Angers (Anjou).*

L'étendue de cet évêché était assez faible. Si, en plus du département de Maine-et-Loire, il comprenait quelques paroisses de nos départements de la Mayenne et de la Sarthe (Château-Gonthier, Craon, La Flèche, le Lude et environs), il dépassait à peine la Loire vers le sud (Fontevrault et Montreuil-Bellay étaient dans l'évêché de Poitiers).

La Loire étant une voie d'eau largement utilisée, les Angevins qui se sont exilés au xv^e siècle semblent avoir eu une prédilection pour la ville d'Orléans⁹¹. Mais beaucoup sont remontés dans la Beauce. Pour le doyenné, ils sont en cinquième place. Ils se concentrent à Pithiviers et dans les villages voisins. Pourquoi ? Venus à Orléans par le fleuve, ne se sont-ils pas, eux aussi laissés conduire par le chemin qui de cette ville menait à Larchant ?

d) *Diocèse de Tours.*

Au xv^e siècle, avec une superficie correspondant sensiblement au département d'Indre-et-Loire, le diocèse de Tours était d'une étendue moyenne⁹².

Apparemment, la guerre de Cent Ans ne l'a pas beaucoup affecté. Ce serait la raison pour laquelle les Tourangeaux ont peu émigré ; on n'en compte aucun dans le doyenné d'Etampes de 1452 à 1458 ; quinze seulement en 1481-1482, et deux à Pithiviers de 1490 à 1525. Ils se fixent pour la plupart dans des paroisses sises sur le cours moyen de l'Essonne ou à proximité (D'huison, Vayres, Valpuiseaux, ainsi qu'autour d'Etampes).

e) *Diocèses de Normandie.*

Au Moyen Age, la Normandie était divisée en sept diocèses qui étaient d'est en ouest, ceux de : Avranches, Coutances, Sées, Bayeux, Lisieux, Rouen et Evreux.

Du fait de sa position géographique, cette province a été l'une des plus éprouvées au cours de la guerre : elle a été aussi la dernière évacuée par les Anglais. Contrairement au Maine,

91. D'après des sondages dans *Arch. dép.*, Loiret, minutes de Gidoïn, notaire, 3 E 10 173 à 10 181 ((1456 à 1464) et 10 189 à 10 193 (1473 à 1478).

92. L'évêché de Blois n'existait pas ; il a été constitué plus tard avec une bonne partie de l'évêché de Chartres.

mais pourquoi ? l'occupation n'y a pas empêché une émigration précoce. En 1450 un Normand est déjà arrivé à Chalo-Saint-Mars, (diocèse de Chartres) près d'Etampes⁹³ : d'autres sont signalés dans le doyenné, régulièrement, d'année en année de 1452 à 1458, venant surtout du diocèse d'Evreux.

Avec cinquante-deux cas, ils sont en troisième position dans notre classement. Ils s'établissent surtout à Etampes, dans la basse vallée de la Juine (sept cas à Bouray)⁹⁴ et dans la vallée de l'Essonne. A Pithiviers, de 1490 à 1525, ils sont treize dont sept du diocèse d'Evreux, pour la plupart du « pays du Perche ».

— Diocèses du centre de la France.

Très nettement, les diocèses du centre de la France sont ceux qui fournissent le plus gros contingent d'immigrés : plus de cinquante pour cent.

a) *Diocèse de Clermont.*

On lit dans le « Journal du siège d'Orléans » que les forces du bâtard d'Orléans et du comte de Clermont (quatre mille hommes) qui combattirent à Rouvray-Saint-Denis le 12 février 1429 étaient composées de soldats provenant surtout du centre de la France⁹⁵. Ne faut-il pas voir là une des raisons qui conduisirent certains d'entre eux ou leurs proches parents, à venir, la guerre finie, s'installer dans un pays où leurs chefs les avaient conduits ?

Les Auvergnats étaient surtout des fidèles du diocèse de Clermont, lequel recouvrait le territoire de nos actuels départements du Puy-de-Dôme en totalité, de ceux de l'Allier et du Cantal en bonne partie. Avec soixante-cinq cas ils représentent 21 % du total des immigrés et sont en première position dans le classement par provinces d'origine.

Ils s'établissent un peu partout, ayant tendance à se grouper dans certains villages ou dans des villages voisins (voir pl. VII). A. Sermaises et autour, on en dénombre une huitaine ; à Etam-

93. *Arch. dép., Yvelines*, 71 H 17 (abbaye de la Joie-Villiers). Deux autres Normands aussi au Vaudoué (Seine-et-Marne, cant. La Chapelle-la-Reine) en 1450 : *Arch. nat.*, S 4 456^A.

94. M^e Vedye, curé de Bouray, a été retenu comme normand, du fait que les Vedye de Pithiviers l'étaient.

95. PERNOD (R.), *op. cit.*, p. 101.

pes et aux environs une douzaine. Sauf de rares exceptions, chacun des villages du sud du doyenné en compte un.

b) *Diocèse de Bourges.*

Très étendu (recouvrant les départements du Cher, de l'Indre, et de l'Allier en grande partie⁹² le diocèse de Bourges était relativement proche de la Beauce ; il n'est donc pas étonnant que dans le classement des immigrés par province, les Berrychons viennent en deuxième place avec cinquante-sept cas. Arrivés dans les premiers (Pierre Brissart en 1434, cinq cas en 1452), ils ont tendance à se grouper dans des localités importantes (Etampes, huit cas ; Sermaises, cinq cas ; Bouville (trois cas) [voir pl. VIII].

c) *Diocèse de Limoges.*

Très étendu lui aussi, le diocèse de Limoges s'étalait sur toute la frange occidentale du Massif Central, correspondant aux départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze (Limousin) et de la Creuse (la Marche). Dans notre classement, les Limousins sont en quatrième position. Fournissant déjà « les maçons du pays de la Marche », ils sont nombreux à Pithiviers, ce qui s'explique ; rares à Etampes, ce qui ne s'explique pas.

d) *Diocèse de Poitiers.*

Le diocèse de Poitiers était l'un des plus grands de France, s'étendant d'est en ouest, du rebord du Massif Central à l'Atlantique ; au nord, il atteignait presque la Loire.

Il n'a cependant fourni au doyenné que quatre immigrés, et deux au Pithiverais.

— Nord et Est de la France. Divers.

Si dans la région parisienne les provinciaux du nord de la France et les ressortissants des Pays-Bas arrivent en tête par le nombre des immigrants (27 cas sur 93, d'après G. Fourquin), en raison notamment des dissensions entre Louis XI et Charles le Téméraire, il n'en est pas de même au sud de la Seine.

Très rares sont les Picards (quatre cas) et autres (un Lorrain, un Brabançon, un habitant du Valois) qui aient franchi le fleuve. Très rares sont aussi les immigrés de l'Est, du sud-est et de la région méditerranéenne : cinq Champenois, trois Lyonnais, trois Bourguignons ; un languedocien du diocèse de Narbonne... et deux Lombards.

D. — RÉPARTITION D'ENSEMBLE DES IMMIGRÉS.

Après avoir établi la répartition des immigrés dans chacune des paroisses, il convient, en conclusion de l'étude statistique, de présenter la physionomie d'ensemble de l'immigration dans le doyenné.

Elle est très simple ⁹⁶.

Une moitié des provinciaux, toutes origines confondues, s'est établie dans la vallée de la Juine, de sa source (Autruy) à son confluent avec l'Essonne en aval d'Itteville, c'est-à-dire dans des localités situées aussi bien sur la route Orléans-Paris que sur la Juine alors navigable.

Un quart s'est fixé dans la vallée de l'Essonne ; un quart sur le plateau.

Les localités qui ont reçu le plus d'immigrés sont, en général, celles qui resteront les plus peuplées jusqu'au début du XVIII^e siècle, c'est-à-dire pour ne citer que les principales : Etampes avec trente-huit immigrés, Méréville avec treize, Sermaises avec onze, Bouray avec dix, Saint-Germain et Maisse avec neuf, Saint-Cyr-la-Rivière et Autruy avec huit, etc. ⁹⁷.

Celles qui n'en reçoivent pas du tout (à notre connaissance, tout au moins), soit seize sur soixante-quatorze, sont surtout sur le plateau, ou dans la vallée de l'Essonne. La plupart d'entre elles disparaîtront au cours des siècles.

*
**

De cette analyse se dégagent quelques constatations qu'il est intéressant de comparer à celles du professeur Boutruche pour l'Entre-deux-Mers.

1° Les diocèses (provinces) d'origine des immigrés sont bien moins variés pour le Bordelais que pour la Beauce. Dans l'Entre-deux-Mers, les immigrés sont surtout natifs de diocèses situés au nord de la Dordogne (Saintes, Périgueux, Limoges, Poitiers) ; ils se sont déplacés de deux cents kilomètres environ. Font exception quelques Bretons et Angevins.

96. Du fait de cette simplicité, nous n'avons pas dressé de carte.

97. Voir tableau en annexe I.

Dans le doyenné d'Etampes, au contraire, ils viennent de diocèses les plus variés : de celui de Saint-Paul-de-Léon, jusqu'à celui de Metz, de celui de Liège jusqu'à celui de Narbonne : beaucoup ont parcouru près de quatre cents kilomètres.

2° Les quelques concentrations d'immigrés d'une province donnée dans une paroisse ou dans des paroisses limitrophes n'excluent pas un brassage général. A Méréville, par exemple, sont appelés à vivre en commun Berrichons, Normands, Angevins, un Auvergnat.

3° Quantitativement et sur des superficies sensiblement équivalentes, le doyenné d'Etampes (soixante-quatorze paroisses) aurait reçu moins d'immigrés que l'archiprêtré de l'Entre-deux-Mers (soixante-cinq paroisses). Autant qu'on le puisse savoir, dans la Beauce, les individus isolés l'auraient emporté, par rapport à l'Entre-deux-Mers, sur les communautés familiales.

**

E. — QUELQUES NOTES SUR LES ASPECTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES.

Partout, l'arrivée en quelques décennies d'un grand nombre d'immigrés dans des villages plus ou moins dépeuplés a posé bien des problèmes. Le professeur Boutruche en traite quelques-uns : influence sur les coutumes, la langue, l'habitat, etc. ; le professeur Fourquin en suggère d'autres : attitude des autochtones, des seigneurs, du clergé vis-à-vis des nouveaux venus⁹⁸.

Pour le doyenné d'Etampes on peut savoir, tout au moins en ce qui concerne sa partie méridionale, comment certains de ces problèmes ont été résolus puisque les minutes notariales de Pithiviers fournissent quelques éléments de réponse malheureusement bien incomplets.

1. Motivation des immigrés : choix de la paroisse d'accueil.

La raison principale de toute émigration est l'espoir d'être mieux que dans son pays d'origine (« Vérité de La Palice » écrit le professeur Boutruche), grâce à des terres offertes à des

98. FOURQUIN (G.), *op. cit.*, pp. 424-427.

conditions favorables pour les laboureurs, à des possibilités d'embauche pour les hommes de bras ou apprentis. Ceci étant, les immigrés sont-ils venus à l'aventure, ou, au contraire en connaissance de cause ? Autrement dit, quand ils quittaient leur village natal, savaient-ils leur paroisse de destination ?

A l'aventure ? Ce fut certainement le cas de soldats licenciés (de Capy à Etampes) ou de pèlerins décidant spontanément de ne pas retourner au pays ; celui aussi de ce Breton qui décède en chemin, à Erceville, en 1451.

En toute connaissance de cause ? Ils constituent la majorité, leur répartition dans le doyenné, ainsi que les groupements observés ici ou là (cf. ci-dessus, p. 34 à 37) ne pouvant être le fruit du hasard.

En général, ils sont venus sur le conseil d'amis ou de connaissances au courant de la situation sociale et économique dans la région envisagée. Ainsi, Jean Hubert, natif de Saint-Jean-de-Noyers sur la Vienne⁹⁹, est venu en 1464, « de sa volonté » dans le Gâtinais, à la Chapelle-la-Reine¹⁰⁰, « par l'avis d'un sienne tante qui avoit demouré à Cloi-en-Beausse »¹⁰¹.

Des « avis » et les satisfactions éprouvées par les immigrés de la première vague ont été les motifs déterminants de la venue de ceux de la seconde vague.

Yvonnet Quermont, natif de Ganguenou au diocèse de Lau-triguet (Tréguier) est venu à Pithiviers avant 1490 : sa sœur Marguerite, veuve de Jean de Vieville l'aîné est restée en Bretagne, à Saint-Michel-en-Grève ; elle y meurt laissant un garçon, Yvonnet de Vieville ; en 1491, Yvonnet Quermont invite son neveu, orphelin de père, à le rejoindre¹⁰².

Sont également à considérer comme « conseillers » les membres du clergé, immigrés eux aussi¹⁰³, qui se font suivre de

99. Noyers, hameau à Nouâtre, Indre-et-Loire, cant. Sainte-Maure.

100. La Chapelle-la-Reine, Seine-et-Marne, chef-lieu cant.

101. Cloyes, Eure-et-Loir, cant. Châteaudun. Fait cité par WADDINGTON, *op. cit.*

102. *Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 634, acte du 20-1-1491 (n.s.) : Ganguenou, non identifié, Saint-Michel-en-Grève, Côtes-du-nord, cant. Lannion.

103. A cette époque déjà, mais moins que plus tard, le diocèse de Sens recrutait une partie de ses prêtres en province.

quelques-uns de leurs fidèles. A cet égard, deux exemples sont significatifs :

— celui de Bouray : vers 1480, le curé en est Jean Vedye, apparemment d'origine normande¹⁰⁴ ; sept des dix immigrés de cette paroisse sont normands, dont deux du diocèse d'Evreux.

— celui de Saint-Cyr-la-Rivière : en 1490, Jean de Hautebesse, du diocèse de Limoges en est le curé¹⁰⁵ ; cinq des huit immigrés sont limousins.

A la différence des seigneurs de l'Entre-deux-Mers, les seigneurs beaucerons, ne semblent pas avoir entrepris de campagnes de recrutement systématiques pour se procurer une main-d'œuvre à bon marché : ils se seraient en général contentés des hommes venus vers eux de leur propre gré et cela a largement suffi. Deux cas contradictoires interdisent de se prononcer :

En 1456, la maison de Reilhac, d'origine limousine, acquiert la seigneurie de Méréville¹⁰⁶ ; elle aurait dû faire appel à ses compatriotes pour la reconstruction de la ville et du château ; il n'en est rien. Sur les treize immigrés à Méréville, deux seulement sont limousins.

A la fin du xv^e et au début du xvi^e siècle, René de Cossé, angevin, premier panetier du roi Charles VIII, a acquis, outre la seigneurie de Brissac¹⁰⁷, celle de Godonvillers à Estouy. Cette seconde acquisition n'expliquerait-elle pas la venue de nombreux Angevins non seulement à Estouy mais aussi à Pithiviers ?¹⁰⁸.

104. Vedye, famille originaire du diocèse d'Evreux, établie à Pithiviers à la fin du xv^e siècle, *Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 635, acte du 21 fév. 1491 (n.s.).

105. *Arch. dép., Yonne*, G 74. Cette famille Hautebesse fournira au xv^e siècle un abbé à l'abbaye de Cercanceaux à Souppes-sur-Loing, (Seine-et-Marne, cant. Château-Landon), *Arch. dép. Loiret*, A 1346.

106. BERNOIS (abbé), *op. cit.*

107. Brissac : Maine-et-Loire, cant. Thouarcé.

108. En 1506, René de Cossé baille à loyer des maisons, chambres ou pièces de terre à quatre hommes dont deux sont d'origine inconnue : un troisième, René Guillier, vigneron, pourrait être angevin d'après son patronyme et le quatrième Jean Le Roy, homme de bras, serait peut être d'origine gasconne. (*Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 639, acte du 2-2-1506 n.s.) Le 3-2-1544 (n.s.), Jean Roy, alias le Roy serviteur du seigneur de Brissac, natif de Lombes-en-Gascogne (Gers, cant., Isle-Jourdain) se marie à Estouy (*Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 654).

*

**

2. Classes sociales des immigrés.

Comme dans l'Entre-deux-Mers, les immigrés appartiennent aux classes sociales les plus diverses : Guillaume Mezeret, tanneur à Pithiviers est le fils d'un tanneur à Verneuil-au-Perche ¹⁰⁹ ; Nicolas Angireau, cordonnier, et Jean Angireau, maréchal, à Pithiviers sont les frères de Louis Angireau, laboureur aux Ponts-de-Cé près d'Angers ¹¹⁰ ; Georges Michau, peigneur et cardeur de laines est le fils de Jean, du même métier à Arvessac en Bretagne ¹¹¹ ; Jeanne Oduc, femme de Jean Petit, homme de bras à Pithiviers est la fille d'un cordonnier de Chemerailles dans la Marche ¹¹² ; Antoine Gommard, maçon et tailleur de pierres qui vient d'arriver à Pithiviers en 1511, (« demeurant à présent ») vend à un neveu, aussi maçon, à Sardan dans la Marche, les héritages de ses père et mère qui consistent en « manoir, eddifices, terres labourables, près, bois, buissons, friches, rentes... » ¹¹³.

Toutefois, faute de renseignements, — les contrats de mariage ou les baux d'apprentissage étant muets sur la profession et la fortune des parents des jeunes immigrés venus isolément — il est impossible de déterminer les catégories sociales prédominantes (il semble que ce soient celles des laboureurs et des artisans) et de savoir si certains immigrés étaient des miséreux.

3. Problèmes matériels.

Comme dans les régions dévastées après les deux guerres mondiales du xx^e siècle, la reconstruction des habitations démolies ou incendiées, voire même la construction de nouvelles a été nécessaire. C'est pourquoi l'immigré, comme l'autochtone d'ailleurs, devait s'engager, lors de la passation d'un bail à cens à construire une demeure.

En 1452, les religieux du couvent de la Sainte-Trinité de Marcoussis baillent des mesures sises à Saclas, à Jacquet et

109. *Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 640, actes du 27-12-1507.

110. *Ibid.*, 3 E 16 638, acte du 9-1-1502, n.s.

111. *Ibid.*, 3 E 16 634, acte du 26-4-1491, n.s.

112. *Ibid.*, 3 E 16 636, acte du 27-10-1494.

113. *Ibid.*, 3 E 1 645, acte du 23-12-1511.

Martin Gamberelle, frères, tourneurs sur bois, natifs du pays de Lombardie¹¹⁴ ; ils les obligent à « construire et eddifier à leurs cousts et despens esdites mesures, une maison à demourer, bonne et convenable, dedans un an prochain venant »¹¹⁵.

En 1452, également, quand Philipot le Père prend à cens un jardin dans le même village il est tenu de le défricher et de le maintenir en bon et suffisant état de façon à ce qu'il puisse valoir le cens convenu¹¹⁶.

En 1434, Philipot des Plants, seigneur de Grandville¹¹⁷, baille une « place et mesure où y avoit un moulin à blé à Colin et Toussaint Legenure, frères » : il leur impose de faire bâtir à cet endroit une maison manable et de réédifier le moulin dans un délai de trois ans¹¹⁸.

A Méréville, en 1504, Ambroise Robineau, prêtre, curé de Saint-Julien-en-Champagne, au diocèse du Mans, prend à titre de cens du prieur de Méréville « une place de maison » assise au clos du prieuré. Il s'engage à y construire une maison couverte de tuiles dans les trois ans¹¹⁹.

Sur la remise en état des cultures, sur la reconstitution du cheptel, nécessaires pour assurer l'alimentation d'une population en rapide augmentation, rien ne nous renseigne¹²⁰. On doit donc admettre que, vers 1440, une famille de plus dans un village même dépeuplé comptait peu, et que plus tard, le travail des premiers arrivés ainsi que la reprise du commerce ont suffi pour subvenir aux besoins d'une population croissante.

114. La venue de ces Lombards est-elle fortuite ? Peut-être pas. En 1395, un habitant de Saclas s'appelait Guillot le Lombard (*Arch. nat.*, S 3 889, acte du 13-12-1395).

115. *Arch. nat.*, S 3 889, acte du 21-8-1452.

116. *Ibid.*, S 3 879, acte du 27-8-1452. Nombreux autres cas semblables relatifs à des autochtones tant à Saclas qu'à Etampes dans *Arch. nat.*, S 3 879, 3 881, 3 888, 3 889.

117. Gaudreville, Eure-et-Loir, cant. Janville.

118. *Arch. nat.*, S 3 879, acte du 14-1484.

119. *Arch. dép. Eure-et-Loir*, H 1 143, acte du 2-6-1502.

120. Quelques minutes notariales concernent des marchands de chevaux. Exemple : Jean Laurens, marchand de chevaux du pays d'Auvergne à Boissy-la-Rivière, *Arch. dép. Loiret*, 3 E 17 528, acte du 31-12-1544.

4. Intégration dans la communauté paroissiale.

Si dans certaines localités, l'émigré a été mal reçu — sa mauvaise conduite en étant la cause¹²¹ — il n'en pas été ainsi dans le doyenné d'Etampes. Bien au contraire, il semble avoir été accueilli à bras ouverts. Les deux cent cinquante mariages entre immigrés et autochtones cités dans les comptes des revenus du doyenné en sont une preuve flagrante¹²² ; une autre preuve réside dans le fait qu'avant la fin du xv^e siècle, des immigrés ou leur fils soient marguilliers de leur paroisse, tel Guillot Coillart à Césarville, Etienne Constancien à La Forêt-Sainte-Croix, etc.¹²³. Quelques curés sont aussi d'origine provinciale.

5. Emplois, activités, ascension sociale.

D'origine campagnarde, jeune, parfois très jeune, l'immigré se place dans les campagnes comme homme de bras, à la ville comme apprenti. S'il inspire confiance, s'il présente des garanties, il épouse la fille d'un riche laboureur, d'un artisan aisé. Déployant l'acharnement au travail (peut-être aussi l'âpreté au gain) qui caractérise le paysan des contrées défavorisées, au sol ingrat, il s'enrichit rapidement. Ses enfants disposent d'une aisance égale sinon supérieure à celle de ses parents dans le village d'origine. Ils acquièrent des maisons, des terres.

En 1509, Pierre de La Porte, homme de bras, dit natif du pays d'Anjou, donc immigré de fraîche date¹²⁴, et en 1510, Michau Marques, tixier en draps, aussi angevin, achètent des maisons à Pithiviers¹²⁵.

Deux autres cas sont plus significatifs :

Jean Aussenart, originaire du hameau de Vaulx, paroisse de Condé-Bonnières au diocèse de Bourges est venu à Morville avant 1490, puisque sa fille Vincende y épouse en octobre 1491,

121. FOURQUIN (G.), *op. cit.*, p. 425, d'après *Arch. nat.*, JJ 195, n° 105 v° : les gens de Sèvres traitent les Liégeois d'ivrognes.

122. Dans une famille ce sont parfois deux sœurs (cousines) qui s'unissent à des immigrés. Voir ci-dessous, annexe 4.

123. Autres cas, voir ci-dessous, annexe 5.

124. *Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 634, acte du 11-11-1491.

125. *Ibid.*, 3 E 16 647, acte du 24-5-1417.

Denis Chassinat, laboureur. En 1510, un de ses fils est un des riches drapiers de Pithiviers, un autre y est marchand boucher, un troisième a pris sa succession à Morville ¹²⁶.

Jean de Capy, homme d'armes, du diocèse d'Auxerre a épousé à Etampes en 1435, Marie, fille de Robin Marchand, marchand boucher paroisse Saint-Martin à Etampes. Après son décès, vers 1460, un des fils est marchand drapier à Etampes ; un autre marchand à Paris ¹²⁷.

6. Implantation définitive ou transit ?

La question mérite d'être posée.

Comme l'Entre-deux-Mers, comme la région parisienne, l'Etampoïis est une terre d'immigration.

Bon nombre des immigrés qui y viennent au xv^e siècle, semblent avoir subi ensuite l'attirance de la capitale. Pour eux, la Beauce n'est qu'une étape. Ceux qui y resteront et y feront souche seraient une minorité, parce que leur patronyme en disparaît.

Dans les localités dont les registres paroissiaux ou les archives notariales sont anciens, c'est-à-dire du xvi^e siècle, on devrait trouver en principe tous ou presque tous les noms des immigrés cités dans les comptes des revenus. Il est impensable en effet qu'ils n'aient pas eu de descendance.

Pour Etampes, où le premier registre paroissial commence en 1542, pour Méréville où le registre notarial débute en 1530, pour Etréchy, en 1534 ; pour Bouray où l'on dispose d'un censier ¹²⁸, des sondages ont été effectués. Ils apportent la preuve de la disparition de plusieurs familles d'immigrés.

Dans ces conditions, on doit admettre que certains sont retournés chez eux, comme Etienne Varuyte, marchand du diocèse de Clermont qui en 1490 vend au seigneur de Janery, près de Pithiviers tous ses biens du Pithiverais et n'est plus jamais cité par le notaire ¹²⁹.

126. *Ibid.*, 3 E 16 645, acte du 31-8-1510.

127. *Arch. nat.*, S 3 887 B, Célestins de Marcoussis, acte du 23-12-1476. Voir en annexe 7 ci-dessous, « La maison aux piliers ou le fief des Capy à Etampes ».

128. *Arch. dép. Yvelines*, 71 H 14, déclarations de censives au xvi^e siècle.

129. *Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 634, acte du 19-10-1490.

D'autres (ou leurs enfants), sont partis vers un village voisin. Jean Jeudi, angevin, est arrivé à Estouy, avant 1458, année où sa fille épouse Pierre Pillet, autochtone. En 1492, un Jean Jeudi, vigneron, sans doute fils du précédent, vend des vignes à Yèvres-la-Ville, à quatre kilomètres au sud d'Estouy¹³⁰ ; en 1491, G. Jeudi est curé d'Aulnay-la-Rivière¹³¹ ; en 1592 et après, le patronyme Jeudi ne figure pas dans le premier registre paroissial d'Estouy¹³².

Comme les autochtones, beaucoup se sont dirigés vers une grande ville, Etampes, et surtout Paris.

Certains se sont tout de même établis définitivement : leur descendance se perpétue sur place jusqu'au XIX^e, voire même jusqu'au XX^e siècle.

Les Bizouarne vivant au XVIII^e siècle, à Pithiviers-le-Vieil sont les descendants de Jean Bizouarne dit « de Bretagne » ou de son frère, cités à Morville en 1510¹³³.

Louis-Denis Raimbert, marchand drapier à Etampes à l'époque de la Révolution¹³⁴ n'est-il pas de la lignée de cet Etienne Raimbert, berrichon, cité à Bouville en 1454 ?

Les Vaury qui vivent encore de nos jours dans la Beauce et le Gâtinais sont probablement issus d'un limousin de la région de Guéret¹³⁵.

*
**

7. Maintien de liens avec la paroisse d'origine.

Le maintien de liens avec le pays d'origine est réel ; il ne dure que quelques décennies, celles pendant lesquelles les parents proches (père et mère, oncles et tantes, frères, parfois neveux) sont encore en vie.

130. *Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 635, acte du 22-10-1492.

131. *Arch. dép. Yonne*, G 70.

132. *Arch. dép. Loiret*, Estouy, état civil, GG 1 (sondage).

133. Club généalogique de l'Essonne : table informatique des familles étudiées : numéro hors série, 1987.

134. *Arch. comm. Etampes* : acte du 20 juillet 1812.

135. « *Gé magazine* », n° 45, p. 7 « géographie d'un patronyme » et n° 47, p. 7 : plusieurs souches de ce nom se rencontrent dans la Creuse au nord-est de Guéret.

Au décès de l'un d'eux, ils en chargent un autre, de vendre la part d'héritage qui leur revient, ce qui signifie l'abandon de toute idée de retour. Les exemples sont nombreux ; en voici deux :

1. Une famille Angireau, angevine, compte trois frères dont l'un Louis est resté dans son village, les Ponts-de-Cé, au sud d'Angers, tandis que les deux autres, Jean et Nicolas, sont venus à Pithiviers à la fin du xv^e siècle. Jean meurt dans cette localité, suivi dans la tombe par son fils, Jean le jeune. La succession de ce dernier est réglée non seulement par Nicolas, mais aussi par Louis : elle comprenait des biens à Pithiviers et à Bondaroy ¹³⁶.

2. En 1452, Etienne Hilory, maçon, originaire du diocèse de Saint-Paul-de-Léon, se marie à Etampes, paroisse Notre-Dame. En 1492, Marion Hilory, épouse de Jean Budier le jeune, maréchal à Pithiviers, se dit fille d'un Etienne Hilory, maçon qui ne peut qu'être le Breton venu à Etampes. Marion traite avec un de ses oncles Pierre, qui demeure à « Pleudeliac, près de la Hinaulderye » au diocèse de Saint-Brieuc, une affaire d'héritages en ce lieu ¹³⁷.

136. *Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 638, acte du 9-1-1502.

137. La Hinaulderye, La Hunaudaye, à Plédéliac, Côtes-du-Nord, cant., *Jugon, Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 635, acte du 19-9-1492.

La différence des diocèses, Saint-Paul-de-Léon, Saint-Brieuc, ne doit pas surprendre ; les diocèses de Bretagne comptaient un grand nombre d'enclaves relevant de diocèses voisins.

CONCLUSION

Les guerres longues et cruelles, comme la guerre de Cent Ans, ont toujours été suivies de profondes transformations sociales et de migrations.

Nous avons étudié ici les mouvements de population d'une bonne partie de la France d'alors vers une petite circonscription ecclésiastique du Bassin parisien, le doyenné d'Etampes. Deux routes importantes s'y croisaient, l'une le chemin de Saint-Mathurin, orienté d'ouest en est, l'autre le grand chemin d'Orléans à Paris, orienté sud-nord ; ce fait y a caractérisé l'émigration ; le doyenné a été un creuset où sont venus se fondre des provinciaux des origines les plus diverses.

L'étude que nous venons de présenter n'est pas pour la France la première du genre : comme on le sait, elle a été précédée de celle de Monsieur Boutruche. Elle est cependant à notre connaissance la première qui ait été tentée pour la région parisienne : elle fournit des données statistiques de premier ordre sur son repeuplement après les malheurs de la fin du Moyen Age.

Mais ce n'est pas tout : elle fait aussi revivre, en quelque sorte, les immigrés ; ils ne sont pas simplement des numéros à additionner, ils sont des hommes dont on connaît le diocèse, parfois le village d'origine, la profession, les liens familiaux, le niveau de vie et dont on a pu aussi reconstituer la destinée.

Il resterait à déterminer si leur venue en grand nombre a affecté la vie locale beauceronne, s'ils en ont transformé la mentalité, les mœurs, le parler. A priori, nous ne le pensons pas, parce que, comme les anciens, les nouveaux habitants étaient surtout des paysans attachés à la terre, qu'elle soit pauvre comme dans les provinces d'origine ou riche comme celle du « biau et plain païs de Biausse »¹³⁸.

138. FROISSART.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX.

Tableau A. Nombre d'immigrés par paroisse du doyenné au xv^e siècle.

Tableau B. Evaluation de la population de chacune d'elles (xvii^e, xviii^e siècles).

*
**

Le tableau A (colonne de gauche) indique par paroisse du doyenné, le nombre d'immigrés du xv^e siècle connus d'après nos sources (*Arch. dép. Yonne*, G 305, G 308, divers, notaire de Pithiviers).

Le tableau B (colonnes de droite) fournit l'évaluation de la population de chacune des paroisses du doyenné à la fin du xvii^e et au début du xviii^e siècle d'après :

- le nombre de communicants en 1678 (*Arch. dép. Yonne*, G 78)¹³⁹,
- le nombre de feux indiqué par DUPAQUIER (J.), *Statistiques démographiques du Bassin parisien, 1636-1720*. Paris, Gauthier-Villars, Bordas, 1977.

Il ne peut en aucun cas être utilisé pour estimer la population du doyenné à la fin du xv^e siècle (et encore moins au xiv^e), les guerres et les épidémies ayant souvent perturbé l'équilibre démographique.

A titre d'exemple, pour le doyenné, la peste a sévi à Méréville en 1520¹⁴⁰, à Etampes en 1562 et 1631, etc.¹⁴¹.

139. Les nombres arrondis sont ceux du document.

140. BERNOIS, *op. cit.*

141. MARQUIS (Léon), *Les rues d'Etampes*, Etampes, libr. Brière, 9, rue de la Juiverie, 1881.

TABLEAU A	PAROISSES	TABLEAU B				
		EVALUATION DE LA POPULATION XVIIe, XVIIIe s.				
		COMMUNIANTS		FEUX PAR ELECTION		
		en 1678	ou en	ETAMPES	PITHIVIERS	
			1709	1665	1709	
3	ABBEVILLE	100		42		
0	ALLAINVILLE	70			43	38
4	ANDONVILLE	160			169	
0	ARRANCOURT	50		78		
3	AUDEVILLE	170			37	42
0	AUGERVILLE-LA-RIVIERE	150			246	62
1	AULNAY-LA-RIVIERE	140			63	69
8	AUTRUY	600			116	146
4)	AUVERS, St GEORGES	360	1722	97		
	ibid., N. DAME					
2	BLANDY	60		31		
1	BOIGNEVILLE	230	1722	91		
0	BOISSEAUX	300		49		
3	BOISSY-LA-RIVIERE	140		76		
10	BOURAY	non dit	non dit	81		
7	BOUVILLE	200		118		
3	BRIARRES-sur-ESS.	non dit	non dit		61	67
0	BROSSE LA	50			23	28
1	BROUY	non dit	non dit		28	30
2	CERNY	460		124		
3	CESARVILLE	110			34	34
0	CHAMPIGNY	non dit	non dit	69		
0	CHAMPMOTTEUX	id.	id.	79		
4	CHARMONT	id.	id.		97	87
0	COUDRAY	200	1722			
0	COURDIMANCHE	75	ibid.	87		
3	D'HUISON	120		59		
0	DIMANCHEVILLE	60			26	28
0	DOSSAINVILLE	110			28	31
4	ERCEVILLE	150			59	56
0	ESTOUCHES	non dit	non dit	59		
8	ESTOUY	350			96	97
8	ETAMPES, N.D.	800		264		
12	ibid., St B.	800		325		
3	ETAMPES, St G.	non dit	non dit	208		
12	ibid., St M.	700		251		
3	ibid., St P.	400		140		
6	ETRECHY	350		136		
4	FONTAINE-LA-RIVIERE	120		40		
5	FORET-Ste-CROIX LA	80		33		
4	GIRONVILLE-SUR-ESS.	160		16		
0	GIRONVILLE (CHARMONT)	peu (sic)		16		
0	INTVILLE	90			31	27
2	ITTEVILLE	300		119		
3	LEOUVILLE	non dit	non dit		31	36
8	MAINVILLIERS	120			44	56
9)	MAISSE, N.D.	non dit	non dit	169		
	ibid., St M.					
3	MANCHECOURT	200			91	94
0	MARSAINVILLIERS	100			50	44
13	MEREVILLE	non dit	non dit	267		
1	MESPUITS	ibid.	id.	36		
0	MONTVILLE	5/6 feux (sic)			6	7
0	MORVILLE	120			41	48
1	NANGEVILLE	non dit	non dit		29	23

TABLEAU A Nombre d'immigrés au XVe siècle	PAROISSES	TABLEAU B EVALUATION DE LA POPULATION XVIIe, XVIIIe s.				
		COMMUNIANTS		FEUX PAR ELECTION		
				ETAMPES	PITHIVIERS	
		en 1678	ou en	1709	1665	1709
5	ORMOY-LA-RIVIERE	200		73		
3	ORVEAU	90			52	45
3	PANNECIERES	50		37		
0	PRUNAY-SUR-ESS.	50		30		
6	PUISELET-LE-MARAIS	150		59		
0	RAMOULU	non dit	non dit		55	56
0	ROINVILLIERS	id.	id.	27		
0	ROUVILLE	id.	id.	28		
6	SACLAS	300		131		
8	ST CYR-LA-RIVIERE	non dit	non dit	104		
9	ST GERMAIN-LES-ET.	id.	id.	153		
11	SERMAISES	400			123	134
2	SOISY	non dit	non dit	150		
1	THIGNONVILLE	70			52	47
2	TREZAN	70			23	23
6	VALPUISEAUX	non dit	non dit		61	
3	VAYRES	120			60	
2	VILLENEUVE/AUVERS	non dit	non dit		57	
2	VILLEREAU	id.	id.		19	16

**ANNEXE 2 : Immigration familiale : même génération.
(par ordre alphabétique).**

NOM	PRENOM	DIOCESE D'ORIGINE	FAITS	PAROISSE	ANNEE	REMARQUES
BARDY	Antoine	LIMOGES	ses deux garçons, Jean et Antoine, mineurs s'y marient en	AUGERVILLE-LA-RIV. ibid.	1509 1522	
BOUCHET id. id. CHABANNES	Mathieu Jean Agnès Jean	CLERMONT ibid. ibid. ibid.	à Folleville frère du précédent, mariage à veuve, soeur des précédents X Agnès, f. Pierre BOUCHET à	DOSSAINVILLE ibid. ibid. PITHIVIERS	1491 1482 id. 1491	
BOURBONNE DE	Nicolas id.	TROYES	X Marie, f. Pierre DROUET à ordonné prêtre	AUTRUY	1452	deux personnes ?
CECILLE id.	Pierre Laurencin	BOURGES CLERMONT	X Philippe f. Jean PETIT à X Jeanne f. Pierre RICHART à	MAINVILLIERS ibid.	1452 1456	homonymes ou parents? diocèses voisins
CELERIN id.	Etienne Michel	BOURGES	X Catherine f. Jean DES BOUSTHONS ¹⁴² de Limoges à X Jeannette, f. G. TOURNEVILLE à	ORMOY-LA-RIV. FONTAINE-LA-RIV.	1454 1456	paroisses proches
DAVY id.	Etienne Pierre	BOURGES non dit	sa fille X Jean TROULLE à X Jeannette f. Jean AGNES à	BRIARRES MAISSE	1453 1452	Isabelle et Pierre, frère et soeur ?
DE MOLIERES id.	Noël Jean	LIMOGES non dit ⁽¹⁾	X Catherine f. Jean AMIART à X Gilette f. J. DE MAZEAUX (LIMOGES)	MEREVILLE BOISSY-LA-RIV.	1455 1457	(1)-Limoges, probable
DES BOUSTHONS ¹⁴² DES BOUCHONS	Jean id.	LIMOGES non dit ⁽²⁾	sa f. X Jean CELERIN (BOURGES) sa f. X Jean GODIN (LYON)	ORMOY-LA-RIV. ibid.	1454 1456	(1)-sic. sans doute DES BOUCHONS (2)-Limoges, probable
HEMART id. id.	Pierre Gauvigny id.	CLERMONT ibid. ibid.	décédé : sa fille X P. FRION sa f. X M. Mirebeau (LIMOGES) X Marguerite, veuve Jean MAIN à	non dit ⁽¹⁾ PUISELET-LE-M. ibid.	1482 1481 1481	(1)-Puisselet, probable
HERNAULT id. id.	Georges Philippe Jean le J.	LIMOGES ibid. ibid.	X Etienne f. Jean MARCHAUDON à X Cirette veuve Jean id. X Bertrand f. B. POUTESSIER à	ST-CYR-LA-RIV. ibid. LA FORET-STE-CROIX	1481 id. id.	
LENOIR id.	Gilles Jean	EVREUX non dit	sa fille X G. MARESCHAL à X Perette f. Pierre BOUGUIER à	MEREVILLE ibid.	1455 1457	
LYSE id.	Jean le J. Laurent	TOURS non dit	X Aneline fille feu G. DUPONT à décédé; sa veuve X H. FOUCHER à	D'HUISON VAL PUISEUX	1481 id.	

142. Sic : sans doute DES BOUCHONS.

NOM	PRENOM	DIOCESE D'ORIGINE	FAITS	PAROISSE	ANNEE	REMARQUES
MARCHAND id.	Pierre id.	BOURGES ibid.	X Jeannette, f. J. MURET à sa fille, Simone X P. BILLART	ANDONVILLE non dit	1454 1458	
MARIE GALET	Denis Alain	DOL ⁽¹⁾ SAINT-MALO ⁽¹⁾	X Jeannette f. J. BELLEDOT X Coline f. Jean MARIE	TREZAN ibid.	1454 1454	⁽¹⁾ - diocèses voisins avec enclaves
MERCIER id.	Jean Gonin ⁽¹⁾	BOURGES ibid.	sa fille Isabelle X J. BOUTHEVILLAIN X f. Bertrand LE SAVETIER	ETAMPES, St B. ibid.	1453 1455	⁽¹⁾ - frère d'Isabelle?
MOIREAU id. id.	Philippe Ade Philippe	ANGERS ibid. ibid.	X f. Pierre GAILLARD X f. Vincent HOLIER ⁽¹⁾ (sic) X f. feu Pierre PICART	SACLAS ibid. VILLEREAU	1481 1482 1482	⁽¹⁾ - plutôt HOULLIER
POUCHON id. POUCIN	Pierre André Philippe	ANGERS ibid. ibid.	sa fille X J. COITE ibid. X P. NICOLLE ibid. X P. NICOLLE (ROUEN)	MAISSE ibid. BOURAY	1481 1481 1483	
REGNAULT id.	Jean Antoine	AUVERGNE ibid	décédé à frère de Jean à	PITHIVIERS ibid.	1491 id.	
ROGIER id. id.	Jacques Jean Pierre	TOURS POITIERS BOURGES ⁽²⁾	décédé : sa f. X M. DESPIERRES ⁽¹⁾ X la veuve de C. PAULMIER X la fille de T. BEAUFRERE	VALPUISEAUX ibid. SERMAISES	1482 id. 1481	⁽¹⁾ - Limousin ⁽²⁾ - Les trois diocèses se touchent vers CHATELLERAULT

Légende : le signe X signifie "se marie avec"
la lettre f correspond à "fille"

**ANNEXE 3 : Immigration familiale : deux générations successives.
(par ordre alphabétique).**

NOM	PRENOM	DIOCESE D'ORIGINE	FAITS	PAROISSE	ANNEE	REMARQUES
CLERON id. id.	Pierre Simon Durand	CLERMONT	cité (rubrique : "absolution") X f. C. FUET, du dio. de CLERMONT X f. A. CHAPPART	ETAMPES ibid. St M. AUDEVILLE	1434 1454 1482	a)
COILLART id.	Jean Pierre	CLERMONT ibid.	sa f. X J. BERGERET X la veuve de P. DAUVERGNE	PANNECIERES ibid.	1457 1482	b)
DESBORDES id.	André Guillaume	LIMOGES non dit	X f. P. MARZIN X f. S. LEVESQUE	St CYR-LA-RIV. ANDONVILLE	1481 1457	
HANRON id.	Pierre Henri	LISIEUX ibid.	sa F. X J. LE MARINIER X Guillemette f. T. DUVAL	BOURAY ibid.	1483 1483	c)
MARTIN id. id.	Jean Guillaume Jean	CLERMONT ibid. ibid.	X f. J. BENARD sa f. P. DE LA CROIX sa f. X R. PIET	ETAMPES St B. ANDONVILLE LEDOUVILLE	1456 1459 1482	d)
MERCIER id. id.	Gonin Jean Jean id.	BOURGES ibid. ibid.	X f. B. LE SAVETIER sa f. X J. BOUTEVILLAIN X f. P. MOTEUX	ETAMPES St B. ibid. BOUVILLE	1456 1454 1483	e)
MUSNIER id. id. id.	Jean Pierre Antoine le j. Guillaume	LIMOGES ibid. ibid. ibid.	X Colette V. M. DUVERTE sa f. X A. RICHART de CLERMONT fils d'Antoine l'aîné à AUZENCES frère d'Antoine le j.	ETAMPES St M. ABBEVILLE RAMOULU PITHIVIERS	1454 1483 1507 Ibid.	f)
SAUVAGE ⁽¹⁾ id.	Jean id.	CLERMONT non dit	sa f. . X O. HAUDE sa f. X J. HUET	ORVEAU MAISSE	1453 1482	⁽¹⁾ -SAUVIEGE ?

Remarques :

a) CLERON-FUET.

Ce sont des familles du diocèse de Clermont.

Durand Cléron est venu à Audeville en 1482, sans doute à la demande de Simon et de Claude Fuet.

Pour les Cléron, trois générations successives sont venues dans le doyenné.

b) COILLART.

Pierre COILLART ne peut être le fils de Jean puisqu'il y a entre eux deux générations de différence. Il en est sans doute un petit neveu.

c) HANRON.

Le cas est différent de celui des COILLART; ou bien Henri est un frère de Jeanne, né en Normandie avant l'émigration de son père, ou bien il est un parent de Pierre.

d) MARTIN.

Bien que le patronyme MARTIN soit très répandu, aucun doute n'est possible. Jean Martin qui se marie en 1482 est d'une génération postérieure à celle de Guillaume et de Jean, mariés en 1459 et 1456.

e) MERCIER.

Patronyme courant lui aussi. Le cas est semblable au précédent : Jean est venu dans le doyenné à la demande d'un parent d'une génération antérieure.

f) MUSNIER.

Pierre et Jean peuvent être de la même génération, ou de deux générations successives (dans le premier cas, ils seraient arrivés ensemble dans le doyenné; comme on ignore le nom de leur village d'origine, on ne peut pas dire s'ils sont apparentés à Antoine et Guillaume).

ANNEXE 4 : A. Mariages de deux sœurs avec des immigrés.

PERE		FILLES PRENOM	MARIAGE		IMMIGRE		
NOM	PRENOM		LIEU	ANNEE	NOM	PRENOM	DIOCESE
CORBILLON	Simon	Jeannette Isabelle	ETAMPES, St M. ibid.	1454 1457	AMORY DURAND	Pierre Pierre	EVREUX ibid.
DAUTON	Jean	Machette Mahiette	ST GERMAIN ibid.	1456 1456	BILLANT DE MARNOY	Antoine Pierre	CLERMONT LE MANS
LE SEURRE	Jean	Linotte Antoinette	ETAMPES N. D. MAINVILLIERS	1452 1456	BELLOUCHE DE PLAINPAYS	Louis Jean	EVREUX CHALONS
LOREAU	Jean	Etiennette Clemencie	AULNAY-LA-RIV. ibid.	1454 1457	DAGUET BRECART	Jean Jean	non dit CLERMONT
GURCIN	Jean	Simone Michelette	PANNECIERES ibid	1454 1456	ARNOUL ROULET	Jean Jean	EVREUX non dit
RICHIER	Pierre	Jeannette Jeanne	MAINVILLIERS ibid.	1456	HAUTEFEUILLE CECILLE	Jean Laurentin	CLERMONT ibid.
SERGEANT	Jean	Jeannette Cantienne	MEREVILLE	1458 1458	GRANCHER REZET	Pierre Laurent	LIMOGES sans

B. Autres cas d'unions familiales : autochtones, immigrants.

Mariage d'un frère et d'une sœur.

1) En 1458, Bénédicte, fille de Jean PILLET, épouse à Estouy, Jean TIERCELIN du diocèse d'Angers. La même année, Pierre PILLET (frère ou cousin de Bénédicte) épouse la fille de Jean JEUDI, du diocèse d'Angers.

2) En 1455, Marie, fille de Jean ROBERT, épouse à Mainvilliers, Jean POULAIN dont le diocèse d'origine est inconnu ;

— en 1458, Jean ROBERT, frère ou cousin de Marie, épouse à Soisy, la fille de Jean JOTON, du diocèse d'Angers.

Mariages dans deux générations.

1) En 1457, Jean DEMOLIERES, épouse à Boissy-la-Rivière, Guillette, fille d'André Demazeaux du diocèse de Limoges ;

— en 1481, Mathurine, fille d'un Jean DEMOLIERES, épouse au même lieu, la fille de Philippe PERTUIS, du diocèse de Tours.

2) En 1454, Guillette, fille de Jean LE JARS, épouse à Sermaises, Jean GUILLON, du diocèse de Bourges ;

— en 1482, Etiennette, fille d'Etienne LEJARS, peut-être petite-fille du précédent, épouse dans la même paroisse, Pierre CITRON, du diocèse de Clermont.

3) En 1457, Marie, fille de Mathieu LE MERE, épouse Regnault MARTIN du diocèse de Rouen, à Saint-Germain-lès-Etampes ;

— en 1482, Pierre LE MERE, vraisemblablement petit-fils ou petit neveu de Mathieu, épouse à Etréchy, Robin VEAU du diocèse d'Evreux.

*ANNEXE 5 : Prêtres et marguilliers du doyenné d'Etampes à la fin du XV^e siècle portant des noms d'immigrés.
(par ordre alphabétique).*

NOM	PRENOM	DIOCESE D'ORIGINE	FAITS	PAROISSE	ANNEE	REMARQUES (sources)
BOURBONNE DE id.	Nicolas id.	non dit TROYES	ordonné prêtre cité	non dit AUTRUY	1451 1452	Arch. dép. Yonne G. 305
BERGERET id.	Guillaume Jean	non dit CLERMONT	prêtre-chapelain cité (mariage)	ARRANCOURT	1493 1482	Arch. dép. Yonne G. 74
CECILLE id. id.	Jean Pierre Laurencin	BOURGES	marguillier cité (mariage)	MAINVILLIERS ibid. ibid.	1493 1452 1456	Arch. dép. Yonne G. 74
COILLART id. id.	Guillot Jean Pierre	non dit CLERMONT ibid.	marguillier cité	CESARVILLE PANNECIERES ibid.	1493 1457 1482	
DELORME id.	Jean Crespin	EVREUX ibid.	curé de père du précédent	BOISSY-LA-RIV. ORVEAU	1493 1453	Arch. dép. Loiret 3 E 16635
FAVIER id.	Jean Philippot	non dit CLERMONT	marguillier cité (mariage)	ST CYR-LA-RIV. ERCEVILLE	1493 1483	
GUILLAIN id.	Jean Raynaud	non dit ANGERS	curé de (près ESTOUY) cité (mariage)	BONDAROY ESTOUY	1508 1458	Arch. dép. Loiret 3 E 16644
JEUDI id.	Pierre Jean	non dit ANGERS	prêtre, curé d' cité (mariage)	AULNAY-LA-RIV. ESTOUY	1493 1458	Arch. dép. Yonne G. 90
NICOLLE id.	Pierre id.	non dit ROUEN	marguillier cité (mariage)	BOURAY ibid.	1483 1482	Arch. dép. Yonne G. 74
PERTUIS id.	Pierre Philippe	non dit TOURS	marguillier cité (mariage)	ANDONVILLE BOISSY-LA-RIV.	1491 1482	Arch. dép. Yonne G. 74

ANNEXE 6 : Maintien de liens avec le pays d'origine.

QUELQUES EXEMPLES

1. Avec l'Anjou.

A une date inconnue, Macé Lelièvre est venu de Mouliherne en Anjou (juridiction de Baugé) dans la Beauce, où il a vécu tantôt à Brouy (doyenné d'Etampes), tantôt à Bondaroy (près de Pithiviers). Il meurt en 1507.

Ses deux fils, Jean l'aîné demeurant « à présent », à Dadonville (village au sud-est de Pithiviers) et Jean le jeune « berger en l'ostel d'un nommé Mesnaiger à Faronville » (paroisse d'Outarville) font leur procureur un sieur Gilbert Seullet pour régler la succession à Mouliherne.

Arch. dép. Loiret, 3 E 16 644, actes des 2-11-1508 et 10-12-1508.

2. Avec la Normandie.

Guillot Delamaze, originaire de Verneuil-au-Perche est venu à Boiscommun en forêt d'Orléans tandis que de ses fils :

- l'un Jean, s'établissait comme marchand laboureur dans le doyenné d'Etampes,
- un autre, Guillain, s'installait à Pithiviers comme marchand-tanneur et s'y mariait en 1492,
- et un troisième Colas, restait à Verneuil où il était boucher.

Gillot meurt vers la fin de 1492. Jean et Guillain s'entendent avec Colas pour les problèmes d'héritages.

Arch. dép. Loiret, 3 E 16 635, acte du 19-1-1493.

3. Avec le Berry.

Jean Bergeret, du diocèse de Bourges, est arrivé dans le doyenné d'Etampes avant 1482, année où sa fille Michelle se marie dans une paroisse dont le nom ne nous est pas donné.

En 1492, il est depuis peu de temps à Fresnay-les-Chaumes, près de Pithiviers puisque l'acte qui le cite dit de lui « demeurant à présent », et ce, au moment où ses parents, Bonne Bergeret et Jeanne Fradier, sa femme, passent de vie à trépas. Jean a un cousin maternel, Antoine Fradier, laboureur à Saint-Priest-les-Chaumes, en la châtellenie de Murat-en-Bourbonnais à la limite des diocèses de Bourges et de Clermont. Il le charge de vendre les héritages qui lui reviennent.

Arch. dép. Loiret, 3 E 16 635, acte du 7-12-1492.

4. Avec le Limousin.

Jean Dozencette (laboureur à Thignoville dans le doyenné d'Etampes est natif de Compas-en-Combraille. En 1501, son père meurt : il charge alors Pierre Dozencette, son oncle, de vendre ses héritages à Margont ?

Arch. dép. Loiret, 3 E 16 643, acte du 20-1-1507.

5. Avec le Limousin : autre cas.

Pierre Gaulcher « qui fut natif du pays de Limousin ou de Berry » est venu à Méréville « en son jeune âge » donc avec son père. Il y a été ensuite marchand et meunier au moulin de Courcelles, jusqu'à sa mort vers 1536.

Il laisse quatre garçons (Michel, Guillaume, Simon et Mathurin) et quatre filles qui ont épousé des autochtones.

Ses héritages comprennent des biens dans le doyenné et d'autres en Limousin, ces derniers lui ayant été donnés par un de ses frères, natif de la ville d'Eygurande¹⁴³. Ces biens, qu'ils soient en Beauce ou en Limousin sont partagés entre les huit enfants de Pierre¹⁴⁴.

Arch. dép., Essonne, II E 34/12 (Not. Méréville), acte du 30-4-1537.

ANNEXE 7 : La maison aux piliers ou le fief des « Capy », à Etampes.

Il existe à Etampes, place Saint-Gilles, au coin de la rue Simonneau, une maison connue sous le nom de « Maison aux piliers ».

Elle tient son nom du fait que son unique étage, surmonté d'un haut toit très pentu, est construit en encorbellement et qu'il repose sur une solide poutre de bois sculpté soutenue par trois piliers de pierre, ronds, à base carrée et aux chapiteaux très simples.

Au xv^e siècle, c'était, nous dit un texte de l'époque¹⁴⁵ « un hostel à quatre gros pilliers quarrés saillans sur rue, devant lesquels pilliers on tient ou on a coutume de tenir continuellement au jour de jeudy par chacune sepmaine en l'an, les plaids et plaidoiries

143. Eygurande, *sic*, dans le texte : mais plutôt « Aigurande », Indre, chef-lieu cant.

144. Ce cas est le seul exemple de maintien de lien avec les pays d'origine pendant plusieurs générations.

145. *Arch. nat.*, S 3 887^B, Célestins de Marcoussis, acte du 23-12-1476.

d'icelle ville [d'Etampes], cour, courcelles, caves, jardin et attenant à l'une d'icelles caves, un colombier, joignant à iceluy jardinet, un demi-arpent tant vignes que terres tenant au derrière d'iceluy hostel et choses dessus dites et aboutissant aux grands fossés d'icelle ville, en la grant rue du marché près de l'église monseigneur Saint-Gilles ».

Il prit alors le nom de fief « Capy » ou des « Capy ».

**
*

Jean Capy (de Capy) est cet homme d'armes du diocèse d'Auxerre qui, en 1435, épouse Marie (Marion), fille de Robin Marchant¹⁴⁶. Robin était un marchand-boucher de la paroisse Saint-Martin, apparemment fort riche. En 1395, il avait acheté une pièce de terre, « couture Bailedart » tenant à Guillot Le Lombard, et à Jean de Montagu, paroisse Saint-Martin¹⁴⁷ ; avant 1457, il possédait aussi « à cause de sa femme » une maison et ses appartenances, grande rue, même paroisse, située entre la porte de la Barre et l'hôpital Saint-Jean¹⁴⁸.

Jean de Capy avait donc fait un beau mariage en épousant la fille d'un boucher : il sut faire fructifier les biens de son beau-père, puisqu'en 1439, soit quatre à cinq ans après son mariage il était en mesure d'acquérir l'hôtel des quatre piliers et un autre hôtel où pendait pour enseigne l'image saint Jacques, en la grande rue pavée qui allait de la porte de la Barre à la porte de Paris. Le vendeur de ces biens était un héritier de Denisot Soulet « vivant queu de feu très noble et excellente dame Isabel de Bavière, jadis et en son vivant reine de France »¹⁴⁹.

Jean de Capy mourut vers 1460-1470. Ses deux fils, Jean, marchand à Paris et Guillaume, marchand à Etampes, en héritèrent. Ils ne tardèrent pas cependant à vendre les deux hôtels aux religieux du couvent de la Sainte-Trinité de Marcoussis.

La maison aux piliers resta cependant connue, pendant longtemps sous le nom de cet immigré bourguignon Jean Capy.

146. *Arch. dép., Yonne*, G 304.

147. *Arch. nat.*, S 3 889, acte du 16-12-1457.

148. *Ibid.*, id., acte du 5-8-1449.

149. *Ibid.*, S 3 887^B, acte du 13-12-1476 qui fait mention de l'achat le 18-1-1439 (a.s.).

Jean et Guillaume avaient une sœur, femme d'Aubert Maillart dont ils vendent des biens le 8-11-1470 (*Arch. nat.* S 3 887^B) ; avaient-ils aussi un frère ? Peut-être ; ce serait l'ancêtre de tous les Capy qui vivaient à Saclas au xv^e siècle. Sinon il faudrait admettre la venue dans l'Etampoïis, d'un autre bourguignon, du nom de Capy, de la parentèle de l'homme d'armes.

ANNEXE 8 : Pièces justificatives.

Ces pièces justificatives sont :

1. Les listes des mariages contractés de 1452 à 1458 dans les paroisses du doyenné qui figurent dans le comptes des revenus pour les années 1453 à 1459 (*Arch. dép. Yonne*, G 305) et dans les pièces à l'appui des comptes (mariages de 1481 et 1482) (*Arch. dép. Yonne*, G 308).

Comme elles y sont présentées sans ordre apparent, elles sont reproduites ici en deux catégories :

- la première (I), les mariages dont l'un des conjoints (parfois les deux) est originaire d'un diocèse de province. Les diocèses ont été classés dans le même ordre que dans le texte : 2^e partie, chapitre II, paragraphe C ;
- la seconde (II), est celle des mariages dont l'un des conjoints est originaire d'un diocèse limitrophe dans l'ordre : Paris, Sens, Orléans, Chartres.

Pour chaque mariage sont indiqués :

- le diocèse d'origine du conjoint, son prénom, son nom ; le prénom de la conjointe, les prénom et nom de son père (premier mari pour les veuves) ;
- la paroisse où le mariage a été contracté, le diocèse d'origine de la conjointe éventuellement.

2. La liste des immigrés autres que ceux figurant dans les listes ci-dessus, connus par des sources diverses.

3. La liste des immigrés cités dans les minutes notariales de Pithiviers pour cette localité et ses environs de 1490 à 1525 (*Arch. dép. Loiret*, 3 E 16 634 à 3 E 16 650).

I. — MARIAGES DONT L'UN ^(a) DES CONJOINTS
EST ORIGINAIRE DE PROVINCE

a) parfois « les deux conjoints sont... ».

CONJOINT			CONJOINTE				
DIOCESE D'ORIGINE	PRENOM	NOM	PRENOM	PRENOM du père (1er mari : v = veuve)	NOM du père (1er mari)	PAROISSE	DIOCESE D'ORIGINE éventuelle.
MARIAGES DE L'ANNEE 1452 (comptes de 1453 : Arch. dép., Yonne, G. 305)							
ST POL-DE-LEON	Etienne	HILORY	Jeannette	Jean	ALANT	ETAMPES N.D.	
LE MANS	Jean	FAUCRY	Faviette	v. Cancien	PIEDGELE	ETRECHY	
EVREUX	Louis	BELLOUCHE	Linotte	Jean	LE SEURRE	ETAMPES N.D.	
	Charlot	CAILLET	Jeannette	Jean	DECHAMP	MAISSE	EVREUX
CLERMONT	Gilbert	BPELOT	id.	id.	CAILLART	ETAMPES St P.	
	Jean	GUIET	Isabelle	Benoit	RIGAULT	MOIGNY (2)	BOURGES
BOURGES	Pierre	TOURNEAU	Jeannette	Jean	DE BEAUMONT	NANGEVILLE	
ibid.	Jean	NOALIN	Perine	id.	MARTEAU	ETRECHY	
ibid.	Nicolas	CONAN	Famette	v. (1)	(1)	ibid.	
ibid.	Pierre	CECILLE	Philippes	Jean	PETIT	MAINVILLERS	
TROYES	Nicolas	DE BOURBONNE	Marie	Pierre	DROUET	AUTRUY	
ibid.	Jean	COLAS	Perine	(1)	(1)	SACLAS	
(1) en blanc dans le texte							
(2) Moigny : doyenné de Milly; mais le mariage est signalé dans le doyenné : placé ici arbitrairement.							
MARIAGES DE L'ANNEE 1453 (comptes de 1454 : Arch. dép., Yonne, G. 305)							
	Pierre	POINXON	Agnès	Etienne	DELORME	CESARVILLE	ANGERS
ANGERS	Jean	GROSSON	Petronille	Jean	POMMIETE	ORVEAU	
	Gervasius	AUSOULT	Jeannette	v. Laurencin	GOSSE	VILLEREAU	ROUEN
	Denis	BALIGAN	Colette	Jean	DOMAIN	(1)	EVREUX
EVREUX	Crespin	DELORME	Marie	id.	DE COICHIN	ORVEAU	
CLERMONT	Claude	FUET	Petronille	Simon	CLERON	ETAMPES St M.	
	Odon	HAUDE	Jeannette	Jean	SAUVIEGE	ORVEAU	CLERMONT
BOURGES	Jean	DUVAL	(1)	id.	LEVEAU	GIRONVILLE-BUNO	
	Jean	BOUTTEVILLAIN	Isabelle	Jean	MERCIER	ETAMPES St B.	BOURGES
	id.	TROULLE	id.	Etienne	DAVY	BRIARRES	ibid.
	Guille	SAINXART	Gillette	id.	RAIMBERT	BOUVILLE	ibid.
BOURGES	Pierre	MARCHAND	Jeannette	Jean	MURET	ANDONVILLE	
	Mathurin	BONNET	Marguerite	id.	SOREAU	ORMOY-LA-RIV.	LIMOGES
MEAUX	id.	GUERIN	Simone	id.	LOQUEREAU	BOUVILLE	
	Hugon	ALIXANDRE	(1)	id.	PAPILLON	ETAMPES St M.	SOISSONS
(1) en blanc dans le texte							
MARIAGES DE L'ANNEE 1454 (comptes de 1455 : Arch. dép., Yonne, G. 305)							
DOL	Denis	MARIE	Jeannette	Jean	BELLEDOT	TREZAN	
SAINT MALO	Alain	GALET	Coline	id.	MARIE	ibid.	
	Jean	DE BIOUS	Marie	1)	DES GRANGES	ETAMPES St P.	EVREUX
EVREUX	Pierre	AMORRY	Jeannette	Simon	CORBILLON	ibid. St M.	
ibid.	Jean	DE HAN	id.	Jean	AMOIRIR	ibid. St M.	CHARTRES
ibid.	id.	ARNOUL	Simone	Simon	OURCIN	AUTRUY	
BOURGES	Jacques	BENOIST	id.	Colin	DEZERVILLE	SERMAISES	
ibid.	Etienne	CELERIN	Catherine	Jean	DES BOUSTHONS(2)	ORMOY-LA-RIV.	LIMOGES
ibid.	Jean	GUILLOIN	Guillette	id.	LE JARS	SERMAISES	
LIMOGES	id.	MUSNIER	Colette	v. Michel	DUVERTE	ETAMPES St. M.	
(1) en blanc dans le texte							
(2) sic : sans doute DES BOUCHONS							

CONJOINT			CONJOINTE				
DIOCESE D'ORIGINE	PRENOM	NOM	PRENOM	PRENOM du père (1er mari : v = veuve)	NOM du père (1er mari)	PAROISSE	DIOCESE D'ORIGINE éventuelle.
MARIAGES DE L'ANNEE 1455 (comptes de 1456 : Arch. dép., Yonne, G. 305)							
TREGUIER	Guillaume	GIGON	Philippe	(1)	FIENT	SERMAISES	
SAINT-MALO	Benoit	DISI	Marguerite	Jean	SAUVAIGE	GIRONVILLE	
ANGERS	Mathieu	DAUDET	Perette	Nicolas	LE RUDE	SERMAISES	
EVREUX	Gommet	DEVAL	Gillette	Jean	LE PELTIER	CERNY	
	Guillaume	MARESCHAL	Philippes	Gilles	LE NOIR	MEREVILLE	EVREUX
	Jean	BONNE	Simonette	Alain	PELU	ETAMPES St G.	ibid.
CLERMONT	id.	MARTIN	Jeanne	jean	BENARD	ibid. St B.	
ibid.	id.	TOURNEL	Perette	v. Bertrand	GRANOT	AUVERS	
BOURGES	Gonin	MERCIER	Jeannette	Bertrand	LE SAVETIER	ETAMPES St B.	
ibid.	Pierre	GILBERT	Gillette	ROBIN	JUBERT	St CYR-LA-RIV.	
ibid.	Jean	VOILLON	Agnès	Jean	GUIGRON	CERNY	
LIMOGES	id.	LE VESQUE	Marie	Thomas	BALET	MAINVILLIERS	
LIMOGES	Noël	DE MOLIERES	Catherine	Jean	AMIART	MEREVILLE	
	Jamet	DESTIEURES	Isabelle	Guillaume	MICHEAU	CESARVILLE	LIMOGES
POITIERS	Guillaume	MACONNEAU	Marguerite	v. Michel	LE MARECHAL	ETAMPES St P.	
(1)	Alain	AM... (1)	Jeanne	Roullin	DUCHESNE	MEREVILLE	
(1) illisible dans le texte							
MARIAGES DE L'ANNEE 1456 (comptes de 1457 : Arch. dép., Yonne, G. 305)							
LE MANS	Pierre	DE MARNOY	Machette	Jean	DAUTON	St GERMAIN	
ANGERS	Jean le j.	ROULLIN	Belette	id.	LE GROUX	ESTOUY	
ibid.	ibid. l'aîné	ROULLIN	Jeannette	(1)	(1)	ibid.	
CLERMONT	Jean	FORTIER	Colette	Thomas	GUIOT	ETAMPES St M.	CHARTRES
ibid.	id.	PORREAU	Edeline	Jean	HUGUELIN	SACLAS	
ibid.	Louis	LARSEIGNE	Gillette	id.	BERAULT	BRIARRES	
BOURGES	Jean	BERGERET	Jeannette	Jean	COILLART	PANNECIERES	CLERMONT
CLERMONT	Pierre	SAILLART	Guillette	Gilles	GONNET	ST GERMAIN	
ibid.	id.	MOUYT	Agnès	Jean	CADOT	ERCEVILLE	
ibid.	Antoine	BILLANT	Mahiette	id.	DAUTON	St GERMAIN	
ibid.	Laurencin	CECILLE	Jeanne	Pierre	RICHIER	MAINVILLIERS	
ibid.	Jean	HAUTEFEUILLE	Jeannette	id.	id.	ibid.	
ibid.	Guillaume	LIQUET	Jeanne	Mathieu	LE MAIRE	ETAMPES St G.	
ibid.	Pierre	LE BEL	Alison	Durand	LE NOIR	ORMOY-LA-RIV.	
BOURGES	Jean	MUSNIER	Jacquette	Jean	PAUMIER	CHARMONT	
ibid.	Pierre	BAGUICO	Thomasse	Pierre	BOISCOMMUN	AUTRUY	
ibid.	Michel	CELERIN	Jeannette	Guillemain	TOURNEVILLE	FONTAINE-LA-RIV.	
CHALONS	Jean	DE PLAINPAYS	Antoinette	Jean	LE SEURRE	MAINVILLIERS	
ARRAS	Mathieu	GODEBART	Laurencie	Colin	PORTEHORS	MEREVILLE	
LYON	Jean	GODIN	Jeannette	Jean	DES BOUCHONS (2)	ORMOY-LA-RIV.	
	Jean	POUCIN	id.	Philippe	DE LA CHAUSSEE	ETAMPES St B.	

(1) en blanc dans le texte
(2) ou DES BOUSTHONS

CONJOINT			CONJOINTE				DIOCESE D'ORIGINE éventuelle
DIOCESE D'ORIGINE	PRENOM	NOM	PRENOM	PRENOM du père (1er mari : v = veuve)	NOM du père (1er mari)	PAROISSE	
MARIAGES DE L'ANNEE 1457 (comptes de 1458 : Arch. dép., Yonne, G. 305)							
ANGERS	Jean	MORIN	Perine	v. Jean	BONNEAU	ETAMPES St G.	LE MANS
	id.	DUTERTRE	Jeannette	Jean	GARSONNET	SERMAISES	
ibid.	id.	LAURENT	Marie	id.	LE NOIR	MEREVILLE	
ibid.	Jean	(1)	Jeannette	Pierre	HOUDON	ESTOUY	
COUTANCES	id.	GUEDEFROY	(1)	Etienne	LORE	CHARMONT	
ROUEN	Regnault	MARTIN	Marie	Mathurin	LE MAIRE	St GERMAIN	
CLERMONT	Jean	BRECART	Clemencie	Jean	LOREAU	AULNAY-LA-RIV.	
ibid.	id.	JUNAUST	Gilette	Yvon	THALINARY	SOISY	
BOURGES	Mathieu	LUQUET	Jacquette	Jean	PRINE	SACLAS	
ibid.	Jean	BONNART	Santine	id.	LE BOUCHER	ETAMPES St B.	
ibid.	Guillaume	DOUSIGNEAU	Simone	id.	LE BOUCHIER	St CYR-LA-RIV.	
ibid.	Pierre	DURAND	Isabelle	Simon	CORBILLON	ETAMPES St M.	
	Michel	RAVIER	Jacquette	v. Etienne	RAIMBERT	MAINVILLIERS	BOURGES
BOURGES	Bertrand	PAPILLON	Perette	Jean	CHAUCHEY	ETAMPES N.D.	
ibid.	Pierre	BILLART	Simone	Pierre	MARCHANT	(1)	BOURGES
LIMOGES	Antoine	DES CHAMPS	Catherine	Germain	DE MONTEL	St GERMAIN	
	Jean	DE MOLIERES	Guillette	André	DE MAZEAUX	BOISSY-LA-RIV.	LIMOGES
LIMOGES	Simon	MONNET	Marguerite	Pierre	EXCHANEZ	FONTAINE-LA-RIV.	
SAINTES	Jean	RAMON	Claude	v. Jean	d'ANTOUGNY	St GERMAIN	
(1) en blanc dans le texte							
MARIAGES DE L'ANNEE 1458 (comptes de 1459 : Arch. dép., Yonne, G. 305)							
St POL-DE-LEON	Jean	MARTIN	Alizon	Pierre	COLLEAU	SACLAS	
ibid.	Guillaume	THIBAUT	Marie	Jean	PRESTI	ANDONVILLE	
	Jean	DE LA RIVIERE	Marie	Gilles	COUDROY	MANCHECOURT	St POL-DE-LEON
LE MANS	Michel	CHASTILLON	id.	Pierre	LE FAUCONNIER	ETAMPES St. B.	
ANGERS	Gilles	LITARGE	Isabelle	Collin	DURAND	FONTAINE-LA-RIV.	
ibid.	Raynaud	GUILLIN	Jeannette	Jean	AUDOART	ESTOUY	
ibid.	Renaud	DE VALLE	Guillette	Denis	TION	ibid.	
ibid.	Jean	TIERCELIN	Benedicte	Jean	PILLET	(1)	
ibid.	Pierre	PILLET	Marie	id.	JEUDI	ESTOUY	ANGERS
ibid.	Jean	ROBERT	Jeanne	André	JOTON	SOISY	ibid.
COUTANCES	Colin	BELAC	Guillette	Mathurin	NAUDET	MEREVILLE	
ROUEN	Georges	CHEVEL	Marie	Guillaume	LE CHARRON	AUTRUY	
EVREUX	Louis	CHENU	Périne	Robin	GADENOIR	ETAMPES St M.	
	Jean	HEMERY	Odette	(1)	(1)	MAINVILLIERS	CLERMONT
CLERMONT	Guillaume	MARTIN	Jeanne	Pierre	DE LA CROIX	ANDONVILLE	
ibid.	Bertrand	CONSTANCIEN	Guillette	Guillaume	JOURDAIN	ETAMPES N.D.	ARRAS
ibid.	Durand	DE TRAPART	Petronille	Durand	DANZAC	THIGNONVILLE	
BOURGES	Jean	BAUDOIN	Epiphanie	Guillaume	LE SAIGE	MEREVILLE	
ibid.	Pierre	PERRAULT	Jeannette	Philippe	FRANCOIS	CESARVILLE	
ibid.	Jean	PREVOST	id.	Jean	DU PLESSIS	ESTOUY	
ibid.	Pierre	MAUDUIT	Jeanne	Michel	LE MOYNE	ETAMPES St P.	
LIMOGES	id.	POIRIER	Simone	Pierre	MAUCOBES	MAISSE	
ibid.	id.	GRANCHER	Jeannette	Jean	SERGEANT	MEREVILLE	
POITIERS	Simon	GULLART	id.	id.	RASIN	BRIARRES	
NEVERS	Martin	LECLERC	Guillette	Jean	DES ROUZIERES	BLANDY	
(1) en blanc dans le texte							

CONJOINT			CONJOINTE				DIOCESE D'ORIGINE éventuelle.
DIOCESE D'ORIGINE	PRENOM	NOM	PRENOM	PRENOM du père (1er mari : v = veuve)	NOM du père (1er mari)	PAROISSE	
MARIAGES DE L'ANNEE 1481. Arch. dép., Yonne, G. 308							
QUIMPER	Mathurin	HANRICI	Simone	feu Etienne	RALLE	St GERMAIN	
ST BRIEUC	Yvonet	SAUVAIGE	Antoinette	v. Pierre	DUMAS	ETAMPES St M.	
RENNES	Philippe	LESNE	Jeanne	feu Simon	RIVIERE	ERCEVILLE	
ANGERS	Jean	TERRIER	Léone	v. Martin	BUTIN	ITTEVILLE	
ibid.	Philippe	MOIREAU	Philippe	feu Pierre	PICART	VILLEREAU	
ibid.	id.	id.	Marie	Pierre	GAILLARD	SACLAS	
	Jean	COITE	Jeanne	id.	POUCHON	MAISSE	ANGERS
ROUEN	Pierre	NICOLLE	id.	André	id.	ibid.	ibid.
TOURS	Robin	DRUIS	id.	v. Jean	DUPUIS	VALPUISEAUX	LIMOGES
ibid.	Jean le J.	LYSE	Aneline	feu Gilbert	DUPONT	D'HUISON	
ibid.	Philippe	PERTUIS	Mathurine	Bonet	DE MOLIERES	BOISSY-LA-RIV.	
	Jean	VRIERE	Catherine	Philippe	GOUTIER	ETAMPES St B.	TOURS
TOURS	Laurent	GILLES	Madeleine	Etienne	VATEL	D'HUISON	
	Pierre	BARBET	Jacquette	feu (1)	BOULLEAU	GIRONVILLE	TOURS
BOURGES	Mathieu	UJON	Mathurine	feu Guillaume	DUVAU	VAYRES	ibid.
BAYEUX	Jacquet	COLLIN	Jeanne	Guillaume	POILLOUE	ibid.	
ibid.	Jean	GROUT	Françoise	feu Jacquet	CHAUVEAU	SERMAISES	
CLERMONT	André	BROSSET	Denise	Prinet	DU BRUAU	MANCHECOURT	
ibid.	Claude	ROGER	Adeline	(1)	(1)	PUISELET-LE-M.	
ibid.	Antoine	CAPPE	Martine	v. Girault	CHENAU	LA-FORET-Ste-CROIX	
ibid.	Pierre	BERSSEUR	(1)	Jean	DE SAINT PIERRE	ETAMPES N.D.	
ibid.	Jean	(1)	Louise	Pierre	JARRAULT	MESPUITS	
ibid.	Philippot	SAUVE	Jeanne	Guillot	INGRAIN	CHARMONT	
ibid.	Durand	CLERON	Gilette	Antoine	CHAPPART	AUDEVILLE	
	Roulet	PIET	Catherine	feu Jean	MARTIN	LEOUVILLE	CLERMONT
LIMOGES	Marialis	MIREBEAU	Etiennette	Gauvigny	HEMART	PUISELET-LE-M.	ibid.
CLERMONT	Martin	GIRAULT	(1)	Jean	BELLIGANE	BOISSY-LA-RIV.	
ibid.	Antoine	PENOT	Marion	Martin	DE VILLARENIER	ETAMPES St M.	
ibid.	id.	RICHART	Agnès	Pierre	MUSNIER	ABBEVILLE	LIMOGES
ibid.	Gauvigny	HEMART	Marguerite	v. Jamet	MAIN	PUISELET-LE-M.	CLERMONT
ibid.	Pierre	COILLART	Catherine	v. Pierre	DAUVERGNE	PANNECIERES	
ibid.	Antoine	JUGLIAT	Aneline	v. Roger	ALLEAULME	VILLENEUVE-SUR-A.	
BOURGES	Marion	GODIN	Mathurine	feu Philippe	RABOURDIN	SERMAISES	
ibid.	François	BUJAT	Madeleine	v. Pierre	MARTIN	AUTRUY	
ibid.	Laurent	BURET	Marguerite	feu Germain	TENART	ABBEVILLE-LA-RIV.	
ibid.	Pierre	ROGIER	Perette	Thomas	BEAUFRERE	SERMAISES	
ibid.	Simon	JOTON	Philippe	Philippe	SABOURIN	ibid.	
ibid.	Guillaume	HANRY	id.	(1)	BECQUANT	MEREVILLE	
ibid.	Jean	COLLET	Pasquiere	v. Jean	BASTEREAU	AUTRUY	
ibid.	Guillaume	BAUDET	Jeanne	denis	RIFE	ANDONVILLE	
ibid.	Collin	PATIN	Agnès	Guillot	MUSNIER	VILLENEUVE-SUR-A.	
	Peronet	CLERON	Guillette	Pierre	DE LA RIVIERE	DOSSAINVILLE	LIMOGES
LIMOGES	André	DESBORDES	Etiennette	feu Pierre	MARTIN	St CYR-LA-RIV.	
ibid.	Durand	GUILLART	Jacquette	(1)	TRABLEPART	BROUY	
ibid.	Georges	HERNAULT	Heliette	Jean	MARCHAUDON	St CYR-LA-RIV.	
ibid.	Jean le J.	id.	Bertrande	Bertrand	POUTESSIER	LA-FORET-Ste-CROIX	
ibid.	Philippe	id.	Cirette	v. Jean	MARCHAUDON	St CYR-LA-RIV.	
POITIERS	Jean	BENOIST	Jeanne	feu Jean	HEMART	MAISSE	CHARTRES
LIEGE	Collasin	DES CAMPS	Guillemine	v. Jean	PATOU	AUVERS	
METZ	Gaufridus	NORMAND	Guillette	Jean	LIMOSIN	FONTAINE-LA-RIV.	
LYON	Pierre	DUIET	Marianne	v. Guillaume	GUIGNART	LEOUVILLE	
(2)	Jean	ROULET	Gilone	v. Denis	DENIS	SERMAISES	

(1) en blanc dans le texte
(2) non identifié

CONJOINT			CONJOINTE				
DIOCESE D'ORIGINE	PRENOM	NOM	PRENOM	PRENOM du père (1er mari : v = veuve)	NOM du père (1er mari)	PAROISSE	DIOCESE D'ORIGINE éventuelle
MARIAGES DE L'ANNEE 1482. Arch. dép., Yonne, G. 308							
LIMOGES	(1)	VERGERON	(1)	Mathieu	GILLET	LA FORET-Ste-CROIX	St POL-DE-LEON
ANGERS	Philippe	GEMBAULT	Osane	Jean	BOURDET	BOURAY	LIMOGES
ibid.	Ade	MOIREAU	Colette	Vincent	HOLIER	SACLAS	
BOURGES	Adrian	FOUGERES	Agnete	v. Jean	BONNE	BOUVILLE	ANGERS
ROUEN	Pierre	NYCOLLE	Michelle	Philippe	POUCIN	BOURAY	ANGERS
	Laurent	GAUQUELIN	Gilette	Pierre	DE FRANCE	(1)	TOURS
TOURS	Antoine	GODIN	Perine	Jamet	ANGUELIN	D'HUISON	
ibid.	Jean	MERCIER	Françoise	Pierre	MOTEUX	BOUVILLE	
ibid.	Pierre	MORIN	Jeanne	id.	METIVET	BLANDY	
LIMOGES	Marçault	DES PIERRES	id.	feu Jacques	ROGIER	VALPUISEAUX	TOURS
TOURS	Jean	FOREST	Pasquarie	(1)	(1)	St GERMAIN	
	Regnet	COUSTERAU	Philippe	feu Jean	TEXIER	VALPUISEAUX	TOURS
TOURS	Guillaume	RABENDI	Philippe	Guillaume	DE LA COUSTILLE	MANCHECOURT	
COUTANCES	id.	LE COQ	Colette	Pierre	YVOT	BOIGNEVILLE	
SEES	Robin	LE DOYEN	Thome	Jean	PROUE	BOURAY	SENS
LISIEUX	Méricq	RICHER	Colette	id.	BIZET	ETAMPES St M.	
ibid.	Henri	HANRON	Guillemette	Thomas	DUVAL	BOURAY	PARIS
	Jean	LE MARINIER	Jeanne	Pierre	HANRON	ibid.	LISIEUX
ROUEN	Gauvin	LE METAS	id.	Jean	BOUDIN	GIRONVILLE-BUNO	
ibid.	Philippot	PETAU	(1)	(1)	(1)	St CYR-LA-RIV.	
ibid.	Thomas	ADAM	Mathurine	Guillaume	FOURNIER	BOURAY	
EVREUX	Jean	PERCHERON	Jeanne	feu Jean	TUILLIER	ibid.	
ibid.	id.	POUVILLE	Robine	id.	LE MACON	ETAMPES, St B.	
ibid.	Pierre	HERVILLE	Etiennette	Cancien	LOREAU	ibid., N.D.	
ibid.	id.	LE MERE	Robine	Robin	VEAU	ETRECHY	EVREUX
CLERMONT	Pierre	CITRON	Etiennette	Etienne	LE JARS	SERMAISES	
ibid.	Guillaume	MAGNEAU	Guillemette	Jean	THIBAUT	MEREVILLE	
ibid.	Antoine	DESARY	Mathurine	v. Jean	BRISSART	CHARMONT	
ibid.	Philippe	FAVIER	Jeanne	Regnault	RABORDEAU	ERCEVILLE	
	Simon	GOFFRIDY	Marguerite	feu Jean	COUSTON	AUTRUY	CLERMONT
CLERMONT	Pierre	GUESDON	Jeanne	Jean	YVER	St GERMAIN	
ibid.	ibid.	PENIS	Anette	v. Jean	BAUDON	MEREVILLE	
ibid.	Gilbert	POMEROT	Jeanne	Jamet	FROMENTIN	AUVERS	CHARTRES
ibid.	Thomas	BRYCET	Catherine	v. Etienne	CHALLEMEL	BOUVILLE	BOURGES
ibid.	Pierre	SANXON	Guillemine	feu Jean	PAULMIER	MAÏSSE	
	Mathieu	GUESMANY	Robine	Jean	GUENEÉ	(1)	CLERMONT
	Guy	BUARD	Alix	Bértrand	DE MERVILLE	(1)	ibid.
	Pierre	SANDRIER	Marine	Pierre	BERTRAND	(1)	ibid.
	Antoine	BRUYSART	Perette	v. Jacquet	MOTEUX	(1)	ibid.
	Pierre	FRON	Marguerite	feu Pierre	HAMART	(1)	ibid.
CLERMONT	Jean	BOUCHET	Catherine	feu Jean	BOURDEAU	DOSSAINVILLE	
	Jean	GAULTIER	Philippe	v. Simon	GUIOTON	(1)	BOURGES
	Pierre	JEHANNET	Michelle	Jean	BERGET	(1)	ibid.
	Guillaume	MESSAGER	Cancienne	Regnault	MARTIN	(1)	ibid.
BOURGES	id.	FATIGEAU	Philippe	v. Pierre	PETIT	LEOUVILLE	
ibid.	Bertrand	DE LAISSE	(1)	Robert	VALLÉ	ETAMPES N.D.	
ibid.	Philippot	TIROFLE	Perette	v. Durand	DUMAS	AUDEVILLE	BOURGES
LIMOGES	Pierre	CHAMBERION	Agnete	v. Jean	BERTRAND	St CYR-LA-RIV.	
ibid.	id.	PACAULT	Jeanne	Jean	MORAT	MAÏSSE	
ibid.	Vincent	PIONAT	id.	v. Guillaume	FORTIER	ETAMPES St B.	
POITIERS	Jean	ROGIER	Georgette	v. Colin	PAULMIER	VALPUISEAUX	
LANGRES	Arthur	DE GOURNAY	Simone	Robin	DUSAULT	PUISELET-LE-M.	
	Cancien	MARTIN	Marguerite	Etienne	ABRAHAM	(1)	NARBONNE
DIJON	Jean	DE LORDON	Isabelle	Pierre	VALLÉE	AUVERS	CHARTRES
	(2)	Thomas	LE PELETIER	Jeanne	BIJOT	ETAMPES St B.	
ibid.	François	BARATE	Maritana	Pierre	LE BOILLE		

(1) en blanc dans le texte
(2) non identifiable

II. — MARIAGES DONT L'UN (a) DES CONJOINTS EST ORIGINAIRE D'UN DIOCESE LIMITROPHE

a) parfois « les deux conjoints sont... ».

CONJOINT			CONJOINTE				DIOCESE D'ORIGINE éventuel
DIOCESE D'ORIGINE	PRENOM	NOM	PRENOM	PRENOM du père (1er mari) v = veuve	NOM du père (1er mari)	PAROISSE	
MARIAGES DE L'ANNEE 1452 (comptes de 1453). Arch. dép. Yonne, G 305							
CHARTRES ibid. ibid.	Jean	MARCHANT	Jeannette	v. Jean	COLAS	ETRECHY	PARIS
	Pierre	GODIN	Marie	Guillin	COASON	ibid.	CHARTRES
	Mathurin	RIDART	Leticie	Bartholomé	TESTART	ETAMPES St P.	
	Jean	BOUTHEVILLAIN	Marie	v. Jean	CROSNIER	MERVILLE	
	Denfs	BERNARD	Jeanne	feu Pierre	BRUNET	ETAMPES St M.	
Robin	MARTIN	Marguerite	v. Pierre	PICART	ETAMPES St B.	CHARTRES	
MARIAGES DE L'ANNEE 1453 (comptes de 1454). Arch. dép. Yonne, G 305							
PARIS	Jean	JOISEAU	Jeannette	(1)	BELIER	GIRONVILLE-BUNO	
	Salomon	GADENOIR	Jeanne	Jean	PITAUGUE	ETAMPES St M.	PARIS
	Pierre	LE BON	Etiennette	Guillaume	DE FOURCHES	ETRECHY	ORLEANS
ORLEANS	Jean	DAUVIEDE	Marie	v. Théobald	SEVESTRE	ETAMPES St B.	
	Hilaire	NERMONT	Jeannette	(1)	LA DOULCE	COURDIMANCHE	CHARTRES
	Etienne	TOUCHART	Philippes	Germain	HARDY	MERVILLE	ibid.
	Pierre	CHARPENTIER	Jeannette	Jean	PAPILLON	ETAMPES St M.	CHARTRES
CHARTRES	Jean	BIGOT	id.	id.	POUCIN	ETAMPES St B.	
	id.	DUPUIS	(1)	id.	ROBERT	AUGERVILLE-LA-RIV.	CHARTRES
MARIAGES DE L'ANNEE 1454 (comptes de 1455). Arch. dép. Yonne, G 305							
ORLEANS	Simon	MULOT	(1)	Oudin	FELIX	ETAMPES St B.	PARIS
	Guillaume	GUY	Marie	Ludovic	HARDY	ibid. St G.	
	id.	BOISSE	id.	Regnaud	QUARTIER	ibid. St B.	
CHARTRES	Silvestre	LE GENTILZ	Jeannette	Jean	BOURRET	ibid. St B.	
	Colin	JALENT	Colette	v. Jean	HERMANT	ibid. St M.	CHARTRES
MARIAGES DE L'ANNEE 1455 (comptes de 1456). Arch. dép. Yonne, G 305							
	Mahiet	ROUCEAU	(1)	Jean	TYESSE	ITTEVILLE	PARIS
	Jean	POULAIN	Marie	id.	ROBERT	MAINVILLIERS	ibid.
SENS	id.	GANT	Isabelle	v. Jean	PREVOST	ETAMPES St G.	
ORLEANS	Sanson	BIRATEAU	(1)	(1)	PORTEHORS	SERMAISES	
ibid.	Rogin	SIPART	Agnete	Jean	BANOUARD	MERVILLE	
	Huguet	GOMY	Robine	François	BENOIST	ORVEAU	ORLEANS
	Pierre	LE MERE	Louise	Pierre	HEMERY	ETAMPES St M.	CHARTRES
	Etienne	THENART	Marie	id.	SAINXE	ANDONVILLE	ibid.
MARIAGES DE L'ANNEE 1456 (comptes de 1457 : Arch. dép. Yonne, G 305)							
PARIS	MicheI	MONSAY	Salomé	Theobald	DELES	ITTEVILLE	
ibid.	Jean	GIRAUSME	Jeannette	Pierre	CAMERY	ibid.	
	Guillaume	LE BEUF	id.	v. Martin	LE BEUF	ETRECHY	ORLEANS
ORLEANS	id.	CHACEPOUTEAU	Antoinette	Pierre	FOUCHEAU	ibid.	
	Thomas	PIET	Hugette	Jean	ARCHANT	THIGNONVILLE	ORLEANS
	Jean	BOUDET	Perette	Mathieu	BORDEAU	MERVILLE	ibid.
CHARTRES	id.	HUGUELIN	Henriette	Michel	GILBON	ETRECHY	
ibid.	id.	MAHIEU	Isabelle	Clément	DE FORGES	ERCEVILLE	
ibid.	Jacques	ARGANT	Guillette	Jean	OURCIN	PANNECIERES	
ibid.	Jean	CHARTIER	Marie	v. Pierre	BAULU	ETAMPES St B.	
ibid.	Guillaume	JAMET	Jeannette	Colin	LEMERCIER	ibid. St G.	
MARIAGES DE L'ANNEE 1457 (comptes de 1458 : Arch. dép. Yonne, G 305)							
	Simon	LE COINTE	Philippes	Jacques	BOUQUIN	ITTEVILLE	PARIS
	Pierre	NAUDE	Catherine	Jean	POUSOIN	MAISSE	ibid.
	Jean	MARCHAND	Jeanne	v. Theobald	VINEAU	(1)	ibid.
SENS	id.	THIAULT	Guillette	Jean	LE PAGE	ORVEAU	
	Guillaume	BRULE	(1)	(1)	(1)	LEOUVILLE	ORLEANS
	Artaud	HUET	Agès	Jean	LE BEUF	RAMOULU	ibid.
	Pierre	BARDILLET	Guillemette	Huguet	BERTHELOT	ETAMPES, St B.	ibid.
	Jean	HEMES	Jeannette	Jean	DES COURTILS	ibid. St M.	CHARTRES
CHARTRES	Guillotin	DES COURTILS	id.	Guillaume	HEMES	ibid. St M.	
ibid.	Guillemm	GOMMIER	(1)	Jean	BAUDEQUIN	ibid. N.D.	
	Pierre	REGNAULT	Marie	Simon	FOUDRIER	(1)	CHARTRES
	Jean	CHEVALIER	Catherine	Pierre	DE SAMOYS	ETAMPES, St B.	ibid.
CHARTRES	Martin	NOLEAU	Marguerite	Jean	BENARD	MERVILLE	
ibid.	Jean	LOUVET	Guillemette	Denis	POTUIN	ETAMPES, St B.	
ibid.	Robin	MARTIN	Marie	Jean	VEDIE	ibid. N.D.	

(1) en blanc dans le texte

CONJOINT			CONJOINTE				
DIOCESE D'ORIGINE	PRENOM	NOM	PRENOM	PRENOM du père (1er mari) v = veuve	NOM du père (1er mari)	PAROISSE	DIOCESE D'ORIGINE (éventuel)
MARIAGES DE L'ANNEE 1458 (comptes de 1459 : Arch. dép. Yonne, G 305)							
PARIS	Jean	HUDEBART	Denise	Jean	PIET	ETAMPES N.D.	
	Pierre	TOURNEVILLE	Simonette	Simon	DUPUIS	CHARMONT	
	Martin	HALOYS	Jeanette	Jean	RAGUIER	BOISSEAUX	
	id.	CARROIGET	Cancienne	Etienne	HARDY	ETRECHY	
	Jean	CRESPIAN	Jeanette	Jean	MARCEAU	ESTOUY	
CHARTRES	id.	SERGENT	Gillette	v. Pierre	NYLAC	MERVILLE	
	Pierre	BOIN	Catherine	Robin	MORIN	ETAMPES St B.	
	Jean	GARRIER	Simone	Jacques	LELONG	BOURAY	
	Robert	FOUCHER	Catherine	Michel	COSSON	(1)	
MARIAGES DE L'ANNEE 1481 (Arch. dép. Yonne, G 308)							
SENS	Jean	AMYART	Jeanne	(1)	LESNE	(1)	PARIS
	Gillet	THIBAUT	Michelle	v. Gilles	LE GRIS	AUVERS	SENS
	Jean	PATRIN	Perette	Philippe	MARTIN	PUISELET-LE-M.	
	ibid.	Maurice	BOURDIN	Mathurine	André	JOTON	St CYR-LA-RIV.
	ibid.	Guillot	RASSET	Perette	Philippe	DE COURCELLES	ETRECHY
	ibid.	Mathurin	LULLE	Marguerite	Jean	DUBLOC	MERVILLE
	ibid.	Guillot	LEVEQUE	Jeanne	id.	DUPUIS	MAISSE
	ORLEANS	Jean	SALLANT	Catherine	v. Guillaume	ARCHAMBAULT	AUTRUY
	ibid.	Louis	MOIREAU	Louise	(1)	MANIER	FONTAINE-LA-RIV.
	ibid.	Maurice	JAMBAULT	Etiennette	Etienne	MOUTON	ibid.
CHARTRES	ibid.	Vincent	SERGENT	Gilone	Jean	GRISON	ALLAINVILLE
	ibid.	Jean	DALAINVILLE	Richard	id.	PANGUERE	MAISSE
	ibid.	Robin	DUPRE	Gilone	Denis	BAUDOIN	THIGNONVILLE
	ibid.	Pierre	JOURDAIN	Jeanne	Philippe	RABOURDIN	SERMAISES
	ibid.	François	SARRAZIN	Laurence	Guillaume	LE MURET	DOSSAINVILLE
	ibid.	Guillaume	SOLLET	Marguerite	Pierre	NAU	ESTOUY
	ibid.	François	GRELLET	Jeanne	Jean	LANIER	COUDRAY
	ibid.	Jean	ROGIER	Marion	id.	id.	ibid.
	CHARTRES	Pierre	PACHEAU	Blanche	v. Jean	(1)	ETAMPES St M.
	CHARTRES	Philippot	LE GABILLEUX	Agnès	Adenot	DE MAROLLES	(1)
CHARTRES	Jean	BARBANT	Marguerite	Jean	DANTELLEU	ETAMPES, N.D.	CHARTRES
	ibid.	Richard	MAURISSE	Perette	id.	MUISTRE	VALPUISEAUX
	CHARTRES	Etienne	BOUDET	Jeanne	v. Jean	GUILLAUME	MERVILLE
	ibid.	Guillaume	AMYOT	Marion	Colasin	HUREAU	ERCEVILLE
	ibid.	Philippe	GAUDEREAU	Etiennette	feu Jean	BOUTET	MERVILLE
	ibid.	Martin	BROSSE	Jeanne	Toussaint	COLLET	SACLAS
	CHARTRES	Toussaint	COLLET	Sainte	v. Durand	BROSSE	ibid.
	ibid.	Etienne	PALEFROY	Agnete	feu Jean	BARY	MORVILLE
	ibid.	Philippe	CHAUDOUX	Marguerite	Jean	ROUSSET	ETAMPES St B.
	CHARTRES	Jean	DU ROUSSAY	Jeanne	feu Philippe	HERVIET	ETRECHY
CHARTRES	Prenet	BOISSEAU	Thomasse	Pierre	DU ROUSSAY	(1)	ibid.
	Jean	BAUDET	Jeanne	Jean	SIMONEAU	FONTAINE-LA-RIV.	ibid.

(1) en blanc dans le texte

CONJOINT			CONJOINTE				
DIOCESE D'ORIGINE	PRENOM	NOM	PRENOM	PRENOM du père (1er mari) v = veuve	NOM du père (1er mari)	PAROISSE	DIOCESE D'ORIGINE (éventuel)
MARIAGES DE L'ANNEE 1482 (Arch. dép. Yonne, G 308)							
PARIS	Charles	DEVILLIERS	Isabelle	René	DUDUIS	AULNAY-LA-RIV.	
	Jacques	AVRYL	Jeanne	feu Laurent	DU COULDRAY	BOURAY	PARIS
	Mathieu	BRUNEAU	id.	v. Jean	COCHIER	AUVERS	ibid.
SENS	Thomas	PREDOINE	Projete ?	v. Gilbert	CASSINET	BOUVILLE	
	Pierre	JUHAU	Mathurine	Jean	PREVOST	ETAMPES N.D.	SENS
SENS	Guillaume	LE SAIGE	Mariane	Colin	AUSSI	LA FORET Ste-CROIX	ORLEANS
	Colin	NYCOLLAS	Catherine	v. Antoine	TROUSSET	ETAMPES St B.	ibid.
	Aleaulme	ARCJET	Jeanne	Guillaume	RAGUIN	ibid. St P.	
ORLEANS	Jean	SARGENT	Marion	Jean	ORSEMAT	MORVILLE	
	Guillaume	GENTIS	Jeannette	Pierre	BAUDET	(1)	ORLEANS
CHARTRES	Pierre	DURET	Catherine	v. Jean	PERY	LEOUVILLE	
ibid.	André	GIRAULT	Marion	v. Louis	MASSIER	ETAMPES St M.	
	Pierre	BLONDEAU	Jeanne	Philippe	GUYART	ETRECHY	CHARTRES
CHARTRES	Mathieu	CHEVALIER	id.	Robin	LE PAGE	St GERMAIN	
ibid.	Jacques	GIGUET	id.	feu Philippe	GODART	VAYRES	CHARTRES
ibid.	Pierre	FOYRE	id.	v. Jean	LE MERE	MAISSE	
ibid.	Jean	PERSADAT	Marion	Jean	CARNEVILLIER	ETAMPES, St M.	
	Simon	GAUDEFROY	Guillemine	id.	BEREAU	ibid. St P.	CHARTRES
	Jean	AMYART	Marguerite	feu Jean	DE LA PREGNE	SERMAISES	ibid.
CHARTRES	id.	ROUSSEAU	Guillemette	Mathieu	AMYART	ARRANCOURT	
	id.	BRIDON	Jeannette	Theobald	MICHAU	(1)	CHARTRES
	Guillaume	REGNART	Cancienne	Germain	LOREAU	(1)	ibid.
	Nicolas	BOTEAU	Martine	Jean	REGNAULT	(1)	ibid.
	Jean	BEART	Pasquette	Gilet	LENOIR	(1)	ibid.
	(1)	GAUDET	Marion	v. Pierre	AMENION	(1)	ibid.
	Gillet	LE COUP	Censia	Pierre	BOIVIN	(1)	ibid.

(1) en blanc dans le texte

NOTE : Dans les documents G 305 et G 308 figurent aussi des mariages sans indication de diocèse d'origine. Ces mariages ont été répertoriés. Leur liste n'est pas publiée ici puisqu'elle ne correspond pas au sujet étudié.
Elle est déposée aux Archives départementales de l'Essonne.

**III. — IMMIGRÉS AUTRES QUE CEUX FIGURANT
DANS LES LISTES DE MARIAGES CI-DESSUS
(sources diverses)**

PROVINCE DIOCESE D'ORIGINE	PRENOM	NOM	PAROISSE	ANNEE	FAITS	SOURCES
BRETAGNE	Jean	GUICHON	MAINVILLIERS	1448	X f. Jacques MOIREAU	Arch. dép. Yonne, G 304
ibid.	(1)	(1)	ERCEVILLE	1450	décès d'un breton	ibid., G 305
ibid.	(1)	(1)	ETRECHY	1452	-	Arch. nat., JJ 184, 132
St POL-DE-LEON	Jean	THOMAS	(1)	1453	-	Arch. dép. Yonne, G 305
BRETAGNE	(1)	(1)	AUTRUY	1455	inhumation d'un breton	ibid.
ibid.	(1)	(1)	ETAMPES	1472	-	Arch. nat. JJ 195,174 v°
ibid.	Espery ?	DE LESTANG	SACLAS	1472	censitaire	Arch. nat. S 3879
LÉ MANS	Ambroise	RABINEAU	MEREVILLE	1504	prêtre, curé de St Julien-en-Champagne	Arch. dép. Eure-et-Loir H 1143
BAYEUX	Jean	LE BEAU	ETAMPES	1434	sa f. X Jean LeClerc du diocèse de CHARTRES	Arch. dép. Yonne, G 304
ibid.	Pierre	VALLEE	ETRECHY	1485	"vel DE LA VALLEE"	G 74
EVREUX	Jean	VEDYE	BOURAY	1483	prêtre, curé	Arch. dép. Yonne, G 68
BOURGES	Pierre	BRISSART	ETAMPES St B.	1434	X f. Jean MAILLART du diocèse de CHARTRES	Arch. dép. Yonne, G 304
LIMOGES	id.	DE VENDOR	(1)	1452	inhumation	ibid., G 305
ibid.	id.	GAULCHER	MEREVILLE	1480	natif du Limousin près Eygurande	Arch. notariales, acte 30.4.1537
ibid.	Guillaume	MARTIN	AUDEVILLE	1485	prêtre curé	Arch. dép. Yonne, G 74
LIMOGES	Pierre	PETU	ITTEVILLE	1485	chapelain	Arch. dép. Yonne, G 74
ibid.	Jean	HAUTEBESSE	St CYR-LA-RIV.	ibid.	curé (famille limousine)	Arch. dép. Loiret, A 1346
AUXERRE	id.	DE CAPY	ETAMPES St M.	1434	homme d'armes, X f. Robin MARCHANT	Arch. dép. Yonne, G 304
LOMBARDIE	Jacques	GAMBERELLE	SACLAS	1452	natif de ... tourneur, bail à cens	Arch. nat., S 3881
ibid.	Martin	id.	ibid.	id.	frère du précédent, tourneur	ibid.

Légende : X signifie "se marie avec"; "f" correspond à "fille"
(1) non indiqué dans le document

IV. — IMMIGRÉS CITÉS PAR LE NOTAIRE DE PITHIVIERS

DIOCESE (éventuel) ¹ NOM	PRENOM	FAITS	PAROISSE	Sources : Arch. dép., Loiret	
				Série 3E	actes du (n.s.)
<u>IMMIGRÉS ORIGINAIRES DES DIOCESES DE BRETAGNE</u>					
TREGUIER DE VIEVILLE	Yvonet	homme de bras, fils de Jean, de Saint-Michel-en-Grève (a), vend à	PITHIVIERS	16 634	20. 1.1491
QUERMONT	Yvonet	Y. Quermont son oncle maternel à..., également homme de bras, natif de Ganguenou (b), des biens en ce lieu		ibid.	id.
SAINTE-BRIEUC HILORY	Marion	filles feu Etienne, femme de Jean Budier à. vend des héritages à Pierre Hilory, son oncle à la Hunaudaie(c)	ibid.	16 635	19. 9.1492
SAINTE-MALO DORE	Antoine	mercier, fils de Jean à Mohon(d), au comté de Porhouet, mariage à...	ibid.	16 649	26. 1.1523
RENNES MICHOU	Georges	peigneur-cardeur, natif d'Avessac(e), mariage à...	ibid.	16 634	26. 4.1491
PILART	Julien	de Saint-Martin-de-Gennes(f), apprentissage à...	ibid.	16 646	20. 2.1513
LE SAIGE	Jean	marchand-mercier, natif de la Grange-de-Pisay, à Château-Giron(g), mariage à...	ibid.	16 649	21. 5.1523
NANTES CROSSAY	Mathurin	20 ans, fils de Pierre, demeurant à Maydon(h) apprentissage.....	ibid.	16 646	31. 8.1512
BRETAGNE (sans précision de localité)					
DE KARENTOUER	Robinet	barbier-chirurgien	PITHIVIERS	16 635	24. 7.1492
LESCARCAIGE	Pierre	homme de bras, 24 ans, apprentissage à..	SEBOUVILLE(i)	16 640	4. 4.1507
BIZOUARNE	Dimanche	homme de bras, à...	MORVILLE	16 639	13.12.1505
id.	Jean	dit "de Bretagne", homme de bras à...	ibid.	16 645	21.12.1510
id.	André	valet-serviteur, à...	ibid.	16 647	24.12.1516
SAFRIOY	Nicolas	"du pays de Bretagne" apprentissage à..	PITHIVIERS	ibid.	5.10.1517
<p>(a) Saint-Michel-en-Grèves, Côtes-du-Nord, cant. Plestin-les-Grèves. (b) Ganguenou, non identifié. (c) La Hunaudaie, lieu dit à Plédéliac, Côtes-du-Nord, cant. Jugon. (d) Mohon, Morbihan, cant. Ploërmel. (e) Avessac, Loire-Atlantique, cant. St Nicolas-de-Redon. (f) Saint-Martin-de Gennes, Gennes-sur-Seiches, Ille-et-Vilaine, cant. Argentré. (g) Château-Giron, Ille-et-Vilaine, chef lieu cant. (h) Maydon, Maisdon, Loire-Atlantique, cant. Aigrefeuille. (i) Seboville, Loiret, cant. Pithiviers.</p>					
<u>IMMIGRÉS ORIGINAIRES DU DIOCESE DU MANS</u>					
DURAND	Michou	laboureur, fils de feu Robert à Loigné(a) et	RAMOULU	16 636	6. 5.1496
id.	Guillaume	couturier, cousin du précédent, à...	MANCHECOURT	ibid.	id.
PAVY	René	charron, natif de Jupilles(b), mariage à..	PITHIVIERS	16 644	8. 1.1508
MOISY	Jean	tixier, de Beaufé(c) à quatre lieues du Mans,	ibid.	16 645	26.11.1511
LE BIGOT	Michel	prêtre, cousin germain de Michel Moireau	ibid.	16 647	12. 3.1517
MOIREAU	Michel	natif de Couesmes-en-Passets(d), 20 ans, apprentissage	ibid.	ibid.	id.
<p>(a) Laigné, Sarthe, cant. Ecommoy (b) Jupilles, Sarthe, cant. Château-du-Loir. (c) Beaufé, Beaufay, Sarthe, cant. Ballon. (d) Couesmes-en-Passets, Couesmes, Mayenne, cant. Ambrières.</p>					

NOTE : N'ont pas été retenus dans cette liste les immigrants dont le patronyme est emprunté à des qualificatifs géographiques permettant seuls d'en soupçonner l'origine (Breton, Lebreton). Par contre, l'ont été ceux dont le nom de famille est suivi de la mention « dit de » ; plusieurs cas prouvent qu'il s'agit d'immigrés de fraîche date.

DIOCESE (éventuel) ^t NOM	PRENOM	FAITS	PAROISSE	Sources : Arch. dép., Loiret	
				Série 3E	actes du (n.s.)
IMMIGRES ORIGINAIRES DU DIOCESE D'ANGERS					
ANGIREAU	Nicolas	cordonnier, tous trois à Pithiviers;	PITHIVIERS	16 638	9. 1.1502
id.	Jean l'ainé	maréchal,) Nicolas règle les successions			
id.	Jean le jeune) de Jean l'ainé son frère, de) Jean le jeune, son neveu avec son autre frère, Louis, laboureur à Ste-Melaine(a)			
FERRON	Guillaume	fils feu Pierre à "Cran"(b) (sic) et Athée(c), cordonnier, mariage à...	ibid.	16 642	30. 8.1506
GARREAU	Olivier	mercier, natif de Charcé près Thouarcé, mariage à ...	ibid.	ibid.	17.10.1506
LE LIEVRE	Macé	natif d'Anjou, décédé à ...	BONDAROY(j)	16 644	2.11.1508
id.	Jean l'ainé	berger, fils du précédent, héritages de son père à Mouliherne(e)	DADONVILLE(k)	ibid.	24.12.1508
DE LA PORTE	Pierre	homme de bras, natif d'Anjou, acquisitions à...	PITHIVIERS	16 645	20. 4.1510
BEZERT	Pierre	charretier-serviteur, cession d'héritages à Saint-Prix(f), Thouarcé	TOURY(l)	16 647	1. 4.1516
MARQUES	Michau	tixier en draps, natif de Grugé(g), maison à...	PITHIVIERS	ibid.	24. 5.1517
GASSON	Pierre	natif de Rannée(h), "au moucece d'Angers" (sic) apprentissage à...	MAREAU(m)	16 649	10. 9.1519
PERRAULT	Jean	natif de la Chapelle-d'Aligné, procureur de Gille Serizière et de Jeanne Fromont, succession de Jean son oncle à...	PITHIVIERS	16 650	27. 6.1524
<p>(a) Sainte-Melaine, Maine-et-Loire, cant. Ponts-de-Cé. (b) Cran, Craon, Mayenne, chef lieu cant. (c) Athée, Mayenne, cant. Craon. (d) Charcé, Maine-et-Loire, cant. Thouarcé. (e) Mouliherne, Maine-et-Loire, cant. Longué. (f) Saint-Prix, près Thouarcé, Maine-et-Loire, chef-lieu cant. (g) Grugé, Grugé-l'hôpital, Maine-et-Loire, cant. Pouancé. (h) Rannée, Ille-et-Vilaine, cant. La Guerche-de-Bretagne. (i) La Chapelle-d'Aligné, Sarthe, cant. La Flèche. (j) Bondaroy, Loiret, cant. Pithiviers. (k) Dadonville, ibid. (l) Toury, Eure-et-Loir, cant. Janville. (m) Mareau-aux-bois, Loiret, cant. Pithiviers.</p>					
IMMIGRES ORIGINAIRES DU DIOCESE DE TOURS					
GARNIER	Jean	21 ans, natif de Tours, apprentissage à..	PITHIVIERS	16 645	21. 8.1510
PROUST	Etienne	mercier, natif de Marsai(a), mariage à...	ibid.	ibid.	16.10.1511
<p>(a) Marsai, Marcé-sur-Esvres, Indre-et-Loire, La Haye-Descartes.</p>					

DIOCESE (éventuel) ^t NOM	PRENOM	FAITS	PAROISSE	Sources : Arch. dép., Loiret	
				Série 3E	actes du (n.s.)
IMMIGRES ORIGINAIRES DES DIOCESES DE NORMANDIE					
COUTANCES TAVERNIER	Gérard	fils de Pierre à Gavray (a), chapelier, mariage à	PITHIVIERS	16 635	11. 6.1493
SEES HECTOT	Richard	prêtre chapelain : ses héritages à... reviennent à André Hectot chapelier à St Lambert(b)	ibid.	16 646	26. 4.1512
BAYEUX TORNUAU	Thomas	natif de St-Georges-d'Aunay(c); homme de bras à.....	ibid.	16 636	29. 6.1495
BELISSANT	Toul	prêtre, chanoine, décédé à... ses héritages à Cochères(d), reviennent à Guillaume son frère, maçon à Notre-Dame de F. (e)	ibid.		
MISALIN	Colas	cousin de Roul Belissant, demeurant à acquiert une partie de l'héritage	RAMOULU	16 648	17.12.1518
LISIEUX DANGIERS	Guillemette	fille de Jean, décédé, vivant à Granges(f), près Pont-l'Evêque, mariage à.....	PITHIVIERS	16 636	28. 9.1494
EVREUX VEDYE	Jean	fils feu Jean, laboureur à Mandeville(g) maître-ès-art à	ibid.	16 635	21. 2.1491
DEMEMAZE	Guillain	tanneur, originaire de DAMVILLE(h), mariage à	ibid.	ibid.	27. 2.1492
id.	Jean	laboureur à...	CESARVILLE	ibid.	28. 7.1492
id.		et Colas leur frère, bourrelier à Verneuil au Perche(i), héritages de Guillot leur père,			
PENOT	Guillot	décédé; il vivait en forêt d'Orléans à...	BOISCOMMUN(n)	ibid.	19. 1.1493
	Antoine	fils feu Antoine "de présent à Mortagne au Perche(j)	PITHIVIERS	16 637	28. 4.1497
REGNART	Guillaume	prêtre, héritages à la Ferté-Fresnelon(k)	ibid.	ibid.	3. 9.1496
MEZERET	Guillaume	tanneur, fils de Jacques aussi tanneur à Verneuil-au-Perche. mariage à	PITHIVIERS	16 640	27.12.1507
LIBERGE		famille de Bernay(l), dont un membre a possédé des héritages à	ibid.	16 645	18.10.1511
FRESNE	Thibaut	tixier à Chambord(m); sa fille Perette a épousé Guillaume Prevost à.....	ESTOUY	16 648	4. 1.1518
NORMANDIE LE GALOYS	André	dit "le Normand"	RAMOULU	16 643	25. 2.1501
PICART	André	dit "de Caulx"	VILLEREAU	16 647	13. 4.1516

- (a) Gavray, Manche, chef-lieu cant.
 (b) Saint-Lambert-sur-Dives, Orne, cant. Mortagne
 (c) Saint-Georges-d'Aunay, Calvados, cant. Vire.
 (d) Cochères, Orne, cant. Exmes.
 (e) Notre-Dame de F..., Fresnay ? Calvados, cant. Saint-Pierre-sur-Dives.
 (f) Granges, Calvados, cant. Dozulé.
 (g) Mandeville, Eure, cant. Amfreville.
 (h) Damville, Eure, chef-lieu cant.
 (i) Verneuil-au-Perche, Eure, chef-lieu cant.
 (j) Mortagne, Orne, chef-lieu cant.
 (k) Ferté-Fresnelon, Ferté-Frénel 1a, Orne, chef-lieu cant.
 (l) Bernay, Eure, chef-lieu cant.
 (m) Chambord, Eure, cant. Bugles.
 (n) Boiscommun, Loiret, Cant. Beaune-la-Rolande.

DIOCESE (éventuel) NOM	PRENOM	FAITS	PAROISSE	Sources :	
				Arch. dép., Loiret	
				Série 3E	actes du (n.s.)
IMMIGRES ORIGINAIRES DU DIOCESE DE CLERMONT					
VARUYTE	Etienne	marchand à Boisville(a), cession de biens qu'il possédait à...	PITHIVIERS	16 634	19.10.1490
CHABANNE	Jean	homme de bras, natif de Charançat(b), mariage avec Agnès Bouchet à...	ibid.	ibid.	6. 1.1491
BOUCHET	Agnès	filles de Pierre à Charançat, veuve de B. de Miremont, remariage à...	ibid.		
id.	Jean	} frères d'Agnès, laboureurs à ... } témoins à son remariage	DOSSAINVILLE	ibid.	id.
id.	Mathieu				
REGNAULT	Antoine	homme de bras, et son frère, tous deux à...	PITHIVIERS	ibid.	14. 5.1491
id.	Jean	Jean décédé; sa succession réglée avec leur mère à Dorsanges-Dontreix(c)	ibid.	ibid.	id.
BRISSON	Guillaume	17 ans, natif de Roanne-sur-la Loire(d), apprentissage à	ibid.	ibid.	11.11.1491
MAIGNOLET	Jean	dit Boasse, homme de bras, de Mérinchal(e), à ...	ibid.	16 637	22. 9.1497
MAINGON	Pierre	marchand, héritages à Maizières	AUTRUY	16 645	9.11.1511

(a) Boisville, non identifié.

(b) Charançat, Puy-de-Dôme, cant. St-Gervais.

(c) Doranges à Dontreix, Creuse, cant. Auzances

(d) Roanne, Loire, chef-lieu cant.

(e) Mérinchal, Creuse, cant. Crocq.

(f) Maizières, Mézières-sur-Issoire, Haute-Vienne, chef-lieu cant.

IMMIGRES ORIGINAIRES DU DIOCESE DE BOURGES

GUIRON	Michau	laboureur, héritages de son père, laboureur à Préaulx(a)	ATTRAY(g)	16 634	1.12.1490
COTU	Jean	dit "de Berry"	PITHIVIERS	ibid.	14. 4.1491
BURGEVIN	Georges	décédé, ses héritages à Contres-en Berry(b)	MARSAINVILLIERS	16 636	6.11.1494
AUSSENART	Jean	dit "de Berry", laboureur, natif de Vaulx à Condé-Bonnières(c), mariage de sa fille à...	MORVILLE	16 645	30. 8.1510
BIDAILLON	Denis	22 ans, fils de Guillaume, laboureur à Lignerolles(d)	CHARMONT	16 634	28.10.1491
CHAMPAIGNE	Guillaume	chaussetier, fils de Jean à Saint-Morize-sur-Loron(e), mariage à...	PITHIVIERS	16 635	12. 5.1492
ROUSSEAU	Etienne	maçon, natif de Bucières(f), près Argenton et sa femme, don mutuel à ...	ibid.	16 639	16. 8.1505
MOCQUET	Jean	mercier, affaires de famille à Bourges	PITHIVIERS	16 645	24. 2.1510
				16 645	17.11.1510

(a) Préaulx, Indre, cant. Ecueillé.

(b) Contres, Cher, cant. Dun-sur-Oron.

(c) Condé-Bonnières, Indre, cant. Issoudum.

(d) Lignerolles, Indre, cant. Sainte-Sévère.

(e) Saint-Morize-sur-Loron, (sur-Auron) Cher ? (non identifié)

(f) Bucières, Buxières-d'Aillac, Indre, cant. Ardentes.

(g) Attray, Loiret, cant. Outarville.

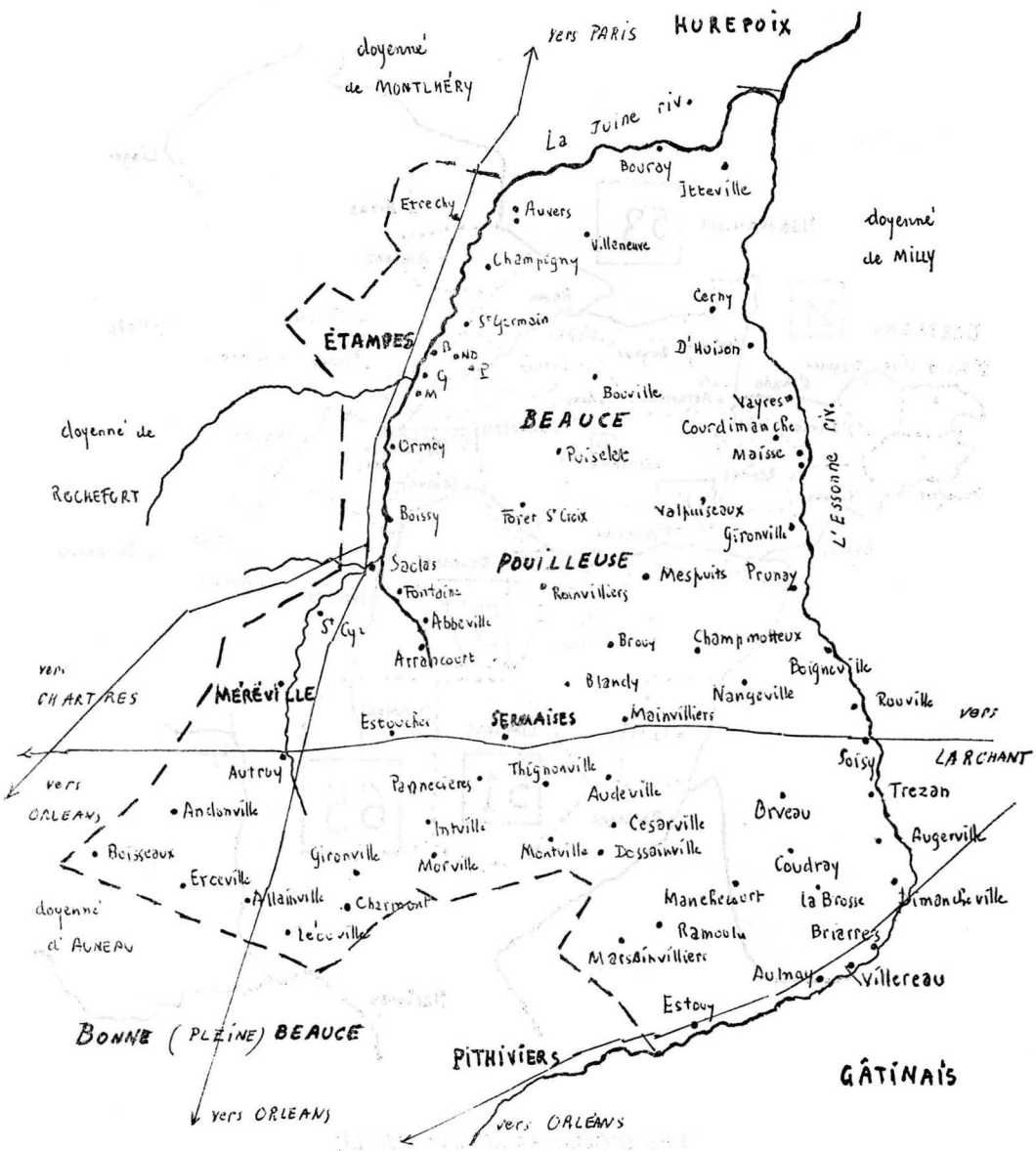
DIOCESE (éventuel) ^t NOM	PRENOM	FAITS	PAROISSE	Sources : Arch. dép., Loiret	
				Série 3E	actes du (n.s.)
<u>IMMIGRES ORIGINAIRES DU DIOCESE DE LIMOGES</u>					
BERTHRAN	André	laboureur, règle avec Antoine son frère à Lestrade-Roignat(a), les héritages de leurs parents à Serneur(b) et environs	ENGENVILLE(s)	16 636	18. 5.1495
ODUC	Jeanne	filles de Jean à Chemailles(c), pays de la Marche, femme d'Antoine Petit, héritages paternels	PITHIVIERS	ibid.	27.10.1494
LEVAL	Guillaume	alias Carcy, et Jean de Monperon, marchand à Auzances(d), héritages à..... d'Etienne Carcy père de Guillaume à Lestrade-Roignat	Laas(t)	ibid.	23. 1.1496
BOUTAULT	Lienard	maçon, natif de Rosier(e), mariage à...	PITHIVIERS	16 637	18. 2.1497
BARTON	Pierre	marchand, cession de biens à Pouzon-Mezzac(f)	MANCHECOURT	16 643	10.11.1500
DOZENCETTE	Jean	laboureur, natif de Compas-en-Combrailles(g), héritages à Margout(h)	THIGNONVILLE	16 643	20. 1.1501
RAVIGNET	Michau	homme de bras, héritages à Mars-en-Combrailles(i)	CHAMBON(u)	ibid.	2. 9.1501
GRAVIER	Léonard	marchand de chevaux; un parent à Delazannière(j), pays de la Marche	BONDAROY(v)	16 642	22. 9.1504
BAUDIN	André	mercier, et François Boyvin résidant au Blanc(k), héritages à...	PITHIVIERS	ibid.	5.10.1504
GUETON	Antoine	maçon de la Marche, de Gressat(l), mariage à	ibid.		3. 6.1505
MARSAULT	Jean	maçon, de Montiron(m), mariage à	ibid.		3. 2.1507
ETIENNE	Pierre	maçon, de Pionnat(n), location de terres à P. Berthran	ibid.		30. 6.1507
MUSNIER	Guillaume	décédé; ses héritages reviennent à Antoine	ibid.	16 644	2.11.1507
id.	Antoine	le jeune, fils d'Antoine l'ainé à Orence-en-Combrailles	RAMOULU	16 644	id.
BARDY	Antoine	natif de Lestrade-Roignat près Orence (sic) décédé, tutelle de ses enfants à	AUGERVILLE	ibid.	11. 6.1509
GOMMARD	Antoine	maçon, tailleur de pierres, de présent à cession à un neveu d'héritages à Sardan(o)	PITHIVIERS	16 645	23.12.1511
MARSAULT	Denis	maçons, alias "Chambollant" héritages	DADONVILLE(w)	16 645	23.12.1511
id.	Pierre	à Chambollant (p)		16 647	2.10.1516
MAREN	Léonard	maçon, décédé, règlement de sa succession à Mareilhac. Chahinac(q)	PITHIVIERS	16 649	19.12.1522
PETIT	Clément	son fils Antoine, cordonnier à Guéret(r), règle sa succession à	ibid.	16 650	19. 6.1526
<p>(a) Lestrade-Roignat, Creuse, l'Etrade à Mars, cant. Auzances (b) Serneur, Creuse, cant. Auzances. (c) Chemailles, Chenerailles, Creuse, cant. Gressiat. (d) Auzances, Creuse, chef-lieu cant. (e) Rosier, Roziers d'Egleton, Corrèze, cant. Egleton. (f) Pouzon, Mezzac, Pouzoux, Vienne, cant. Montmorillon. (g) Compas, le Creux, cant. Auzances. (h) Margout, non identifié. (i) Mars (Combrailles), Marsac, Creuse, cant. Bénévent. (j) Delazannière, Sannière la, Creuse, cant. Guéret. (k) Le Blanc, Indre, chef-lieu cant. (l) Gressat, Creuse, cant. Guéret. (m) Montiron, Vienne, cant. Vonheuil. (n) Pionnat, Creuse, cant. Ahun. (o) Sardan, Creuse, cant. Pontarion. (p) Chambollant, sans doute Chamborant, Creuse, cant. Le Grand-Bourg. (q) Mareilhac-Chahinac, sans doute Mareillac-la-Croisille, Corrèze, cant. Canillac. (r) Guéret, Creuse, chef-lieu. (s) Engenville, Loiret, cant. Malesherbes. (t) Laas, Loiret, cant. Pithiviers. (u) Chambon, Loiret, cant. Beaune-la-Rolande. (v) Bondaroy, Loiret, cant. Pithiviers. (w) Dadonville, Loiret, cant. Pithiviers.</p>					
<u>IMMIGRES ORIGINAIRES DU DIOCESE DE POITIERS</u>					
MOSNART	Jean	dit "Poitou"	PITHIVIERS	16 635	28. 9.1492
POURAT	Jean	18 ans, fils feu Jean à Ingrandes(a) apprentissage à	ibid.	16 645	25. 1.1511

(a) Ingrandes, Vienne, cant. Dangé.

IMMIGRÉS D'ORIGINE DIVERSES

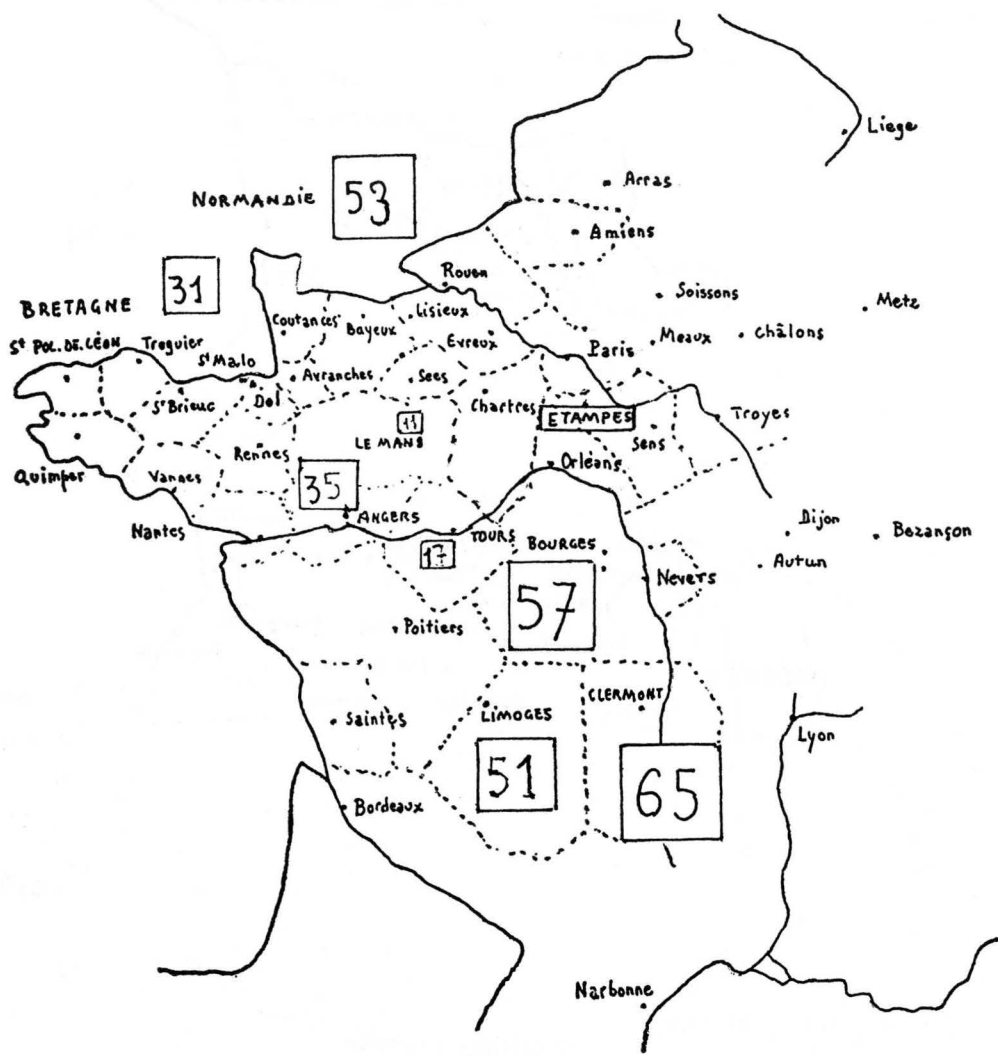
DIOCESE (éventuellement NOM)	PRENOM	FAITS	PAROISSE	Sources :	
				Arch. dép., Loiret	
				Série 3E	actes du (n.s.)
ALLEMAGNES LE GRANT	Pierre	dit "Lallemant"	PITHIVIERS	16 644	25.12.1508
AUTUN (diocèse) LE ROY	Jean	natif de Villiers(a), mariage à	ibid.	16 637	13.11.1496
BESANCON (diocèse) GUION	Vincent	homme de bras, natif de Fesches(b), mariage à	BOUZONVILLE	ibid.	22. 1.1497
GASCOGNE CHENOT	Antoine	charpentier, dit l'Arminac	COUDRAY	16 635	11. 6.1493
LE ROY	Jean	serviteur du seigneur de Brissac, logé par lui à	ESTOUY	16 639	2. 2.1506
		natif de Lombez(c), serviteur du même, mariage à	ibid.	16 657	3. 2.1544
LAON (diocèse) FOUERIN	Calixte	de Coucy(d), barbier-chirurgien, mariage à	PITHIVIERS	16 639	25. 7.1505
LYON (diocèse) PORTIER	Jean	natif de Tarare-en-Beaujolais(e), apprentissage à	YEVRES-LE-CHATEL(h)	16 635	10. 8.1492
MEAUX (diocèse) POULYE	Jacques	cordonnier, fils feu Jacques, aussi cordonnier, mariage à	OUTARVILLE(i)	16 637	21. 1.1498
THIBAULT	Jean	fils de Lucas, mariage à	PITHIVIERS	16 644	26.11.1508
SOISSONS (diocèse) DE LAN	Jacques	décédé, mariage de sa fille avec un chapelier à	ibid.	ibid.	23.10.1508
TOUL (diocèse) MARIER	Jean	fourbisseur, fils de Jean à Commercy(f), près Bar-le-Duc, mariage à	ibid.	16 650	7. 5.1524

- (a) Villiers, Côte-d'Or, cant. Liernais.
 (b) Fesches, Doubs, cant. Audincourt.
 (c) Lombez, Gers, cant. L'isle-Jourdain.
 (d) Coucy-le-Château, Aisne, chef-lieu cant.
 (e) Tarare, Rhône, chef-lieu cant.
 (f) Commercy, Meuse, chef-lieu cant.
 (g) Bouzonville-aux-Bois, Loiret, cant. Pithiviers.
 (h) Yèvres-le-châtel, Loiret, cant. Pithiviers.
 (i) Outarville, Loiret, chef-lieu cant.



LE DOYENNÉ D'ETAMPES AU XV^e SIECLE : SES PAROISSES

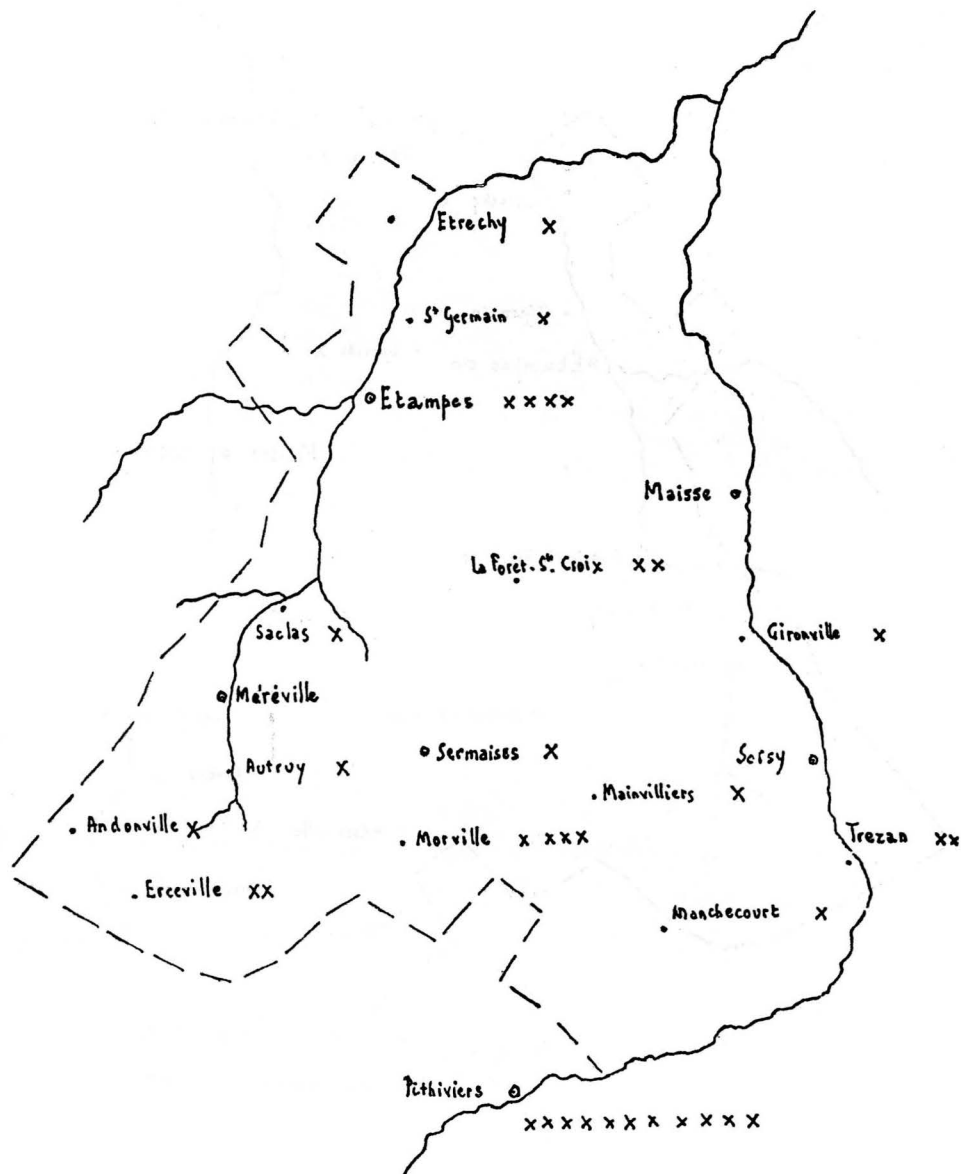
Légende : limites : - - - - -
 voies de communications : ————
 paroisses : •



LES DIOCESES AU XV^e SIECLE

d'après *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*,
Paris, Letouzey et Ané, t. XVIII, 1977, article « France », p. 35 et 46.

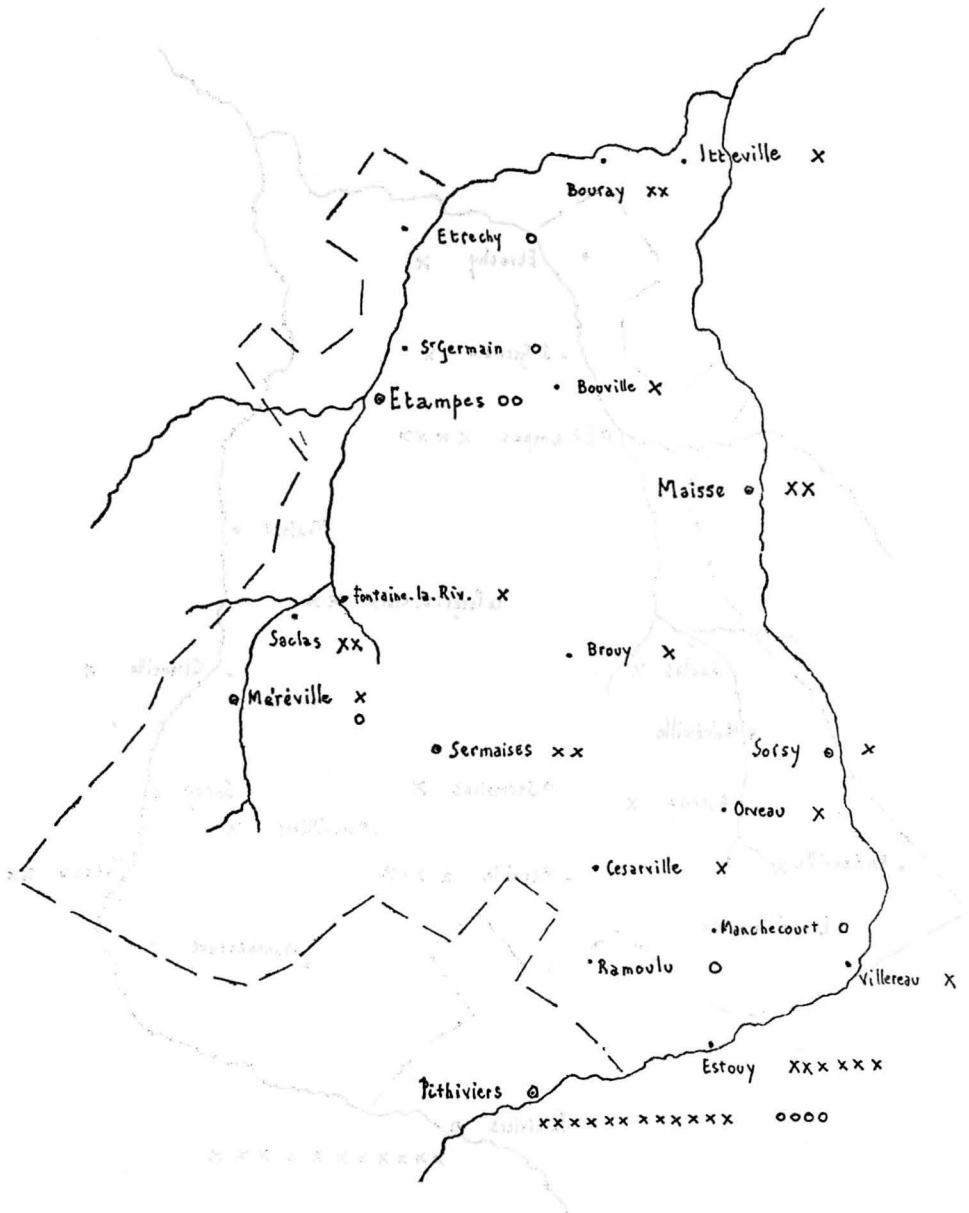
Limites approximatives des diocèses
Nombre d'immigrés de chacun d'entre eux vers le doyenné d'Etampes et Pithiviers □



LES BRETONS DANS LE DOYENNÉ D'ÉTAMPES ET LE PITHIVERAIS

Doyné : 8 cas, plus 1 sans paroisse d'accueil ;
 plus 3 à Morville (notaire de Pithiviers).

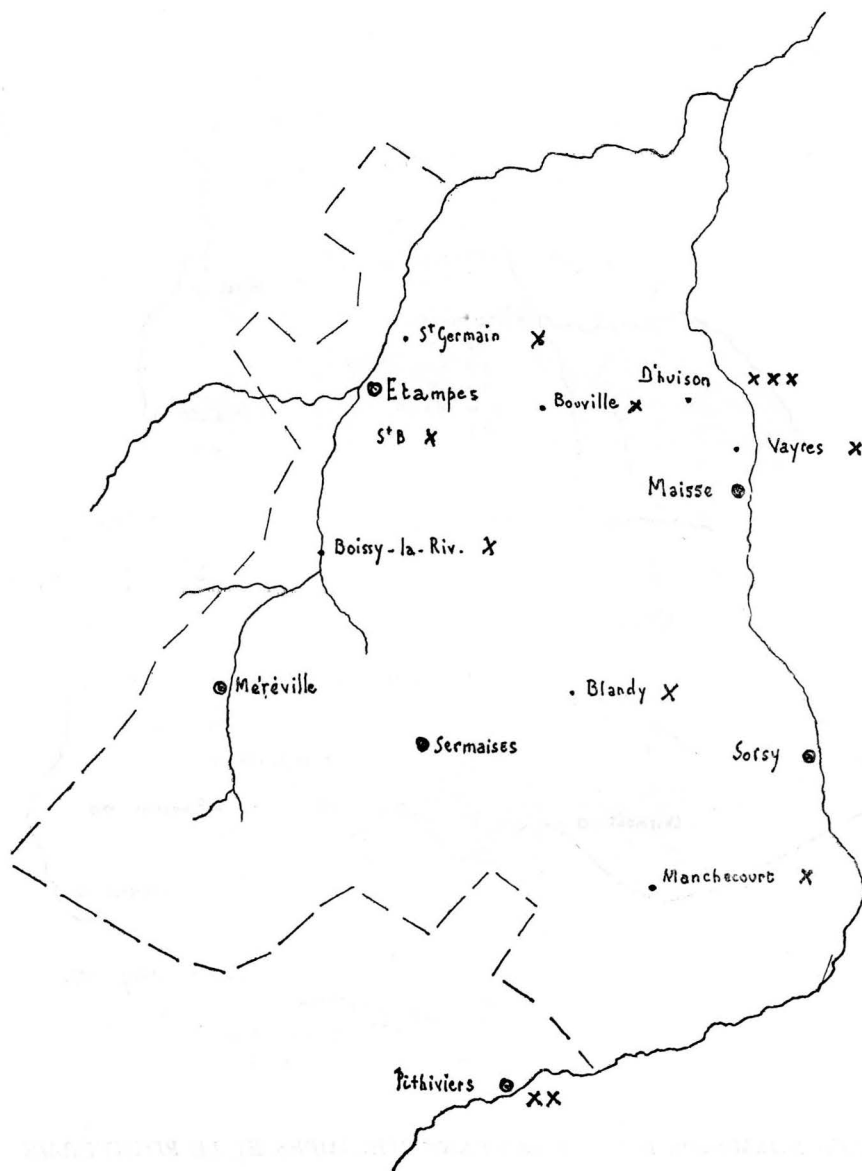
Pithiverais : 11 cas.



LES MANCEAUX ET LES ANGEVINS DANS LE DOYENNE D'ETAMPES ET LE PITHIVERAIS

Manceaux : 7 cas dans le doyen où 2 signalés par le notaire de Pithiviers o
4 cas dans le Pithiverais.

Angevins : 22 cas dans le doyen plus 1 sans paroisse d'accueil x
12 cas dans le Pithiverais.

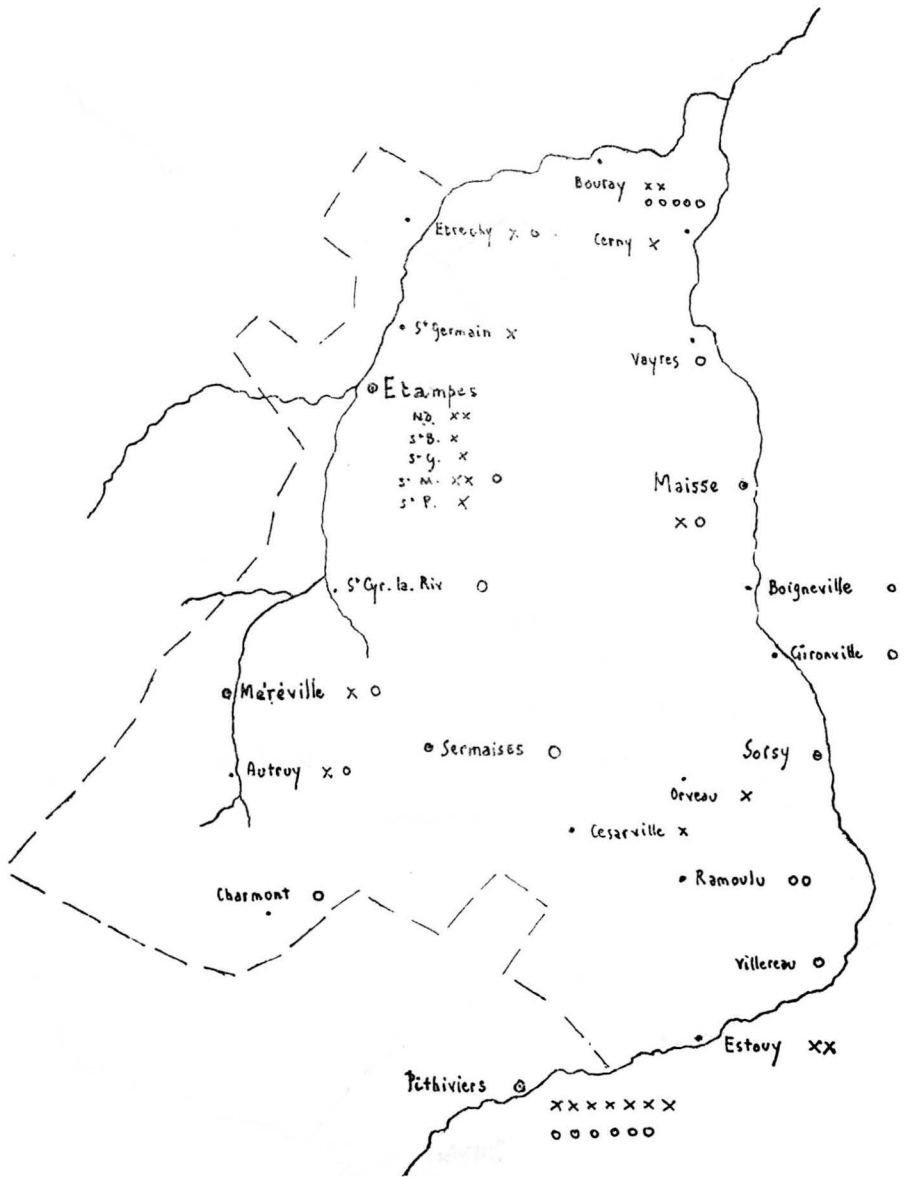


LES TOURANGEAUX DANS LE DOYENNÉ D'ETAMPES ET LE PITHIVERAIS X

Pithiverais : 2 cas.

Doyenné : 14 cas, plus 1 sans paroisse d'accueil.

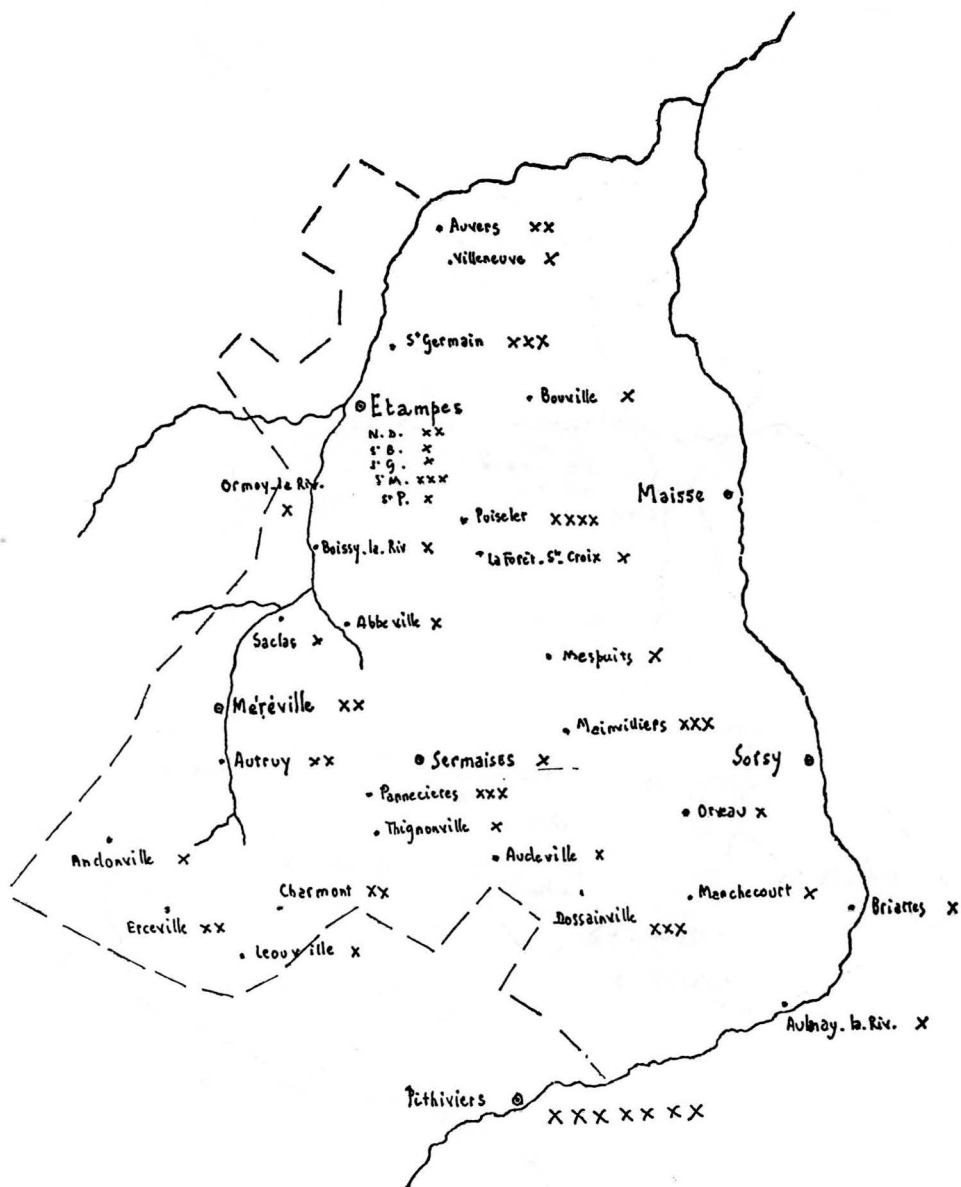
TOURAINÉ



LES NORMANDS DANS LE DOYENNÉ D'ETAMPES ET LE PITHIVERAIS

Diocèses autres que celui d'Evreux o
 Doynné : 18 cas plus 2 cités par le notaire de Pithiviers.
 Pithiverais : 6 cas.

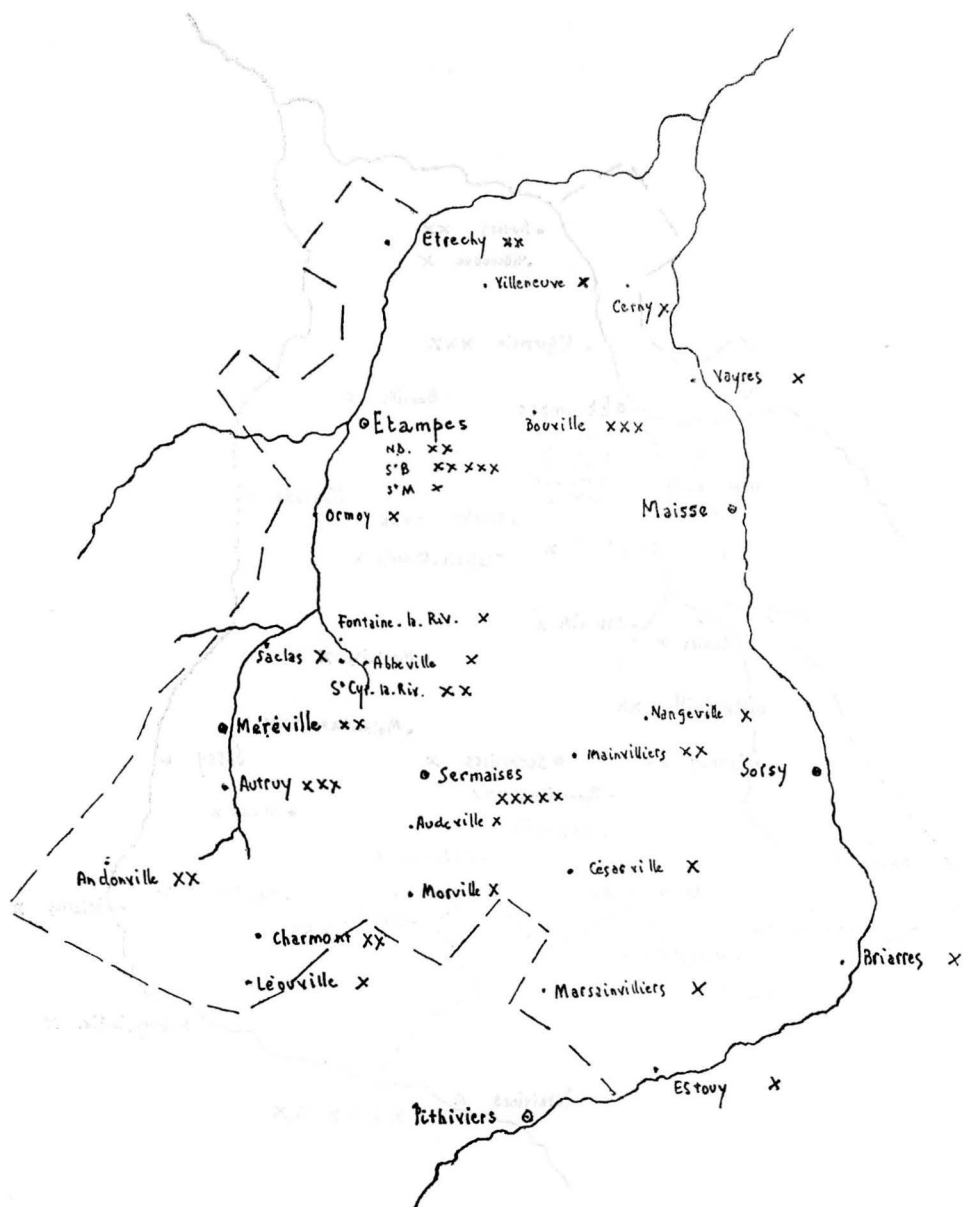
Diocèse d'Evreux x
 Doynné : 16 cas plus 2 sans paroisse d'accueil, plus 2 cités par le
 Pithiverais : 7 cas. [notaire de Pithiviers.
 NORMANDIE



LES AUVERGNATS ET LES BOURBONNAIS DANS LE DOYENNÉ D'ÉTAMPES
ET LE PITHIVERAIS

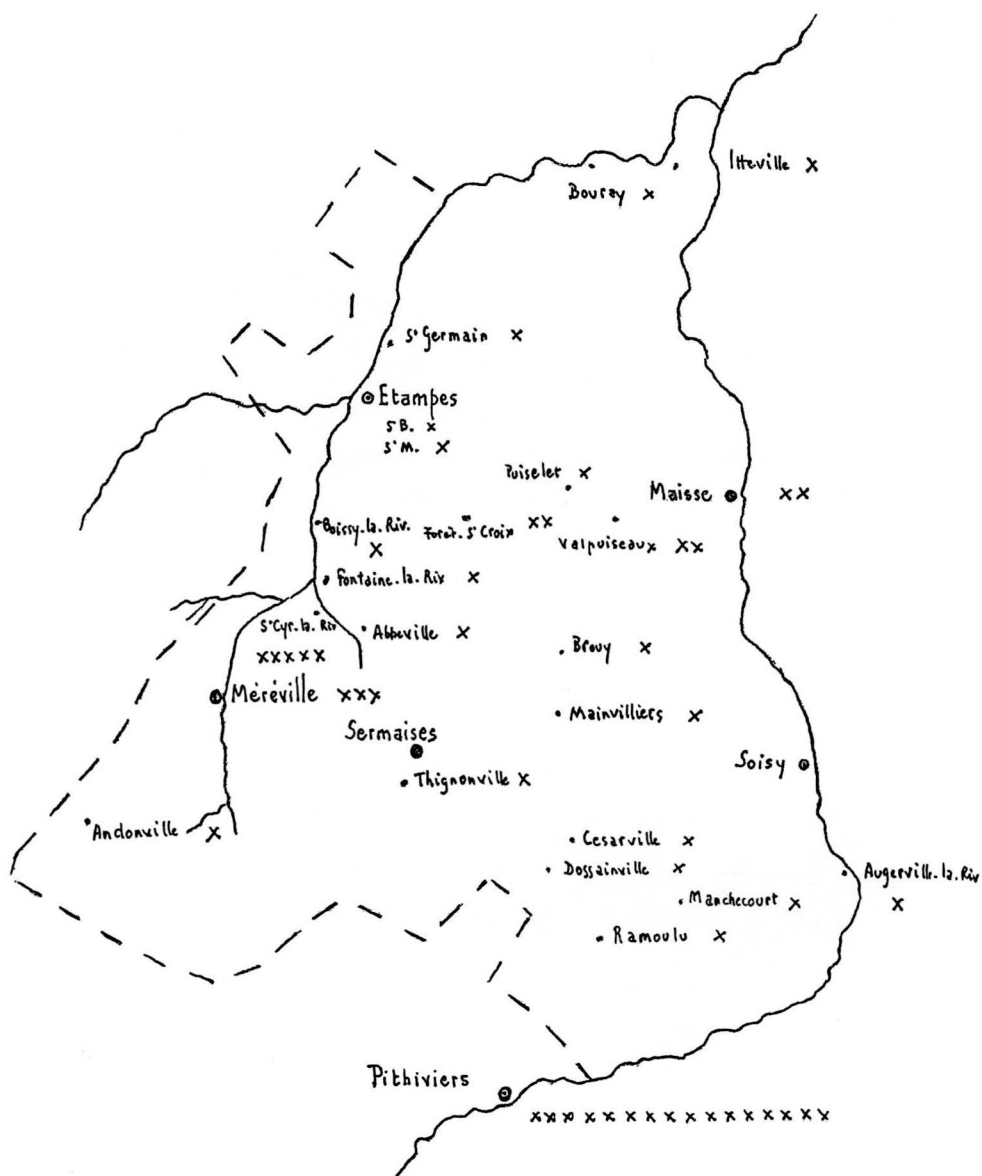
Doynenné : 50 cas, plus 5 sans paroisses d'accueil, et plus 3 cités par le notaire de Pithiviers.
Pithiverais : 7 cas.

AUVERGNE - BOURBONNAIS



LES BERRICHONS DANS LE DOYENNÉ D'ÉTAMPES ET LE PITHIVERAIS

Doyné : 44 cas, plus 4 sans paroisse d'accueil plus 1 cas à Moigny placé arbitrairement à Maisse, et 3 cas cités par le notaire de Pithiviers.
 Pithiverais : 5 cas.



LES LIMOUSINS DANS LE DOYENNÉ D'ETAMPES ET LE PITHIVERAIS

Doyenné : 30 cas, plus 1 sans paroisse d'accueil, et
4 cas cités par le notaire de Pithiviers.

Pithiverais : 16 cas.

LIMOUSIN

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
--------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

LE DOYENNÉ D'ETAMPES AU MOYEN AGE

Chapitre I. — Description	7
Chapitre II. — Le doyenné pendant et à la fin de la guerre de Cent Ans	15

DEUXIÈME PARTIE

L'IMMIGRATION DANS LE DOYENNÉ ET LE PITHIVERAIS APRÈS LA GUERRE DE CENT ANS

Chapitre I. — Les sources	21
Chapitre II. — Les faits, données statistiques	25
A. — L'immigration dans le temps	26
B. — Volume de l'immigration	27
C. — L'immigration dans l'espace: diocèses d'origine et paroisses d'accueil	33
D. — Répartition d'ensemble des immigrés	38
E. — Quelques notes sur ses aspects sociaux et écono- miques	39
1. Motivations des immigrés	39
2. Classes sociales	42
3. Problèmes matériels	42
4. Intégration dans la communauté paroissiale	44
5. Emploi, activités, ascension sociale	44
6. Implantation définitive ou transit?	45
7. Maintien de liens avec la paroisse d'origine	46

CONCLUSION	48
------------------	----

ANNEXES

1. TABLEAUX	49
A. Nombre d'immigrés par paroisse du doyenné au xv ^e siècle	50
B. Evaluation de la population, par paroisse à la fin du xvii ^e et au début du xviii ^e siècle	51
2. IMMIGRATION FAMILIALE : MÊME GÉNÉRATION	52
3. IMMIGRATION FAMILIALE : GÉNÉRATIONS SUCCESSIVES	54
4. A. MARIAGES de deux sœurs avec des immigrés	55
B. Autres cas d'unions familiales autochtones-immigrés ..	55
5. PRÊTRES ET MARGUILLIERS DES PAROISSES DU DOYENNÉ D'ETAMPES à la fin du xv ^e siècle portant des noms d'immigrés	56
6. MAINTIEN DE LIENS AVEC LE PAYS D'ORIGINE : quelques exemples	57
7. LA « MAISON AUX PILIERS » OU LE FIEF DES CAPY A ETAMPES	58
8. PIÈCES JUSTIFICATIVES : tableaux	60
I. — Mariages dont l'un des conjoints est originaire de province	61
II. — Mariages dont l'un des conjoints est originaire d'un diocèse limitrophe	66
III. — Immigrés autres que ceux figurant dans les listes de mariages, ci-dessus	69
IV. — Immigrés cités par le notaire de Pithiviers	70

TABLE DES PLANCHES

- I. — Carte du doyenné d'Etampes au xv^e siècle.
- II. — Carte des diocèses qui ont fourni des immigrés.
- III. — Carte de répartition des Bretons dans le doyenné.
- IV. — Carte de répartition des gens de Maine-Anjou dans le do-
yenné.
- V. — Carte de répartition des Tourangeaux dans le doyenné.
- VI. — Carte de répartition des Normands dans le doyenné.
- VII. — Carte de répartition des Auvergnats dans le doyenné.
- VIII. — Carte de répartition des Berrichons dans le doyenné.
- IX. — Carte de répartition des Limougeots dans le doyenné.

L'HOTEL-DIEU D'ETAMPES DE 1695 A 1789

par Jean-Philippe CROCY

I. — INTRODUCTION

A la bordure de la Beauce à l'ouest et au Sud, du Hurepoix au Nord et du Gâtinais à l'Est, Etampes est située à mi-chemin sur la route qui relie Paris à Orléans. La ville s'articule autour de deux voies principales de communication : au nord, la rue Saint-Jacques et au sud la succession des rues de la Juiverie, de la Foulerie, des Cordeliers ; cet ensemble étant relié par plusieurs rues de traverse et de places. Avec 5 700 habitants en 1725¹, Etampes fait partie du réseau des petites villes moyennes au sud de la capitale. En 1790, la population est estimée à 7 490 habitants² soit une augmentation de 24 % en 65 ans ; croissance somme toute modeste, voisine de la moyenne nationale (environ 32 %). Sous l'Ancien Régime, la ville est un centre administratif important : c'est le siège d'un bailliage royal, d'une élection, d'un grenier à sel et d'une maréchaussée. Malgré sa requête, Etampes ne fut jamais élevée au rang de siège épiscopal³ ; jusqu'à la Révolution, elle dépendit du diocèse de Sens.

Cinq paroisses la composent : les trois paroisses de la ville proprement dite (intra-muros) : Notre-Dame, Saint-Basile, Saint-Gilles, entourées de remparts remis en état pendant la Guerre de Cent Ans et réparés sous François I^{er},

1. J. DUPAQUIER, *La population rurale du Bassin Parisien à l'époque de Louis XIV*, Lille, 1979, 440 p.

2. *Paroisses et Communes de France : Région Parisienne*, Paris (C.N.R.S.), 1974, 921 p.

3. *Arch. Com.*, Registre des délibérations (28 janvier 1787 - 3 février 1790) non côté, folio 46-47-48 (séance du 17 mars 1788).

forment un contraste avec les deux paroisses des faubourgs Saint-Pierre et Saint-Martin. La paroisse Saint-Martin est le plus ancien quartier de la ville que l'on trouve aussi sous le nom d'Etampes-les-Vieilles dont l'existence est attestée au VI^e siècle. Les habitants de ce faubourg « sont laborieux surchargés d'ouvrages, de travaux durs en tout genre comme (la) culture de la terre, des vignes, des chanvres et des préparations de filasses, travaux qui les usent plus promptement que ne fait l'ouvrage des citadins qui jouissent d'une position plus douce »⁴. Le faubourg Saint-Pierre offre sensiblement la même répartition sociale (vignerons, petits cultivateurs et gens de peine). En ce qui concerne les paroisses Saint-Basile et Notre-Dame, elles sont composées d'une population plus aisée (nobles, gens de robe, bourgeois, marchands). Enfin dans la paroisse Saint-Gilles, on s'adonne au commerce du blé, qui est l'activité maîtresse de la ville : « On y amène du bled de toutes les parties de la Beauce, du Gatinois et même des environs de Chateaudun, de manière (qu'elle) peut être regardée comme un des principaux magasins ou grenier de la Capitale »⁴. On trouve également disséminés le long de la rivière un nombre important de tanneurs, de mégissiers et de chamoiseurs. Un des commerces florissant de la ville est celui des aubergistes et des hôteliers « qui y sont en grand nombre ; ils logent les passants, les voituriers, les rouliers, ils font un grand débit de paille, de foin, d'avoine et de toutes sortes de denrées... »⁴. Parmi tous ces gens, de fortunes et de conditions diverses, les plus démunis trouvent refuge pour une durée plus ou moins longue à l'hôpital d'Etampes. C'est au fonctionnement de cette institution que nous nous intéresserons plus particulièrement.

Dans un premier temps nous utiliserons divers documents à caractère administratif (Edits royaux et Délibérations du bureau) qui donneront un aperçu de l'organisation interne de l'établissement du début du XVII^e siècle à la fin de l'Ancien Régime ; puis les registres d'entrée et de sortie des malades qui nous permettront de cerner la population hospitalière dans son ensemble et ses particularités. Enfin à l'aide des registres du médecin (conservés de 1783 à 1789) et des *Archives de la Société Royale de Médecine* nous essayerons de décrire les différents aspects de la maladie en milieu hospitalier.

4. *Topographie médicale d'Etampes* par le Dr BONCERF (*Archives de la Société royale de médecine*, 177, dossier 1, pièce n° 3) publiée par Paul PINSON dans *B.S.H.A.C.E.H.*, 1900, p. 30-37.

II. — HISTORIQUE

Retracer l'historique de l'Hôtel-Dieu d'Etampes apparaît assez rapidement comme une gageure, en l'absence d'un matériel documentaire abondant et cela jusqu'au XVII^e siècle. Exception faite de publications plus ou moins sérieuses d'érudits locaux⁵, les renseignements dont nous disposons sur l'origine de l'hôpital proviennent de l'ouvrage de Basile Fleureau⁶ qui constitue l'une des sources principales et peut être la plus fiable de l'histoire d'Etampes. Qu'y apprend-on plus précisément sur l'Hôtel-Dieu ?

Une ancienne tradition rapporte que dans l'enceinte même de l'église Notre-Dame, autrefois desservie par un collège de chanoines, étaient installés, à droite de la nef, des lits destinés aux pauvres malades venus de la ville ou des bourgs environnants. Une petite porte aujourd'hui bouchée permettait d'entrer directement dans cette partie de l'église réservée aux malades. Mais les inconvénients qui résultaient de cette disposition, plus particulièrement pour la tranquillité des offices, entraînèrent en 1193 (?)⁷ la construction d'un bâtiment séparé de l'église ; il fut élevé tout près de cet édifice, dans la cour des chanoines qui avaient eu jusque-là le soin des malades⁸. Ce bâtiment nommé

5. BALAS (Léonce), *Quelques notes sur l'histoire de l'hôpital d'Etampes* dans *Bulletin des Amis d'Etampes et de sa région*, n° 6, 1950, p. 109-110 et n° 7, 1951, p. 137-139. HUTTEAU (Léonce), *Notre Hôtel-Dieu - Promenades à travers Etampes*, s.d., 14 p. LEFEVRE (L.-Eug.), *Le miracle de la visitation de Notre-Dame et l'aumônerie de l'église de Notre-Dame d'Etampes (XII^e et XIII^e siècles)* dans *B.S.H.A.C.E.H.*, 1913, p. 72-85. GUIBOURGE (Chanoine Léon), *La Maison-Dieu Notre-Dame* dans *Bulletin des amis d'Etampes et de sa région*, n° 7, 1951, p. 136-137. LEGRAND (Maxime), *Etampes pittoresque - Guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement*, Etampes, 1902, 3 vol. SAINT-PÉRIER (René de), *La grande histoire d'une petite ville : Etampes*, Etampes, 1938, 140 p.

6. FLEUREAU (Basile), *Les Antiquitez de la ville et du duché d'Etampes avec l'histoire de l'abbaye de Morigny*, Paris, 1683, 626 p.

7. QUESVERS (Paul) et STEIN (Henri), *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, Paris, 1894, 407 p.

8. « Il est très probable que pendant que les pauvres malades logeaient dans l'église Notre-Dame, les chanoines avaient la disposition et le gouvernement de tout ce qui les regardait tant au spirituel qu'au temporel et qu'ils cessèrent de l'avoir lorsque les pauvres furent logés hors de l'église ». FLEUREAU, *op. cit.* (p. 414).

dans les vieux titres « l'aumônerie de Notre-Dame » selon Basile Fleureau, devait devenir l'Hôtel-Dieu d'Etampes⁹.

L'établissement ne connaît pas de fondateurs particuliers mais tous les biens qu'il possède sont des bienfaits des habitants d'Etampes ou des villages avoisinants. Dès sa fondation, à l'extrême fin du xii^e siècle, l'Hôtel-Dieu se révèle une source de conflits. L'Archevêque de Sens qui étend sa juridiction jusqu'à Etampes doit intervenir pour régler un différend entre le curé de Notre-Dame qui est détenteur de toutes les oblations faites par les fidèles dans les chapelles de sa paroisse (dont celle de l'Hôtel-Dieu), et le maître des frères de l'hôpital. En 1225, finalement le curé dut abandonner au maître administrateur de l'établissement tous les droits qu'il possédait sur la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Trois siècles s'écoulaient jusqu'en 1537, au cours desquels un nombre restreint de documents ont pu nous parvenir. A cette date, les habitants de la ville d'Etampes, formulèrent des plaintes à l'archevêque de Sens, contre le maître administrateur de l'Hôtel-Dieu¹⁰ qui était accusé de détourner les biens destinés à la nourriture des pauvres. Une transaction s'ensuivit par laquelle l'administration du revenu temporel de l'hôpital appartiendrait désormais au maire et aux échevins de la ville représentés par des administrateurs élus, qui rendraient compte de leur gestion tous les deux ans. Les frères laïcs, selon Basile Fleureau, furent alors remplacés par des religieuses hospitalières de l'Ordre de Saint Augustin.

D'après l'inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu, il semble que les religieuses furent appelées à desservir la maison non pas en 1537-1538, mais en 1515. Toutefois aucun document conservé dans le fonds de l'hôpital déposé aujourd'hui aux *Archives Départementales de l'Essonne*, ne permet de confirmer avec certitude l'installation au début du xvi^e siècle de religieuses

9. Un certain nombre d'anciens hôpitaux ont été créés à l'origine pour recevoir les pèlerins mûs par dévotion ou contraints à un voyage pénitentiel. La route Paris-Etampes-Orléans fut celle des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle.

10. Il s'agit en l'occurrence du chapelain car le texte de la transaction énumère les attributions de ce « maître administrateur » : « Il est tenu à toujours administrer les Saints Sacrements de l'église aux pauvres malades dudit Hôtel-Dieu, comme les confesser, leur bailler et administrer le *Corpus Domini* et autres sacrements de l'église »...

vouées au service des « pauvres malades ». Tous les historiens locaux reprenant les dires de Fleureau, mentionnent des dates contradictoires (xvi^e ou xvii^e siècles) ¹¹. Tout porte à croire néanmoins que les religieuses ont bien été établies aux alentours de 1515. Ainsi avons-nous retrouvé dans le manuscrit d'Heurtaut copié par Plisson, intitulé « Les restes de l'Hôtel-Dieu d'Etampes en 1665 », une note du compilateur en marge du texte de la transaction de 1537 qui nous éclaire sur l'établissement des religieuses, et dont nous reproduisons un extrait. « Il y a des hôpitaux qui de leur première fondation sont tenus en tiltres de bénéfiques réputez ecclésiastiques et se confèrent par l'évêque à la nomination d'un patron et sont régis par le bénéficiaire, mais celui-cy n'est point tenu en tiltre de bénéfice, encore QU'IL Y AIT DES RELIGIEUSES QUI NE DEPENDENT PAS MESME DE LUY mais est subject à l'administration d'un gouverneur séculier qui n'est autre que la ville et les habitants, maire et eschevins » ¹².

Il est donc vraisemblable que des filles dévotes de la ville d'Etampes se soient groupées en association, peut-être en 1515, pour servir les pauvres, tout en restant laïques. Elles forment une congrégation, se disent sœurs religieuses mais ne dépendent d'aucun ordre et les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance qu'elles prononcent sont des vœux simples. Elles peuvent renoncer à ce type de vie ; l'Hôtel-Dieu peut aussi les renvoyer. Dernière caractéristique : elles ne sont pas cloîtrées. Telle est la situation jusqu'au xvii^e siècle, époque de la création et de la diffusion des ordres religieux hospitaliers.

Vers 1630-1640, des religieuses de l'ordre de Saint Augustin sont définitivement établies à l'Hôtel-Dieu d'Etampes, sous la juridiction de l'Archevêque de Sens. Assez rapidement cependant, des tensions se manifestent entre les administrateurs et les religieuses hospitalières à propos du régime intérieur. En 1654, il est nécessaire de promouvoir un certain nombre de règles pour rétablir la concorde entre les parties. En voici succinctement les principales mesures : Il n'y aura à l'hôpital d'Etampes que six religieuses servant les pauvres. Tous les trois ans, l'une d'elles sera élue supérieure, à la pluralité des suffrages, choix

11. Le chanoine GUIBOURGE : 1537 ; Léonce HUTTEAU^o : 1357 ; Le Comte de POUILLOÛE DE SAINT-PÉRIER : 1537 ; Maxime LEGRAND : 1645.

12. Arch. dép. Essonne, H.D.E., IB 114, f^o 1 v^o.

qui devra être approuvé par l'archevêque de Sens. Ce dernier, ainsi que les religieuses, ne pourront s'entremettre ni prendre aucune connaissance du bien temporel ni des revenus appartenant à l'Hôtel-Dieu. De même les administrateurs ne pourront prendre connaissance de la direction spirituelle, probation, vêtue, profession des dites religieuses¹³.

Parallèlement à ce qui fut dans cette seconde moitié du XVII^e siècle, une première « réforme » du régime intérieur de l'établissement, une place particulière doit être faite à toute une série d'édits et déclarations pris à l'initiative royale et qui vont soumettre tant l'Hôtel-Dieu d'Etampes qu'une grande partie des hôpitaux du royaume à une administration uniforme. Dans un premier temps, Louis XIV affecte tous les immeubles et revenus de toutes les maladreries dont celle que possédait la ville d'Etampes¹⁴, à l'ordre placé sous la double invocation de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare (Edit du mois de décembre 1672). Ces établissements n'avaient pratiquement plus aucune utilité depuis le XVI^e siècle avec la disparition de la lèpre¹⁵. Toutefois en mars 1693, un nouvel édit, revenant sur l'union qui avait été faite des biens des maladreries à l'ordre de Saint-Lazare, réintègre les fondateurs en possession et jouissance de leurs anciens droits. A la suite de cette « désunion », un arrêt du Conseil privé du roi en date du 15 avril 1695¹⁶, réunit à l'Hôtel-Dieu d'Etampes la maladrerie Saint-Lazare,

13. « Les filles qui se présenteront sans dot suffisante à leur nourriture et entretien, pour entrer audit Hôtel-Dieu et y servir les pauvres, se pourvoiront par requête par devant ledit Sieur Lieutenant Général, sur laquelle lesdits procureur du Roy, Maire et échevins seront ouïs... ». Le temps prévu pour être reçu à la vêtue et profession est ordinairement d'un an en habit séculier et un an avec le voile blanc en habit régulier sous la conduite et direction des religieuses, d'après la transaction du 28 février 1654 publiée avec les extraits imprimés des registres de délibération de l'Hôtel-Dieu d'Etampes (1785). *Arch. dép. Essonne*, Fonds H.D.E., E 5.

14. Située au lieu-dit Saint-Michel, sur la route de Paris, la maladrerie Saint-Lazare de la ville d'Etampes avait été bâtie pour recevoir les lépreux.

15. En 1544, les lépreux n'étaient plus que quatre dans la maladrerie Saint-Lazare. D'autre part, les fonds étaient généralement détournés par les administrateurs (ecclésiastiques ou laïcs). Cette situation persista malgré quelques tentatives de réorganisation au XVI^e siècle, d'après DUPIEUX (Paul), *Les Institutions royales au pays d'Etampes (1478-1598)*. Versailles, 1931, 288.

16. *Arch. dép. Essonne*, Fonds H.D.E., B 1 (pièce n° 1).

et celle de Saint-Nicolas d'Etrechy. Un deuxième arrêt du 6 juin 1699¹⁷ attribuée à l'hôpital d'Etampes, les hôpitaux Saint-Jean, Saint-Altin, Buval, ainsi que l'Hôtel-Dieu d'Etrechy¹⁸. Enfin deux textes, un édit d'avril 1695 et une déclaration du 12 décembre 1698, vinrent préciser ce que seraient les organes dirigeants des hôpitaux dépourvus de lettres patentes, en organisant un bureau d'administration. Notables, curés, archevêques s'y voient conférer une place importante comme nous le verrons ci-dessous.

III. — DESCRIPTION SOMMAIRE

Grâce au docteur Boncerf qui nous a laissé une « topographie de l'hôpital d'Etampes »⁴ et à un plan, malheureusement très sommaire du début de la Révolution conservé dans les papiers de l'Hôtel-Dieu¹⁹, nous avons une idée de ce qu'étaient les bâtiments hospitaliers avant 1783.

On y accédait alors par le côté sud c'est-à-dire par le portail proche de l'église Notre-Dame²⁰. Cette façade avait 92 pieds de long (environ 31 m). On entrait par une cour assez vaste au fond de laquelle se trouvait un bâtiment d'un étage avec sept croisées au sud et autant au nord dont la construction remontait à 1705 et qui était réservé à la communauté.

Sur sa droite, se trouvait auparavant le bâtiment du chapelain qui fut rasé vers 1780. Sur sa gauche orienté N.E.-S.W., était la salle des hommes bâtie en 1632. Elle était élevée à 6 pieds du rez-de-chaussée et avait 80 pieds de long, 21 de large et 16 de haut. Elle comprenait 21 lits de 3 pieds de large et était éclairée par six grandes croisées. On y entrait autrefois par un perron et une porte situés au milieu de sa façade (qui fut supprimée peu avant 1783) et aussi par l'angle qu'elle formait avec le bâtiment de la communauté. A son extrémité S.W., on avait directement accès à la chapelle et à la sacristie²¹.

17. *Ibid.*, (pièce n° 2).

18. Tous ces petits hôpitaux fondés au Moyen Age étaient destinés à recevoir les pauvres de la région ou les pèlerins.

19. *Arch. dép. Essonne*, Fonds H.D.E., I.E. 6, pièce 9. Voir pl. I.

20. Voir les dessins de ce portail et de ses vantaux réalisés vers 1705 conservés dans le fonds de l'H.D.E. (I.E. 6) reproduits pl. II et III.

21. Ces bâtiments n'avaient pas changé au début de ce siècle. Voir pl. IV.

A son extrémité N.E, étaient le vestibule et l'apothicairerie contigus à l'entrée et, au-delà, se trouvait une autre grande salle de 48 pieds sur 21 pieds. Elle contenait douze lits qui servaient autrefois pour les femmes mais où furent logés des hommes, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle pour ne plus mettre qu'un seul malade par lit. En attendant la construction d'un étage pour les femmes, elles furent reléguées dans deux petites salles de trois lits accolés au N.W., de cette longue aile qui avaient été édifiées en 1748 : la première servait, à l'origine, aux militaires, aux ecclésiastiques et aux pauvres, la deuxième était réservée aux femmes en couches.

Les latrines placées autrefois derrière le vestibule ont été transférées à l'extrémité nord, de la salle dite « des femmes » et « on y a pratiqué avec succès tous les moyens connus pour empêcher la mauvaise odeur de pénétrer dans les salles ».

De 1783 à 1787, on agrandit les lieux : la grande aile (à gauche de la cour d'entrée) fut surélevée au profit des femmes si mal logées depuis une dizaine d'années.

Un plan d'ensemble de 1859²² permet de constater les additions réalisées dans la première moitié du XIX^e siècle. Aujourd'hui, subsistent encore la chapelle et le bâtiment de la communauté qui compte un étage de plus²³.

IV. — L'ADMINISTRATION HOSPITALIÈRE

1. *Le bureau d'administration* : le régime consacré par la déclaration de 1698²⁴ visait tous les hôpitaux établis à la suite des édits et déclarations de mars et août 1693, et ceux plus anciens, comme l'Hôtel-Dieu d'Etampes, qui n'avaient aucun règlement intérieur.

22. *Arch. dép. Essonne*, fonds H.D.E., II B 204. Voir pl. V.

23. Voir la porte d'entrée de ce bâtiment photographiée en 1976, pl. VI.

24. *Arch. dép. Essonne*, Fonds H.D.E., E 6 ter, n° 1. Déclaration du Roi portant règlement pour l'administration et gouvernement des hôpitaux, maladreries et léproseries de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, dans lesquels l'hospitalité a été rétablie (12 décembre 1698).

Cette déclaration avait pour objectif prioritaire de remettre de l'ordre dans le fonctionnement des hôpitaux en instaurant de bonnes règles d'administration. Elle établissait ainsi un bureau ordinaire de direction où devaient entrer le premier officier de justice du lieu (c'est-à-dire le lieutenant général du bailliage) ou son représentant ; le procureur du Roi au même siège, le maire de la ville ; un des échevins ; et enfin le curé²⁵. Lorsqu'il y avait plusieurs paroisses (ce qui était le cas à Etampes), chacun des curés siégeait alternativement pendant un an, à commencer ainsi qu'il était stipulé dans la déclaration par le plus ancien²⁶.

Il y avait, en outre, aux côtés de ces directeurs perpétuels, des administrateurs élus tous les trois ans parmi les principaux bourgeois et habitants de la ville. Ceux-ci avaient voix délibérative dans le bureau de direction pendant ces trois années mais non aux assemblées générales qui se tenaient une ou deux fois par an. Ces dernières étaient composées des membres du bureau auxquels se joignaient les anciens administrateurs et les habitants de la ville qui avaient droit d'y assister (sans voix délibérative). Ces deux organes avaient des attributions différentes. Le bureau de direction qui se réunissait au moins deux fois par mois à l'Hôtel-Dieu, était chargé du règlement des affaires courantes. C'est à lui notamment qu'appartenait le soin de passer les baux, de nommer un nouveau receveur-comptable, voire un nouveau médecin, ou encore d'accorder une augmentation d'honoraires au personnel de l'établissement (chirurgiens, chapelains)²⁷. L'assemblée générale convoquée une ou deux fois par an traitait les affaires importantes, principalement celles qui engageaient les finances de la maison (acquisitions, ventes, échanges, emprunts, constructions, réparations, procès). Ses délibérations devaient être signées par les principaux habitants et notables de la ville.

25. Ces directeurs-nés représentent la magistrature, le gouvernement, la ville et l'église. Il semble que le Roi ait ainsi voulu établir un équilibre entre ces différents membres en ne donnant pas une prépondérance à un corps plutôt qu'à un autre.

26. L'ordre était le suivant : 1. Curé de Notre-Dame ; 2. Curé de Saint-Basile ; 3. Curé de Saint-Gilles ; 4. Curé de Saint-Martin ; 5. Curé de Saint-Pierre d'après *Arch. dép. Essonne*, Fonds H.D.E., E 4 bis.

27. Toutes les délibérations devaient être inscrites sur un registre. Cette mesure, semble-t-il, ne fut pas appliquée avant 1705 (date du 1^{er} registre).

D'autre part, la déclaration de 1698 précisait le rôle de l'archevêque de Sens, mesure particulièrement importante puisqu'elle tendait à raffermir l'autorité de ce personnage sur l'Hôtel-Dieu : les articles 10 et 11²⁸, confirmant l'article 29 de l'édit d'avril 1695, concédaient en effet à ce haut dignitaire ecclésiastique, la présidence du bureau d'administration s'il y venait siéger, ainsi que la possibilité de se faire représenter par son vicaire général, qui avait voix délibérative, sans présence. Lors de ses visites pastorales, l'archevêque de Sens pouvait également vérifier si tous les revenus étaient fidèlement employés aux usages auxquels ils étaient destinés, si les biens ne déperissaient pas par la négligence des administrateurs et si les personnes assistées recevaient un traitement et des soins convenables tant sur le plan corporel que spirituel.

L'élément ecclésiastique constituait donc a priori un rouage important dans le gouvernement des établissements hospitaliers. Mais peut-on pour autant affirmer que l'archevêque de Sens ait exercé une réelle influence dans l'administration de l'Hôtel-Dieu d'Etampes ? J. Imbert²⁹ remarque que dans l'ensemble archevêques et évêques s'appuyèrent sur l'édit de 1695 et la déclaration de 1698 pour manifester leur présence effective dans l'administration hospitalière principalement dans la ville de leur siège. Etampes, se trouvant très éloignée de la ville de Sens³⁰, doit-on conclure que son influence fut assez limitée ?

28. Article 10 : « Les archevêques et évêques auront conformément à l'article 29 de l'Édit d'avril 1695, la première séance, et présideront tant dans le bureau ordinaire que dans les assemblées générales qui se tiendront pour l'administration des hôpitaux de leurs diocèses, lorsqu'ils voudront y assister et les ordonnances et règlements qu'ils y feront pour la conduite spirituelle et célébration du service divin, seront exécutées nonobstant toutes oppositions et appellations simples et comme d'abus et sans y préjudicier.

29. IMBERT (J.), *L'Église et l'État face au problème hospitalier (fin du règne de Louis XIV)* dans *Revue de Droit Canonique*, 1978 (p. 29-40).

30. « Le défaut de communications faciles [entre Etampes et la ville de Sens] occasionne tant d'inconvénients pour cette portion du diocèse qu'il en est aussy d'inévitable dans la juridiction épiscopale et quelques soient le zèle et la sagesse tant des prélats que de leurs coopérateurs ; la surveillance leur est difficile en proportion des obstacles que multiplient sans cesse la distance et toutes les circonstances locales qui interceptent ou gênent les relations » (*Arch. comm.*, registres des délibérations de la ville (28 janvier 1787, 3 février 1790), folio 46).

En effet elle le fut ; même lors de conflit interne grave comme celui qui se déclare en 1774. A cette date l'Hôtel-Dieu est le théâtre pendant cinq longues années, de constestations entre les religieuses hospitalières et les administrateurs à propos du régime intérieur observé dans l'établissement. En 1654 — nous l'avons vu — un arrêt du Parlement avait été nécessaire pour rétablir l'ordre. Mais la transaction n'étant plus respectée, il fallut renouveler en 1779 les anciens règlements et prescrire que les religieuses ne congédieraient aucun malade sans l'avoir soumis préalablement à une visite du médecin³¹. Cette nouvelle transaction adoptée par le bureau d'administration fut portée devant l'archevêque de Sens qui prit connaissance du différend. Une ordonnance s'ensuivit dans laquelle le Cardinal de Luynes approuvait le nouveau règlement³² « ayant reconnu que tout ce qui est présent aux religieuses qui desservent ledit hôpital, ne tend qu'au plus grand bien du service des pauvres et à l'utilité du public ». Ce conflit, sommairement décrit mais riche d'enseignements suscite deux remarques : l'archevêque de Sens, n'intervient jamais directement dans les affaires de l'Hôtel-Dieu, mais uniquement à la demande des administrateurs. Lorsqu'il est consulté, comme en 1779, il ne fait que ratifier les mesures adoptées par le bureau de direction. Il semble donc que son rôle, tout au moins à Etampes, ne soit qu'honorifique. L'archevêque de Sens, en définitive, n'usa que très rarement des pouvoirs que lui conféraient déclaration et édit royaux, s'en remettant aux administrateurs laïques pour la gestion effective de l'hôpital.

Peut-on, en résumé, évaluer la portée générale de ces mesures ? Il faut reconnaître, dans un premier temps, que depuis la déclaration de 1698, qui rendait obligatoire la conservation des archives (article 21), les réalités hospitalières nous sont plus accessibles que par le passé. D'ailleurs les administrateurs, au début du XVIII^e siècle, s'efforcèrent de retrouver tous les papiers ayant appartenu à l'hôpital « que la négligence ou mau-

31. Arrêt de la Cour de Parlement du 23 juin 1779, publié dans *Extraits imprimés des registres de délibérations du bureau de l'Hôtel-Dieu d'Etampes* (1785), (Arch. dép. Essonne, Fonds H.D.E., E 5).

32. L'ordonnance est aussi publiée avec les extraits imprimés.

vaise foy de plusieurs quidams qui autrefois avaient entrée audit Hôtel-Dieu, auraient soustrait caché et détourné »³³.

En revanche, il faut être très prudent en ce qui concerne la gestion proprement dite de l'établissement. En 1739, un arrêt de la Cour du parlement est nécessaire pour rétablir une certaine discipline notamment dans les réunions du bureau d'administration³⁴. Jusqu'à cette date, en effet, toutes les séances n'ont pas lieu systématiquement à l'hôpital³⁵. C'est pourquoi l'arrêt de 1739 prescrit que le bureau dorénavant, se tiendra au moins deux fois par mois le mardi, à l'Hôtel-Dieu, et que les administrateurs se conformeront à la déclaration du roi du 12 décembre 1698. Le dépouillement des délibérations après 1739 permet de vérifier l'application de ces mesures.

2. *Le receveur comptable* : auprès de ce que l'on pourrait appeler le personnel dirigeant, existait un agent plus particulièrement chargé des services financiers : le receveur comptable³⁶.

Ses attributions étaient fixées par la déclaration de 1698. Nommé tous les trois ans (article 7) par le bureau de direction, le receveur comptable s'assurait pendant la durée de son mandat de la rentrée régulière des fonds (loyers des maisons en ville, fermages d'exploitation, rentes foncières et constituées) ; il prenait soin également d'enregistrer toutes les dépenses occasionnées pour « l'entretien et la subsistance des pauvres malades ». Conformément à la déclaration, il était tenu de présenter tous les mois aux administrateurs, un état récapitulatif des comptes de ses recettes et dépenses du mois précédent ; état

33. Lettres monitoires (1707-1708) envoyées dans les cinq paroisses de la ville dont l'objet était la recherche des documents (titres de propriété) disparus ou volés (*Arch. dép. Essonne*, Fonds H.D.E., D 3).

34. Exemple imprimé de « l'Arrêt de la Cour de Parlement de Paris portant règlement pour les assemblées qui se font en l'hôtel commun de la ville d'Etampes et celles de l'Hôtel-Dieu, 2 septembre 1739 (*Arch. dép. Essonne*, Fonds H.D.E., E 1).

35. « Le Bureau estans assemblé en l'hôtel commun de la ville d'Etampes... » (délibérations du 13 janvier 1709, du 22 juillet 1717 et du 22 janvier 1724 d'après *Arch. dép. Essonne*, Fonds H.D.E., E 2 folio 73 et 135 et E 3, folio 8).

36. La charge était gratuite et confiée le plus généralement à un notable bourgeois de la ville ou à un échevin présentant toutes garanties de solvabilité. Les receveurs étaient choisis à tour de rôle dans les cinq paroisses de la ville.

qui devait être arrêté et signé par les membres du bureau qui avaient assisté à la séance.

De plus, durant le premier trimestre de chaque année, le receveur comptable de l'Hôtel-Dieu devait soumettre à la direction le compte de l'année antérieure en y joignant les états arrêtés chaque mois avec toutes les pièces justificatives (article 16).

Disons tout de suite qu'en pratique, la plupart de ces dispositions ne furent appliquées que tardivement au cours du XVIII^e siècle. Lors de la clôture des comptes, on s'aperçoit par exemple que la durée de trois ans exigée pour l'exercice de la charge de receveur comptable n'est pratiquement jamais observée³⁷. Ce n'est, semble-t-il, qu'à partir de 1739, date de l'arrêt de la Cour du Parlement concernant les affaires de la municipalité et de l'Hôtel-Dieu que l'application de l'article 7 de la déclaration de 1698 fut effective. L'analyse des comptes des recettes et dépenses de la seconde moitié du XVIII^e siècle ne laisse subsister aucun doute à ce sujet : François Darblay occupa ce poste de 1755 à 1757³⁸ ; Pierre Darblay de 1766 à 1768³⁹ ; Philippe Guy de 1769 à 1771⁴⁰. Les registres de délibérations confirment l'application de cette disposition : « Nomination du sieur Marceau pour trois années » de 1763 à 1765⁴¹ ; du sieur Sureau de 1787 à 1789⁴².

Une seconde mesure, la présentation annuelle par le receveur en charge des résultats de sa gestion financière (article 16) aux administrateurs, ne fut pas totalement respectée. Il faudra attendre en fait les quinze dernières années de l'Ancien Régime et l'instauration d'une profonde réforme intérieure, pour que l'établissement connaisse avec précision et de façon périodique l'état de ses comptes de recettes et de dépenses. L'administrateur chargé en l'occurrence par le bureau de direction de promouvoir

37. Antoine Parisot, receveur en charge du 01-11-1708 au 31-10-1709.
Claude Nolleau » » » du 01-11-1721 au 31-10-1722.
Robert Thibault » » » du 01-11-1722 au 31-10-1723.
Jean Polliac » » » du 01-11-1723 au 31-10-1724.

D'après *Arch. dép. Essonne*, Fonds H.D.E., B 118 et E 3.

38. *Arch. dép. Essonne*, Fonds H.D.E., B 120.

39. *Id.*, B 121.

40. *Id.*, B 121 bis.

41. *Id.*, E 4 bis, fol. 25 v^o.

42. *Id.*, E 4 ter, fol. 69.

cette nouvelle réforme mit en évidence le manque d'assiduité des différents receveurs dans l'exercice de leurs fonctions. Certains témoignages sont mêmes accablants : « La rentrée des fonds se faisait lentement ; et si dans les comptes généraux de recette et de dépense qui se rendaient tous les trois ans à MM. les administrateurs, la recette se trouvait excéder la dépense, c'était moins l'effet de l'économie qu'ils se proposaient, que du petit nombre de malades qui avaient été soignés pendant cet espace de temps... Frappés de tous ces abus vous reconnûtes qu'il était instant de s'occuper des moyens de mettre plus d'activité dans le recouvrement des revenus et de veiller plus attentivement sur toutes les dépenses »⁴³. Pour enrayer les effets de cette mauvaise gestion, le bureau de direction envisagea en 1773 d'établir un receveur économe perpétuel avec des appointements. Mais les administrateurs abandonnèrent cette proposition, car elle était contraire aux dispositions de la déclaration de 1698. En revanche deux administrateurs furent délégués auprès du receveur-comptable pour le seconder dans ses attributions.

La tenue régulière de registres de recettes et de dépenses à partir de 1773, en recueillant tous les mouvements financiers de la maison devait permettre une meilleure connaissance à la fin de chaque année de l'ensemble des comptes. Les administrateurs nouvellement élus pourraient ainsi avoir une vue synthétique du régime qui se pratiquait dans la maison sans être obligés de perdre un temps considérable à s'instruire de leur fonction et des mesures à prendre.

Notons enfin qu'au terme de son mandat, le receveur-comptable devait soumettre aux administrateurs les résultats complets de sa gestion financière. Or, il apparaît qu'un délai de plusieurs années peut s'écouler entre la cessation de sa charge et la clôture définitive du compte. Toutefois, il faut signaler que deux commissaires nommés par le bureau de direction étaient chargés d'examiner la régularité des sommes portées en recettes et en dépenses. Ce n'est qu'après de longues vérifications (parfois plus d'un an) que le compte était définitivement arrêté. Certaines délibérations permettent de constater la fréquence de cette pratique : « Aujourd'hui mardi 20 juin 1780, jour et

43. *Extrait imprimé des registres du bureau de l'Hôtel-Dieu d'Etampes* (1785) Arch. dép. Essonne, Fonds H.D.E., E 5.

heure ordinaire du bureau, où étaient les soussignés, a été mis sur le bureau par le Sieur Carmin Deshayes cy devant trésorier et receveur comptable de cette maison pendant les années 1776-1777-1778 ledit compte de recettes et de dépenses »⁴⁴. Les réajustements qui intervenaient après l'analyse des pièces justificatives portaient, en règle générale, sur des sommes modiques (trop-perçu par un créancier, débiteurs insolvable, sommes dues oubliées ou qui n'ont plus lieu de figurer dans la reprise du compte).

Tous ces exemples en définitive mettent en lumière l'absence de pouvoirs dévolus aux différents receveurs. On peut remarquer qu'ils n'ont jamais disposé de voix délibérative au sein du bureau d'administration⁴⁵. En revanche leur responsabilité est activement engagée conformément à la déclaration de 1698 qui stipulait en particulier que les trésoriers responsables des deniers de l'établissement, pouvaient être destitués et poursuivis en cas de retard dans la présentation de leurs comptes financiers (article 17).

3. *Le chapelain* : chargé des services de charité envers les pauvres, le chapelain en sa qualité de directeur spirituel de l'Hôtel-Dieu, est un personnage de tout premier plan. En effet, un certain nombre de malades entrent à l'hôpital pour y mourir, il faut donc que cette dernière demeure soit un lieu de rédemption. Confesser ceux qui sont admis dans la maison, acquitter tous les jours une messe basse à 8 heures en plus de messes fondées par les bienfaiteurs de l'établissement, administrer les saints sacrements, enterrer les morts gratuitement dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu, tenir les registres d'inhumations, font partie des devoirs sacrés du chapelain⁴⁶. On insiste même sur

44. *Arch. dép. Essonne*, Fonds H.D.E., E 6 ter.

45. Article 9 de la déclaration de 1698.

46. D'ailleurs l'assistance spirituelle aux « pauvres malades » constitue l'une des préoccupations majeures du bureau d'administration. Cet intérêt particulier porté au soin des âmes se manifeste même au niveau de la disposition des bâtiments. En 1739, par exemple, l'Hôtel-Dieu fit construire, grâce à la générosité de l'une des religieuses de l'établissement, une chapelle dans la salle des hommes « où la sainte messe puisse être célébrée les festes et dimanches pour la consolation et l'édification des pauvres malades qui se trouvent dans la maison et que leurs infirmités réduisent à l'impossibilité de marcher ». *Arch. dép. Essonne*, Fonds H.D.E., E 4, folio 12.

sa présence permanente à l'hôpital « ce qui ne lui permet pas de s'absenter sans substituer un autre prêtre à ses frais ». Des tensions peuvent alors surgir à propos de la situation matérielle de ce directeur des âmes et l'administration. En 1740 notamment il envoie à l'archevêque de Sens un mémoire dans lequel il expose en détail toutes les charges attachées à son ministère : acquitter à ses frais le surplus des messes (au total 44) qu'il doit toute l'année à la communauté, faire le catéchisme aux malades, trois fois par semaine⁴⁷, payer lui-même le choriste qui vient l'aider à chanter les vêpres et les obits, de sorte que sur un revenu de 366 livres, il ne reste plus à notre chapelain que 26 livres par an et son logement. C'est pourquoi « il supplie Votre Grandeur de remarquer la différence de prix de toutes choses et pour la vie et pour les vêtements dans ce temps ci à ce qu'elles vallaient il y a 45 ans ». Et de montrer très subtilement combien les revenus de l'Hôtel-Dieu d'Etampes se sont accrus depuis son entrée en fonction en 1695⁴⁸, « mettant cette maison plus en état de faire un party meilleur à une personne qui se voue à son service ». Puis de comparer ce qui revient au chapelain de l'Hôtel-Dieu de Sens qui est nourri, logé blanchi, chauffé, éclairé et n'a que quatre messes libres par semaine. Le chapelain d'Etampes fait aussi référence, dans son mémoire, à une convention verbale avec les maires et échevins de la ville à propos du versement d'une quantité de blé évaluée à 100 livres, convention qui depuis cinq ans ne serait plus respectée, bien qu'il ait assidûment continué d'exercer les mêmes fonctions.

C'est le motif, selon ses propres termes qui l'autorise « aujourd'hui à demander une augmentation d'honoraires qui restera fixe et certaine pour lui et ses successeurs »⁴⁹. Notons qu'à cette occasion l'administration préalablement consultée, ne fit par preuve de beaucoup de compréhension, ni d'une excessive générosité : « le bureau convient ne pas être en état de donner son avis sur le mérite des fonctions dudit chapelain quant aux

47. A cette occasion, le chapelain réussit à obtenir des abjurations : 4 au total. Il eut été intéressant de connaître les conditions d'un tel revirement, un malade étant plus apte à se montrer conciliant. M. FOSSEYEUX dans *l'Hôtel-Dieu de Paris au XVI^e et XVII^e siècle* (Paris, 1912) note que les réformés devaient préalablement abjurer le protestantisme avant de se faire soigner.

48. Ils seraient passés, d'après le chapelain, de 4 000 à 12 000 livres pendant ces 45 ans.

49. *Arch. dép. Essonne*, fonds H.D.E., E 4, folio 27 v^o-28.

honoraires, observant, à mondit seigneur l'Archevêque qu'outre les 366 livres qui sont actuellement payées audit sieur chapelain pour chacune année, il a son logement sans être tenu de l'entretien »⁵⁰.

La malveillance qui transparait dans un certain nombre de documents du XVIII^e siècle n'est toutefois pas l'apanage exclusif des administrateurs de l'Hôtel-Dieu : « Le chapelain observe à Votre Grandeur que les religieuses luy ont refusé l'honoraire de la sépulture de deux [d'entre elles] quoyque de tout temps il ait reçu à chaque enterrement la somme de 12 livres tant pour son droit curial que pour la livre qu'il laisse à la sacristie »⁴⁹. Toujours est-il que l'archevêque de Sens fut sensible aux plaintes du chapelain de l'Hôtel-Dieu, puisqu'il lui accorda une augmentation de 100 livres.

Une accalmie de courte durée s'installe entre les administrateurs et le directeur spirituel de l'établissement. Mais en 1763 de nouvelles tensions se font jour ; le chapelain prétendant qu'en sa qualité de directeur spirituel il avait voix délibérative dans les assemblées générales contre l'avis du bureau de direction qui rappelle à juste titre le contenu de la déclaration de 1698 et l'arrêt du Parlement de 1739⁵¹. Mécontentement des administrateurs, protestations du chapelain qui dut se retirer sans avoir gain de cause et qui vraisemblablement supportait mal d'être évincé de la direction effective de la maison. Sans doute espérait-il recouvrer quelques-unes de ses prérogatives perdues sur le gouvernement temporel. Il est vrai que ses pouvoirs étaient très amoindris, voire réduits à néant depuis la transaction de 1537.

d) *Les religieuses hospitalières* : les religieuses hospitalières d'Etampes assurent, aidées en cela par trois ou quatre domestiques⁵², l'essentiel du service des malades. Ces filles servantes des pauvres acceptent des obligations extrêmement lourdes. Elles sont cuisinières, lingères, infirmières, mais aussi chargées

50. *Ibid.*, folio 29.

51. *Arch. dép. Essonne*, fonds H.D.E., E 4 bis, folio 21 v^o-22.

52. « Comme le nombre des malades se multiplie de plus en plus, et que plusieurs des religieuses sont infirmes et hors d'état de remplir leurs fonctions et plus particulièrement le service de la cuisine, elles supplient le bureau de vouloir bien leur accorder une 4^e servante dont les fonctions seront attachées au service de la cuisine ». *Arch. dép. Essonne*, fonds H.D.E., E 4 bis, folio 83 v^o.

de la tenue des registres d'entrée et de sortie des malades⁵³. Toutefois les témoignages contemporains montrent que le service du personnel religieux n'est pas à l'abri de la critique. Dans les dernières années de l'Ancien Régime (1774-1779) on voit se multiplier les abus ; du moins sommes-nous mieux renseignés sur eux. Ils sont de deux sortes : les Augustines négligent leurs devoirs, ou, indisciplinées, résistent aux administrateurs et aux médecins. A l'origine de ces tensions parfois violentes, le refus de recevoir certains malades. « Le 30 septembre 1774, un jeune homme s'étant présenté (à l'un des administrateurs) pour avoir un billet pour entrer à l'Hôtel-Dieu et y demeurer jusqu'à ce qu'un peu rétabli de la maladie dont il était attaqué, il put gagner une autre ville et se rendre à Paris, lieu de sa destination, qu'ayant donné un billet à ce jeune homme pour être reçu à l'Hôtel-Dieu, ce jeune homme est revenu un instant d'ici, que les religieuses l'avaient refusé et avaient déchiré le billet qui luy avait été donné ; que pénétré du procédé, moins pour luy que pour le pauvre malade qui était dans un état pitoyable, il a remis un nouveau billet au jeune homme au bas duquel il a fait sentir combien il était indigné de l'inhumanité des religieuses lequel billet n'a pas eu plus d'effet que le premier. Deux jours après cet incident, quelle ne fut pas la stupeur du chirurgien, en allant faire sa visite, de trouver à la porte de l'Hôtel-Dieu le pauvre malheureux « dont (il) est question, couché sur le pavé entre deux bornes »⁵⁴.

L'affaire est suffisamment grave pour être portée devant le bureau de direction qui demanda aux religieuses un certain nombre d'explications à ces écarts de conduite. La supérieure invoqua le fait qu'il n'y avait pas assez de lits pour recevoir tous ceux qui se présentaient à l'Hôtel-Dieu et qu'en outre elle n'avait pas besoin de l'autorisation du médecin pour congédier les malades.

Pour comprendre cet esprit d'indiscipline caractérisé, il nous faut revenir sur l'un des articles de la transaction de 1654, qui

53. Cette pratique, dès 1709 semble avoir particulièrement préoccupé les administrateurs qui remarquent que « dans l'Hôtel-Dieu il n'est gardé aucun ordre par les religieuses d'icelluy parce qu'elles n'ont aucun registre pour inscrire les entrées, sorties et morts des pauvres qui sont reçus ». *Arch. dép. Essonne*, fonds H.D.E., E 2, folio 74. La tenue de registres ne fut effective qu'à partir de 1719. Rares sont ceux qui parvinrent jusqu'à nous.

54. *Arch. dép. Essonne*, fonds H.D.E., E 4 bis, folio 96-97.

prescrit notamment que les religieuses peuvent « recevoir les pauvres malades *sans écrit*, ni être tenues de les envoyer visiter par médecins ni chirurgiens, attendu qu'icelles filles prétendent avoir l'expérience pour juger si les malades sont de la qualité de ceux qui doivent être reçus ». Malgré les réprimandes des administrateurs, la situation ne semble pas s'améliorer. En décembre 1774, trois malades de nouveau sont congédiés.

Le conflit atteint son paroxysme en 1775 : « Le désordre, la mésintelligence et le déffaut de subordination est porté à un tel degré qu'il ne leur [au médecin et au chirurgien] est plus possible de se livrer à l'exercice de leurs fonctions si le bureau n'y remédie promptement ». En conséquence la direction de l'Hôtel-Dieu arrête le 30 janvier 1775, que les religieuses de cette maison, dorénavant « seront tenues en tout ce qui concerne la salubrité des salles des malades et l'administration des remèdes prescrits, de se conformer aux ordonnances des médecins et des chirurgiens comme aussy sur l'entrée et la sortie des malades, sous peine d'y être contraintes par les voies de droit... »⁵⁵. Ce conflit se traduit finalement, en juin 1779, par un arrêt de la Cour du Parlement⁵⁶, homologué la même année par l'Archevêque de Sens, arrêêt qui contribuera à développer un nouvel état d'esprit.

Rigueur du service, douceur et charité à l'égard des malades, surveillance accrue, telles sont les caractéristiques essentielles du comportement attendu des religieuses lors du renouvellement des règles intérieures de l'Hôtel-Dieu en 1779 et en 1785⁵⁷. Il est mis fin, par là, aux libertés d'interprétation, voire aux franchises désobéissances du personnel religieux. Toutes les tâches

55. *Ibid.*, fonds H.D.E., E 4 bis, folio 100-101.

56. Article 2 : « Suivant l'usage immémorialement observé, il ne sera reçu aucun malade à l'Hôtel-Dieu que sur un billet de l'un des administrateurs et après avoir été visité par le médecin et chirurgien en service pour juger de l'espèce de sa maladie, et si le malade est dans le cas d'être reçu audit Hôtel-Dieu ; il sera reçu provisoirement dans le cas où le médecin ou chirurgien ne se trouveraient pas à l'Hôtel-Dieu lors de son entrée : et seront les billets donnés par les administrateurs mis en liasse et représentés par lesdites religieuses, lorsqu'elles en seront requises ainsi que les registres par elles tenus pour la réception et sortie des malades ». Arrêt publié dans *Extraits imprimés des registres de délibérations du Bureau de l'Hôtel-Dieu* (1785) Arch. dép. Essonne, fonds H.D.E., E 5.

57. Arch. dép. Essonne, fonds H.D.E. E 5.

sont désormais décrites dans les moindres détails, attribuées avec une précision toute réglementaire. L'efficacité devient la préoccupation dominante : chacune des sœurs occupe une place, tient une fonction déterminée, n'intervenant qu'à un moment précis (ménage, distribution des aliments). De même chaque étape du long circuit effectué par tous les malades (réception, étiquetage, visite du médecin) fait l'objet d'une réglementation très stricte. Dès leur admission à l'hôpital les malades sont pris en charge par les religieuses : « Leurs vêtements, aussitôt après leur entrée continueront d'être mis en paquets avec une étiquette contenant le nom du malade, le numéro du registre d'entrée et celui de son lit et déposés dans le lieu à ce destiné, pour être rendus aux malades lors de leur sortie » (Article 1). « Il sera donné à chaque malade une chemise blanche et un bonnet ; on leur laissera seulement leurs bas, leur culotte et leurs souliers » (Article 2). Puis arrive le temps de l'hospitalisation proprement dite : « Les fournitures de linges ou accessoires pour chacun des lits, seront au moins de trois paires de draps, de trois chemises, de trois coettes de nuit, d'une robe, d'une chaise percée, d'un pot de chambre, d'un pot à tisane, d'une écuelle à bouillon et d'un gobelet » (Article 6).

La surveillance et les soins portés aux malades sont aussi minutieusement définis. Les religieuses veilleront toujours à ce que les convalescents soient suffisamment vêtus lors des promenades quotidiennes dans la cour ; qu'ils ne restent pas trop longtemps exposés à l'ardeur du soleil ou au froid ; enfin que les étrangers qui viennent faire des visites aux malades ne leur donnent aucun aliment et ne causent aucun désordre. En ce qui concerne les médicaments et la nourriture, la sœur pharmacienne et celle préposée à la distribution des aliments se conformeront exactement à ce qui est prescrit par le médecin ou le chirurgien⁵⁸.

Ce tableau du nouveau régime intérieur de l'Hôtel-Dieu montre une évolution importante. L'instauration de règles neuves, prépare, par une codification précise et uniforme des

58. Ancienne prérogative des religieuses, la distribution de la nourriture était souvent effectuée selon un à-propos douteux. « C'était même le reproche que l'on faisait communément aux religieuses de donner trop à manger aux malades ». *Arch. dép. Essonne*, fonds H.D.E., E 4 bis, folio 96-97.

événements hospitaliers, la montée du pouvoir médical. Le médecin devient le maître d'œuvres des diverses procédures soignantes. Lui seul désormais peut prescrire le régime alimentaire qui fait partie intégrante tout comme les remèdes, du traitement de la maladie. En d'autres termes cette médicalisation de l'hôpital s'effectue aux dépens du personnel religieux qui n'a plus guère, à la fin du XVIII^e siècle, qu'un rôle exécutoire.

V. — LA POPULATION HOSPITALIÈRE

1. *Présentation des sources* : La clientèle de l'Hôtel-Dieu nous est connue au travers de deux grandes sources essentielles : les registres d'entrée et de sortie de malades, et ceux tenus par les médecins à partir de 1783. Les premiers, quand ils existent, nous fournissent des informations précises (nom, profession, lieu de naissance et parfois de résidence, âge, durée de séjour) et constituent un excellent support documentaire en dépit des éventuelles omissions commises par les religieuses lors de l'enregistrement des malades⁵⁹.

Cependant les registres d'entrée et de sortie conservés depuis 1742 ne forment pas une série continue. Dès 1752, il nous faut déplorer la perte de l'un ou de plusieurs d'entre eux et cela jusqu'en 1776. A cette date, nous retrouvons ces documents, mais, en 1784, se produit une nouvelle interruption d'une durée de quatre ans.

L'autre grand type de sources dont nous disposons, les registres du médecin (1783-1790), se révèlent moins détaillés en ce qui concerne l'étude de la population hospitalière. Seuls sont mentionnés les noms, professions, âges, durée de séjour et maladie. Un élément essentiel, l'origine géographique fait défaut. A partir de ces données, nous avons pu compléter les années 1785-1786-1787, avec il est vrai, énormément de difficultés, l'un des registres ayant subi d'importantes dégradations occasionnées par l'humidité, avant son transfert aux Archives départementales de l'Essonne. Ainsi du mois d'août 1786 au mois de septembre 1787, beaucoup d'informations ont-elles disparu.

59. Tous ces renseignements ont fait l'objet d'une comptabilisation par bordereaux mensuels et non par fiche nominative.

Deux autres sources ont alors été utilisées pour combler ces lacunes. D'une part, la publication dans les extraits imprimés des registres du bureau de l'Hôtel-Dieu, d'états récapitulatifs mensuels des personnes hospitalisées (1783-1787) qui nous ont permis de connaître les effectifs de malades entrés au cours des années 1786-1787. Les registres d'inhumations, d'autre part, nous ont servi à reconstituer chaque mois le nombre de personnes décédées dans l'hôpital, plus particulièrement en 1787, année où nous n'avions pratiquement aucune indication.

Cette documentation hétérogène ne facilite pas toujours la comparaison mais les résultats obtenus nous semblent tout à fait satisfaisants tant au niveau de l'analyse quantitative, que du point de vue qualitatif. En examinant successivement le nombre de malades admis, l'origine géographique, la profession, l'âge, la durée d'hospitalisation, cette étude devrait nous amener à cerner l'ensemble de la population assistée à l'Hôtel-Dieu d'Etampes de 1742 à la fin de l'Ancien Régime.

2. *Les entrées de malades*⁶⁰ :

a) *Répartition des entrées entre hommes et femmes.*

On est frappé, de prime abord, par la disproportion très importante dans la répartition des entrées de malades entre les hommes et les femmes. De 1742 à 1752 et de 1776 à 1789, l'Hôtel-Dieu a recueilli 17 370 hommes soit plus de 85 % de l'effectif total évalué à 19 852 entrées. En d'autres termes, sur 10 personnes hospitalisées, 9 sont du sexe masculin. Certes les proportions ont varié, mais jamais les femmes n'ont représenté plus de 23 % (1743) de l'effectif complet d'une année. D'ailleurs, c'est au cours de la période 1742-1752 qu'elles sont reçues le plus massivement dans l'établissement (environ 18 %). A l'autre extrémité, les dernières années de l'Ancien Régime marquent un très net ralentissement du nombre de femmes admises à l'hôpital. En 1783, elles n'ont formé que 7 % du total des entrées⁶¹.

60. L'hôpital d'Etampes ne reçoit pas les galeux et les vénériens. Ceux qui se présentent sont systématiquement envoyés à l'Hôtel-Dieu de Paris.

61. Nous avons vu, plus haut, que la salle des femmes qui comportait 12 lits alors que celle des hommes en contenait 21 fut, vers 1780, abandonnée aux hommes et qu'il ne restait que deux petites salles de trois lits pour les femmes.

Cette « sous représentativité » de la population féminine s'explique d'autant moins que la maison accepte de recevoir les femmes enceintes. Il faut sans doute pour rendre compte de ce phénomène, évoquer la conjonction de plusieurs facteurs, les uns physiologiques (meilleure résistance physique de la femme) ; les autres idéologiques (refus de l'assistance) ; et en dernier lieu démographique (enracinement et stabilité géographique plus forte que chez les hommes).

b) *Les entrées annuelles.*

A partir des registres d'entrée et de sortie de malades, il nous a été facile de mesurer le mouvement de la population hospitalière qui y était hébergée. Nous avons pu de la sorte établir des courbes très précises des variations de l'effectif hospitalier sous réserve des années 1753-1775 qui correspondent aux lacunes constatées dans les sources⁶². De 1742 à 1752, le nombre d'entrées est à peu près stable (avec une moyenne de 405 malades par an). Ce chiffre oscille en gros entre 350 et 500 personnes hospitalisées avec quelques poussées (1746-1747) d'amplitude variable. Sans atteindre des variations bien marquées, mais cependant perceptibles, la courbe se prolonge ainsi jusqu'en 1752.

En revanche, les dernières années de l'Ancien Régime enregistrent une très nette progression des entrées et plus particulièrement de 1783 à 1789. Cet accroissement de la population reçue dans l'établissement est à mettre en relation sans aucun doute avec les nouvelles réformes entreprises par la direction et notamment celles concernant l'agrandissement des bâtiments. En effet les salles assez vastes et aérées pour un petit nombre de malades étaient devenues trop insalubres devant l'augmentation sensible des entrées. La capacité d'accueil étant insuffisante pour accueillir tous ceux qui se présentaient, les religieuses étaient contraintes souvent de mettre deux malades dans un même lit. « Entassés les uns sur les autres ils ne respiraient qu'un air impur et voyaient aggraver leurs maux en venant dans cet asile chercher les secours qu'ils n'y trouvaient pas ». Il devint instant d'effectuer des travaux pour procurer une plus grande salubrité à l'intérieur de cette maison. Ceux-ci s'étalèrent sur plusieurs années (1783-1787) au fur et à

62. Voir pl. VII et VIII.

mesure que les fonds nécessaires aux reconstructions étaient disponibles. La surélévation du bâtiment principal (aile Ouest) permit d'affecter aux hommes toutes les pièces du rez-de-chaussée ; l'étage étant réservé aux femmes. Un escalier assurant la distribution des deux niveaux fut construit en 1783-1784.

Au moment où débutent les premiers agrandissements, l'Hôtel-Dieu ne reçoit en moyenne que 825 malades par an. De 1783 à 1789 on s'aperçoit que le nombre d'entrées à l'hôpital a pratiquement triplé.

c) *Répartition mensuelle des entrées.*

L'analyse mensuelle des entrées se révèle très délicate. Pourtant c'est au mois d'août et de septembre que les malades sont hospitalisés en plus grand nombre. Cette situation est d'autant plus paradoxale qu'elle se produit au moment où l'activité agricole est la plus intense c'est-à-dire à une époque de l'année où manouvriers et journaliers peuvent trouver plus facilement du travail. La ville d'Etampes, située au centre d'une région céréalière attire vraisemblablement une main-d'œuvre temporaire importante. Une fois les récoltes terminées, une partie de ces travailleurs saisonniers n'a peut-être d'autre recours que de demander une assistance à l'Hôtel-Dieu. En outre, en cette période d'effervescence, on assiste à une recrudescence des maladies, plus particulièrement des fièvres paludéennes (fièvres quotidiennes ou intermittentes) et des fièvres à caractère typhique, affections qui sont, comme nous le verrons, les plus répandues⁶³.

3. *Les décès* : L'assistance hospitalière à la fin du XVIII^e siècle devient un sujet à la mode. Philosophes, publicistes, philanthropes donnent leurs sentiments sur ces questions, mais surtout critiquent violemment les hôpitaux parisiens qui sont décrits comme de véritables mouiroirs pour les pauvres. De nombreuses études ont montré combien la situation en province était

63. Le médecin de l'Hôtel-Dieu, appelé dans une ferme au nord d'Etampes fait les remarques suivantes : « Cette ferme est proche d'un étang. Les moissonneurs qui sont *des étrangers* au nombre de douze n'ont jamais pu finir entièrement la récolte sans tomber malades les uns après les autres » étant atteints de fièvre bilieuse ou de fièvre maligne et qui, admis à l'hôpital d'Etampes, viennent en grossir les effectifs.

différente⁶⁴. Le public éclairé de l'époque qui connaissait mal les hôpitaux provinciaux, était au contraire très bien renseigné en ce qui concerne l'Hôtel-Dieu⁶⁵ et l'Hôpital Général de Paris, les plus surchargés, et les plus malsains de tout le royaume.

Qu'en est-il à Etampes ? Le calcul des taux de mortalité fournit des chiffres relativement peu élevés par rapport à la moyenne nationale. (80,76 ‰ de 1742 à 1752 et 36,68 ‰ de 1776 à 1789). En année « normale » on admet en gros pour la France un taux de mortalité qui se situe entre 280 et 380 ‰, chiffre de 3 à 5 fois supérieur à celui que nous obtenons à l'Hôtel-Dieu. On peut attribuer ce « succès » au grand nombre de passants qui « entrent à l'hôpital plutôt fatigués que malades ». Même si le nombre des décès est peu important, il est nécessaire de nuancer ces résultats. En effet certaines années (1742-1743-1748 et 1788) enregistrent quelques poussées de mortalité sans que l'on puisse véritablement parler de crise. Celles-ci résultent d'une série d'accidents météorologiques (grand froid de 1740⁶⁶, orage de grêle en 1788) qui entraînent de mauvaises récoltes, précipitant dans la misère certaines couches sociales dont la situation matérielle est déjà précaire en temps normal. Ces années particulièrement tragiques provoquent vraisemblablement une plus grande réceptivité des organismes aux affections de toutes sortes et par contrecoup un afflux d'indigents à l'Hôtel-Dieu⁶⁷.

64. BOLLOTTE (Marcel), *Les hôpitaux et l'assistance dans la province de Bourgogne au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Dijon, 1964 (p. 303-308). PAYEN (Angèle), *L'architecture et l'art dans les hôpitaux de la province française au XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1957, 246 p.

65. Voici ce qu'écrivit : Louis-Sébastien MERCIER sur l'Hôtel-Dieu de Paris : « Il a tout ce qu'il faut pour être pestilentiel, à cause de son atmosphère humide et peu aérée ; les plaies s'y gangrènent plus facilement et le scorbut et la gale n'y font pas moins de ravages, pour peu que les malades y séjournent. Les maladies les plus simples dans leur principe acquièrent des complications graves par une suite inévitable de la contagion de l'air ; c'est par la même raison que les plaies simples à la tête et aux jambes sont mortelles dans cet hôpital. Rien ne confirme mieux ce que j'avance que le dénombrement des misérables qui périssent tous les ans à l'Hôtel-Dieu de Paris et à Bicêtre : il meurt le cinquième des malades... » *Le tableau de Paris* (1781-1788).

66. En 1741, l'intendant de la Généralité de Paris envoie à Etampes 500 livres de riz « pour être distribué aux pauvres des cinq paroisses de la ville ». *Arch. dép. Essonne*, fonds H.D.E., E 4, folio 30 v^o.

67. Les années où l'on enregistre un plus fort taux de mortalité sont aussi celles où les entrées de malades sont les plus nombreuses. V. pl. VII et VIII.

En ce qui concerne les variations mensuelles des décès, nous n'avons pas de résultats vraiment probants mais on peut déceler pour les années de « crise » deux pointes saisonnières de mortalité : l'hiver et l'été.

4. *L'origine géographique* : L'Hôtel-Dieu d'Etampes recueille indifféremment les pauvres malades indigènes ou étrangers, telle est la constatation qu'imposent aussi bien les documents imprimés (topographie de l'établissement) que les sources proprement dites.

L'hôpital d'Etampes, écrit le Dr Boncerf en 1784, « est fondé en partie pour les habitants de la ville et des environs ; mais une fierté mal placée les prive souvent de cette ressource. Autrefois on s'écartait rarement de l'intention des fondateurs ; maintenant on reçoit dans cet hôpital presque tous ceux qui se présentent lorsqu'il y a de la place..., et la ville étant placée sur la grand-route, les lits sont souvent occupés par des étrangers ». Les registres d'entrée et de sortie confirment en partie l'analyse du médecin de l'Hôtel-Dieu comme nous le verrons. Ils nous ont en effet permis d'identifier avec des résultats satisfaisants l'origine géographique des malades reçus à Etampes. Toutefois, certaines années (1785-1786-1787) n'ont pu être comptabilisées du fait de l'absence totale de renseignements à ce sujet. D'autre part, les médecins n'inscrivaient pas sur leurs registres le lieu de naissance de leurs patients, ce qui rend impossible toute tentative destinée à combler ces lacunes. Ainsi sur 15 382 entrées de 1776 à 1789, seules 11 505 clients (soit 76 %) ont pu être identifiés. Les pertes occasionnées par l'hétérogénéité des sources sont regrettables, mais elles n'ont vraisemblablement pas influé sur les résultats d'ensemble au cours de cette période. En ce qui concerne la série précédente (1742-1752) le pourcentage d'identification est très nettement supérieur. Sur 4 470 personnes admises de 1742 à 1752, seule l'origine géographique de 38 d'entre elles nous est inconnue. Les lacunes ici sont principalement de deux ordres : premièrement, ou la religieuse chargée de la tenue des registres a oublié d'inscrire la paroisse d'origine d'un malade avec la mention du diocèse correspondant ; ou bien, le malade lui-même ne connaît pas son évêché. Or c'est à partir des diocèses qu'il nous a été possible d'établir l'origine géographique des personnes étrangères, hospitalisées à Etampes.

A cet égard, nous avons pu remarquer une confusion assez fréquente entre diocèses et provinces (diocèses de Gascogne, de

Saintonge, de Berry, de Normandie). En règle générale donc, la paroisse apparaît comme l'élément d'identification le plus souvent proposé par le malade, juste avant le diocèse.

Les renseignements obtenus lors du dépouillement des registres de l'hôpital, ont servi ensuite à l'élaboration des différentes cartes (diocésaines et paroissiales)⁶⁸. Elles nécessitent quelques commentaires : en premier lieu, l'affirmation du Dr Boncerf selon laquelle l'Hôtel-Dieu reçoit tous les horsains qui demandent un asile de quelques jours, semble se vérifier à l'analyse cartographique⁶⁹. En effet, plus de 70 % des personnes assistées sont étrangères à la région étampoise. Trois aires principales de recrutement semblent se dessiner en dehors d'une zone strictement locale comprenant Etampes et sa proche périphérie, sur laquelle nous reviendrons.

1^{re} — Le Nord-Ouest avec les diocèses de Cambrai, Tournai, Arras, Ypres, Saint-Omer, Boulogne ; la Picardie avec comme points forts Amiens, Beauvais, Noyon et Laon, et la Haute-Normandie (Rouen-Evreux).

2^e — Les pays de la Loire (le pays nantais, l'Anjou et le Maine), la région Centre (le Blésois, l'Orléanais, le Berry) et l'Auvergne avec les diocèses de Clermont et de Saint-Flour.

Enfin 3^e aire de recrutement, essentiellement dominée par la région poitevine et le Limousin, et dans une moindre mesure le Périgord, l'Angoumois, la Saintonge, le Bordelais.

Tous ces centres ont comme particularité d'être situés à l'Ouest d'une ligne allant de Cambrai à Montpellier. Cette suprématie des régions de l'Ouest n'est pas le fait du hasard.

68. Voir pl. IX et X.

69. De même, le dépouillement des délibérations du bureau d'administration, corrobore les observations faites par le médecin de l'hôpital « l'Hôtel-Dieu de cette ville, n'est pas seulement un hôpital destiné à recevoir les pauvres malades domiciliés dans son arrondissement ; il faut encore le considérer, d'après l'usage, comme un hospice ouvert à tous les étrangers qui sont dans le cas de s'y présenter, soit pour se faire traiter des maladies qui les arrêtent dans leur marche, soit pour prévenir par le repos qu'ils y prennent et les secours qu'ils y reçoivent les maux et les infirmités qui naissent le plus souvent de la fatigue et de la misère ». (*Arch. dép. Essonne*, fonds H.D.E., E 5).

Elle correspond au réseau routier et témoigne, nous semble-t-il, à l'échelon d'un hôpital de moyenne capacité d'accueil, de ce que furent la mobilité et le déracinement de la population sous l'Ancien Régime, l'origine géographique des hospitalisés n'étant alors qu'un reflet des courants migratoires. Ce mouvement à Etampes semble amplifié par la position géographique même de la ville qui fait figure de véritable relais à l'émigration, sise entre les deux grandes métropoles Paris et Orléans.

En ce qui concerne la population indigène, les cartes ont été établies à partir du critère suivant : toutes les paroisses ⁷⁰ comprises dans un rayon de trente-cinq kilomètres autour d'Etampes ont été intégrées dans l'échantillon. Deux observations principales découlent de cette étude : premièrement, 30 % à peu près de la clientèle hospitalière est originaire d'Etampes et de la région directement soumise à son influence. Deuxièmement : contrairement aux allégations du Dr Boncerf qui affirme « que les habitants des environs d'Arpajon, de Dourdan, de Pithiviers, d'Orléans, fournissent plus de malades que le pays même », l'analyse cartographique nous incite à émettre quelques réserves quant à la véracité des conclusions du médecin de l'Hôtel-Dieu. En effet, les seuls habitants d'Etampes représentent près de 40 % de l'effectif total de la population autochtone. Ce chiffre affleure les 65 % si l'on comptabilise tous les malades des paroisses voisines dans un rayon de dix kilomètres autour de la ville. En définitive, l'espace dans lequel se situe la zone d'influence de la ville d'Etampes s'avère très restreint. Certains indices d'ailleurs le laissent supposer. Ainsi lors de l'enregistrement des malades, les religieuses mentionnent-elles à la fois le lieu de naissance et le lieu de résidence de ceux qui se sont présentés à l'hôpital. A partir de ces données nous avons pu reconstituer l'origine géographique des personnes ayant émigré à Etampes et qui s'y sont installées temporairement ou définitivement. 67 % de ces « migrants » sont des indigènes qui n'ont sans doute pas totalement rompu avec leur lignage et leur paroisse d'origine.

Ces remarques nous permettent d'établir maintenant un certain nombre de conclusions : deux grands courants de migration se dégagent de cette étude sur l'origine géographique des

70. Elles se trouvent réparties dans les diocèses de Paris, Chartres, Sens et Orléans. V. Pl. XI et XII.

personnes assistées à l'Hôtel-Dieu. L'un de ces courants fait apparaître un flux d'Ouest et de Sud-Ouest dirigé vers la capitale passant par Orléans et Etampes (Bretons, Poitevins, Limousins, Berrichons). Mais il existe également un mouvement migratoire du nord vers le sud composé plus particulièrement de militaires et de matelots originaires des régions frontalières belges et allemandes, qui, arrivés à Etampes, demandent un asile de quelques jours avant de rejoindre leurs régiments ou leurs vaisseaux.

5. *Etude sociale de la clientèle hospitalière.* L'origine sociale des pauvres malades pose d'emblée un problème de méthode. En effet, comment établir un cadre de classement suffisamment rigoureux qui permette d'inclure toutes les catégories sociales recensées à partir des registres d'entrée et de sortie, en présentant un minimum d'arbitraire ? A cet égard, l'extrême diversité des professions (au total plus de 250) ainsi que l'ignorance du statut social précis de la plupart des malades admis à l'Hôtel-Dieu, sont des obstacles difficilement surmontables. Toutefois il est vraisemblable que les maîtres représentent un effectif assez réduit par rapport à la masse des apprentis et des compagnons. Toutes ces faiblesses nous ont amené à regrouper par professions l'ensemble des métiers (métiers du bois, du textile, du bâtiment). Ce classement n'offre pourtant pas toutes les garanties escomptées, certaines professions pouvant faire « double emploi », (meuniers et métiers de l'alimentation, charretiers et métiers du voyage). En outre, un riche laboureur possédant plusieurs hectares de terre en Beauce, n'a pas grand chose en commun avec un manœuvre ou un journalier. Enfin la mobilité sociale de certaines couches de population ne facilite pas non plus la tâche du chercheur. Ainsi, comme le souligne Michel Vovelle, « dans des professions de manœuvre sans qualification, la migration se fait aisément d'un état à un autre, l'exercice simultané de plusieurs activités est très fréquent et tel sera tisserand l'hiver qui se fera journalier à l'époque des foins ou de la moisson, batteur en grange ou vendangeur à l'automne... »⁷¹. En définitive, chaque classification peut susciter

71. VOVELLE (Michel), *De la mendicité au brigandage : les errants en Beauce sous la Révolution Française* dans *Actes du 86^e congrès des sociétés savantes (Section Histoire Moderne et Contemporaine)*, Montpellier 1961, p. 483-512.

objections et critiques. Rappelons cependant qu'un cadre trop hermétique est peu souhaitable lors d'une étude des catégories socio-professionnelles sous l'Ancien Régime.

Pour les années 1742-1752 et 1776-1789, nous disposons de 17 693 professions connues soit 90 % du nombre total des malades entrés à l'hôpital au cours de ces deux périodes. Ce recensement nous fournit un portrait collectif suffisamment représentatif de l'ensemble de la population hospitalière reçue à Etampes. Un premier commentaire s'impose à la lecture des tableaux : la proportion très importante de militaires admis dans l'établissement (16 % de 1742 à 1752) ; phénomène d'autant plus remarquable que, loin de marquer un fléchissement notable, il apparaît au contraire en augmentation constante dans les années 1776-1789 (soit 27 %). L'hôpital d'Etampes recueille donc massivement les soldats⁷² qui se présentent, comme le prévoit l'instruction de 1744⁷³. Le Roi en effet rembourse à l'Hôtel-Dieu une partie des journées d'hôpital ; le supplément étant payé sur l'extraordinaire des guerres. A cette intention, les directeurs de l'établissement⁷⁴ envoient régulièrement des états de journée mensuels à l'intendant qui établit ensuite des états récapitulatifs pour le ministère. Les comptes de recettes et de dépenses de la maison indiquent le montant effectif du remboursement. De 1770 à 1772, l'Hôtel-Dieu reçoit 1 181 livres pour l'hébergement des soldats soit environ 2 % de la recette totale estimée à 65 047 livres. En 1784, l'établissement touche 1 002 livres pour une recette de 25 038 livres (soit 4 %). Enfin en 1787, 687 livres sont versées au titre des journées de soldat sur une recette de 26 623 livres (soit 2,5 %). Comparativement, les quêtes et les aumônes pour les pauvres d'Etampes, ne rapportent que 339 livres de 1770 à 1772, rien en 1784, et 45 livres en 1787. On comprend mieux le soin dont firent preuve les administrateurs pour adresser en temps et en heure les états récapit-

72. « Au mois de mars par exemple on voit beaucoup de soldats qui tombent malades en allant en semestre, ou en retournant rejoindre leurs régiments ». (*Topographie de l'hôpital d'Etampes*, par Dr BONCERF, *op. cit.*).

73. Elle concerne les hôpitaux non militaires où sont reçus les soldats. Malheureusement sur cette question les documents sont très lacunaires et peu nombreux.

74. C'est le chapelain qui dresse ces états « de soldats qui entrent pour se rétablir et se délasser des fatigues de leurs routes ». Il s'assure également du recouvrement des sommes dues à l'hôpital. (*Arch. dép. Essonne*, fonds H.D.E., E 4 bis, folio 4).

tulatifs destinés à l'intendant de la généralité de Paris ; même si les remboursements portent sur des sommes peu importantes, il n'en est pas moins vrai que parmi toute la clientèle hospitalière, les soldats sont les seuls à rapporter quelque somme d'argent à l'Hôtel-Dieu.

Notons d'autre part que les admissions de militaires sont très réglementées. Tout soldat pour être hébergé doit présenter un billet (soit un congé limité qui correspond à nos actuelles permissions, soit un congé de réforme) dûment signé par son commandant de compagnie, ou, s'il est isolé, par le commissaire des guerres. Aussi, les cas de désertion sont-ils peu fréquents (17 déserteurs sur 3 665 militaires entrés au cours des années 1776-1789). Toutefois ce chiffre nous engage à une certaine prudence ⁷⁵. Combien de malades dissimulent leur véritable identité comme ce soi-disant tailleur, originaire du diocèse de Meaux, qui est en fait un invalide, déserteur natif de Montpellier d'après le passeport qu'il laisse par inadvertance à l'hôpital. Ce cas n'est vraisemblablement pas exceptionnel, mais en l'absence de données plus précises, nous en sommes réduits à de simples suppositions ⁷⁶.

L'étude sociale des clients de l'Hôtel-Dieu d'Etampes met en lumière une seconde caractéristique essentielle : l'immense majorité de la clientèle populaire, est assurée par la masse des gens de métiers (plus de 60 % de l'ensemble de la population hospitalière). Cette omniprésence est telle que l'on peut limiter à 5 ou 6 % au maximum la clientèle de condition moyenne ou supérieure. Encore faut-il nuancer cette affirmation. Une bonne part de ces marchands et boutiquiers, gens de métiers « supérieurs », chirurgiens, musiciens, et même prêtres, doivent connaître un sort bien proche de celui des classes populaires.

75. Un quart environ des soldats désertent pour rentrer chez eux ou pour signer un nouvel engagement dans une autre compagnie et toucher une prime, d'après G. CHAUSSINAND-NOGARET, *La vie quotidienne des Français sous Louis XV*, Paris, 1979 (Chapitre VIII : Les Soldats du Roi, p. 215-257).

76. En ce qui concerne l'origine sociale des soldats, les registres de l'Hôtel-Dieu ne nous permettent pas de reconstituer leurs professions. Néanmoins on peut avancer sans trop se tromper que la grande majorité des hommes de troupes sont issus des milieux populaires. A. CORVISIER, dans sa thèse, *L'Armée Française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul*, (Paris, 1964), propose pour évaluer la participation des milieux populaires au recrutement des chiffres établis aux alentours de 80 % en 1716 et 1737 et 84 % en 1763.

Signalons seulement qu'au nombre des gens de boutique, les perruquiers et les faïenciers, au nombre des marchands, les merciers et les quincaillers, au nombre des professions supérieures, les écrivains publics et les musiciens, au nombre de ceux qui se disent bourgeois gentilhommes, peu, certainement, figurent au rang des classes aisées. La conclusion dans ce cas semble irréfutable : l'Hôtel-Dieu est presque exclusivement l'asile des indigents.

Même s'il est fort malaisé d'assigner un contenu social stable et précis à la catégorie des pauvres, on peut essayer de donner quelques points de repère. Selon J.P. Gutton⁷⁷, le monde de la pauvreté englobe tous ceux que menace l'indigence, c'est-à-dire des catégories entières de la société d'Ancien Régime. Le pauvre se définit comme celui qui n'a aucune réserve, qui n'a que son travail pour vivre, à la différence du mendiant qui est sans emploi et du vagabond qui est sans domicile. Le plus souvent il vit au jour le jour sans économie mais simplement avec le salaire du travail de ses bras. Qu'interviennent de mauvaises conditions climatiques provoquant une hausse du prix des céréales, sont précipités dans la misère des artisans, des petits marchands, des ouvriers agricoles qui, en année commune, font partie des « médiocres ». Partir du village pour aller s'installer ailleurs, en ville de préférence qui offre des salaires plus attractifs, apparaît comme la seule issue. Pour beaucoup le manque de terre et de travail est presque toujours à l'origine de ces départs vers les villes. Toute la culture dans la région d'Etampes et de Dourdan nous dit, vers 1780, le curé Coudray⁷⁸, « se fait avec le service des chevaux d'une manière expéditive ; car depuis qu'un petit nombre de riches laboureurs et fermiers réunissent en une seule main ce qui faisait il y a trente ans l'occupation de trois quatre familles, il s'est fait une dépopulation sensible d'hommes dans nos villages ». Les pauvres accourent alors dans la ville dans l'espoir sinon d'y trouver du travail du moins une assistance sous forme de nourriture en se faisant héberger à l'Hôtel-Dieu. En est-il ainsi pour tous ces manœuvres, journaliers et charretiers des campagnes (soit près de 15 % de la clientèle totale) qui entrent à l'hôpital pour demander un

77. GUTTON (Jean-Pierre), *La Société et les pauvres, l'exemple de la Généralité de Lyon (1534-1789)*, Paris, 1970, 504 p.

78. *Arch. de la Société royale de médecine*, 179, dossier n° 10.

asile de quelques jours, mais aussi pour tous ces domestiques à la recherche d'un emploi très hypothétique ? Parmi les plus misérables qui sont reçus à l'Hôtel-Dieu d'Etampes, les tisseurs qui représentent près de 30 % de la masse des ouvriers du textile « y sont en plus grand nombre », comme le souligne le Dr Boncerf⁷⁹. L'émigration temporaire constitue également un vivier non négligeable pour le recrutement des indigents. Les maçons (5 % de l'ensemble de la population hospitalière) originaires du diocèse de Limoges, les chaudronniers, les terrassiers de Haute Auvergne et du Cantal, les scieurs de long de la région lyonnaise, les ramoneurs, activité traditionnelle des Savoyards migrants temporaires, tous en quête de travail, remontaient sur Paris à certaines époques de l'année⁸⁰.

En ce qui concerne les femmes, l'origine sociale n'apporte pas de véritables nouveautés⁸¹. Elle confirme en partie les remarques avancées précédemment à propos de la population masculine, malgré un pourcentage élevé (près de 35 %) de professions indéterminées. On est frappé par l'importance numérique des veuves (20 % de l'échantillon féminin). Celles-ci remarque J.P. Gutton⁷⁷, « représentent un type très particulier et très fréquent de pauvres sous l'Ancien Régime. Ce phénomène comporte apparemment une double explication. La première est de type démographique. Il semble en effet que dans la France d'Ancien Régime, il y ait à la fois une surmortalité des enfants mâles mais aussi des hommes⁸². La seconde explication est sociale. Aux niveaux les plus humbles de la société, il arrive

79. « On a point remarqué qu'il y eut un quartier de la ville qui fournit plus de malades qu'un autre, mais la classe des habitants qui en fournit le plus est celle des compagnons de toutes sortes de métiers, de domestiques, de charretiers. »

80. Les immigrants vers la capitale se recrutent selon Emmanuel Le ROYLADURIE « parmi les éléments les plus désargentés de la société » (particulièrement les petits Savoyards). D'autre part l'auteur remarque que l'origine géographique de cette main-d'œuvre est assez souvent lointaine (Limousins, Auvergnats, Italiens) dans *Histoire de la France Urbaine*, Paris, 1980-1983, 4 vol., in-8° (tome III).

81. « Les femmes du peuple (en Beauce) s'occupent la moitié de l'année à tricoter des bas. Dans l'hiver elles se rassemblent dans des caves ou dans des écuries pour se faire compagnie et pour épargner du bois en tricotant » d'après le Dr BONCERF (*op. cit.*).

82. Le docteur BONCERF dans son mémoire souligne qu'à Etampes les femmes « portent leur carrière plus loin que ne font les hommes ; leurs excès, leurs fatigues peuvent être cause de cette différence » (*op. cit.*).

que mari et femme collaborent à un même métier. La disparition de l'époux rend alors cette activité impossible. Comme le couple vivait de son travail, sans capital ni réserve, la veuve, restée seule se trouve le plus souvent sans ressources. Entrer à l'hôpital pour y recevoir une assistance et des soins constitue sans doute pour celles-ci la seule alternative lorsqu'intervient la maladie.

6. *L'âge des clients.* Pour la période 1742-1752, nous connaissons pour 4 470 hospitalisés, l'âge de 4 447 personnes (dont 827 femmes). Le pourcentage d'inconnu est donc très faible par rapport à l'ensemble de la population hospitalière. En revanche pour les années 1776-1789, sur 15 343 entrées, seul l'âge de 14 604 personnes a pu être reconstitué, soit un pourcentage d'inconnu nettement plus élevé (plus de 5 %) que pour la série précédente. Ces variations suffisamment importantes pour être mentionnées ont une double explication. D'une part les années 1776-1777, marquent un relâchement sensible dans la tenue des registres d'entrée et de sortie. D'autre part la destruction partielle, due à l'humidité, du registre de l'Hôtel-Dieu englobant les années 1786-1787, permet de rendre compte des disparités qui existent entre nos 2 séries chronologiques. L'âge de 504 malades soit 25 % des 2 039 personnes entrées au cours de ces 2 années n'a pu être comptabilisé. Signalons toutefois que ces chiffres ne peuvent globalement remettre en cause les résultats d'ensemble obtenus de 1742 à 1752 et 1776 à 1789. A cet égard, la comparaison entre nos deux séries dissipe tout malentendu.

La population hospitalière en règle générale est composée d'éléments jeunes, trait particulièrement net qui se dégage lors de la confrontation des tableaux : 50 % des personnes sorties vivantes entre 1742 et 1752 ont moins de 30 ans. Ce chiffre augmente légèrement de 1776 à 1789 pour atteindre 53 %. Néanmoins ces données doivent être analysées en détail. Ainsi les enfants (moins de 10 ans) sont-ils très peu représentés à l'intérieur de ce groupe (2 % en 1742-1752 et 1,6 % en 1776-1789). En fait, ce sont surtout les 20-29 ans qui constituent l'écrasante majorité parmi les personnes âgées de moins de 30 ans (respectivement 66 % et 75 % au cours de ces deux périodes).

La forte proportion d'hommes jeunes est également l'une des composantes essentielles de la population hospitalière. L'âge moyen calculé pour chacun des sexes paraît être un bon indice. Les hommes sont en moyenne plus jeunes de quatre à

six ans que leurs homologues du sexe féminin. Y a-t-il une explication à ce phénomène ? L'étude sur l'origine sociale des malades permet d'apporter quelques éléments de réponse. Comme nous l'avons déjà souligné, un homme sur quatre admis à l'Hôtel-Dieu est issu de l'armée. Or les militaires, clients de l'établissement, sont des hommes jeunes. Sur un échantillon d'un peu plus de 1 000 soldats pris entre 1780 et 1783, nous obtenons une moyenne d'âge (27,05 ans) très inférieure à celle enregistrée pour l'ensemble de la population hospitalière (31,57 ans pour les hommes de 1776 à 1789 et 35,01 ans pour les femmes au cours de la même période). En d'autres termes, la jeunesse des hommes de troupe a fait baisser la moyenne d'âge de la population masculine.

Population jeune dans l'ensemble, disions-nous. Faut-il s'étonner dès lors de ne trouver à l'hôpital d'Etampes qu'un petit nombre de vieillards. Les plus de 70 ans ne représentent en effet que 2 % de la population totale (toutes séries confondues). L'Hôtel-Dieu n'est donc pas à proprement parler un asile, voire exclusivement un mouoir pour les personnes âgées (un décès sur 5 entrées). La sur-représentativité des classes d'âge les plus productives (20-59 ans) apparaît bien finalement comme le fait dominant. 80 % des malades hospitalisés dans l'établissement (1742-1752 et 1776-1789) ont entre 20 et 59 ans. Même saisis au décès, ils représentent encore 68 % des malades de l'Hôtel-Dieu.

7. *La durée d'hospitalisation*⁸³ : la durée moyenne de séjour fait apparaître de profondes disparités entre les sexes. Les femmes en moyenne restent à l'hôpital de 6 à 10 jours de plus que les hommes. Dans la mesure où, jusqu'en 1783, les motifs d'hospitalisation ne sont pas mentionnés, nous ne pouvons justifier de ces écarts dans la durée de séjour. Les registres de médecins conservés depuis 1783 nous fournissent de précieux renseignements quant au nombre de personnes atteintes de maladie, mais également sur celles qui entrent à l'Hôtel-Dieu exclusivement pour « se reposer » des fatigues d'une longue route et qui, à ce titre, ne s'attardent pas plus de 4 jours. Les résultats obtenus à partir de ces données, comparés avec la durée de

83. En 1786, 178 malades n'ont pu être comptabilisés. En 1787, les résultats portent exclusivement sur les mois de septembre, octobre, novembre et décembre.

séjour nous semblent tout à fait probants. 40 % seulement des femmes reçues dans l'établissement de 1783 à 1789 séjournent entre 3 et 4 jours. Ce chiffre affleure les 65 % en ce qui concerne la population masculine au cours de la même période. Les conséquences immédiates d'une telle situation sont très nettes. Elles provoquent une diminution notable de la durée moyenne d'hospitalisation surtout parmi les hommes qui, rappelez-le, sont largement majoritaires à l'hôpital d'Etampes. Un deuxième facteur, l'origine géographique des assistés, a joué un rôle déterminant sur la durée des séjours hospitaliers. Là encore les disparités entre les sexes sont importantes. Alors que les hommes en règle générale sont étrangers (dans 70 % des cas) à la ville d'Etampes et à ses proches environs ; les femmes admises à l'Hôtel-Dieu sont en grande partie des autochtones. Ainsi deux grands courants de population transparaissent au travers de cette étude. Un premier courant composé d'éléments étrangers de passage, à la recherche d'un asile de quelques jours (3 à 4 jours) et qui se recrutent essentiellement parmi la population masculine. Un deuxième courant, numériquement moins important, dominé par une population féminine très locale, qui émigre en ville pour y recevoir une assistance et des soins médicaux (les femmes enceintes par exemple) nécessitant une hospitalisation de longue durée. La mobilité géographique permet en quelque sorte d'expliquer la faible durée de séjour des malades hospitalisés à Etampes pour les années 1742-1752 et 1776-1789.

Une seconde remarque se dégage de l'analyse des tableaux. Les malades s'attardent moins longtemps à l'Hôtel-Dieu dans les dernières années de l'Ancien Régime (1785-1789) que par le passé. Cette diminution de la durée moyenne de séjour est-elle un signe de l'amélioration de l'état de santé des malades ? Il est très délicat de trancher. Néanmoins cette supposition semble peu probable. La cause en est plutôt la série de travaux entrepris dans l'établissement (1785-1788). Une plus grande capacité d'accueil⁸⁴, accompagnée d'un renouvellement constant des malades hospitalisés (75 % d'entre eux en 1785 ne séjournent pas plus de 4 jours) sont à l'origine de ces variations.

84. « Les bâtiments de l'Hôtel-Dieu étaient insuffisants, et leur distribution peu commode pour le service de la quantité de malades qu'on est dans le cas d'y recevoir », d'après *Arch. dép. Essonne*, fonds H.D.E., E 5.

Un second motif peut également être invoqué mais dont la portée effective est plus difficile à évaluer. On est en droit de se demander si cette diminution de la durée moyenne de séjour n'est pas un choix politique qui ferait du « soulagement du plus grand nombre de pauvres » l'un des objectifs du personnel dirigeant en accord avec le médecin. Certains témoignages du Dr Boncerf nous confortent dans cette hypothèse notamment lorsque ce dernier recommande de ne pas garder trop longtemps les personnes venues chercher un asile à l'Hôtel-Dieu et qui à cette occasion empêchent « la circulation nécessaire pour recevoir le plus grand nombre possible de malades affectés de maladies aiguës ».

Bien que ces chiffres montrent en définitive une faible durée de séjour, ils doivent être pris avec beaucoup de circonspection. En effet, ils n'offrent qu'un aperçu très général, noyant dans la masse toute une série de cas particuliers, tels ces hommes et ces femmes qui entrent à l'Hôtel-Dieu pour y recevoir des soins pendant plusieurs mois et éventuellement y mourir.

8. *Les « récidivistes »*. Par « récidiviste », nous entendons les malades qui se sont présentés au moins deux fois à l'Hôtel-Dieu. Or, devant l'importance numérique des entrées, soit au total près de 20 000 personnes (de 1742 à 1752 et 1776 à 1789), il est nécessaire pour identifier celles qui sont revenues dans l'établissement, de procéder par sondage. Nous avons ainsi opté pour la méthode expérimentée il y a quelques années par Jacques Dupâquier⁸⁵ en ce qui concerne la reconstitution des familles, en choisissant un échantillon de malades dont le nom commence par la lettre B. Les lettres D et L ont été écartées car elles peuvent introduire un article de particule, de même que les lettres C et S, O et AU qui prêtent trop souvent à confusion. Cette méthode de sondage permet un gain de temps important mais elle exige d'intégrer les noms tels que LEBRUN-LEBLANC-LABROUSSE-DEBROSSE, que l'on risque de retrouver sous les formes BRUN, BLANC, BROUSSE, BROUSSE.

L'essentiel du travail a donc consisté à reprendre, un par un, tous les bordereaux mensuels, et à faire une fiche individuelle pour chaque malade dont le nom commençait par la lettre B.

85. J. DUPAQUIER, *Problèmes de la représentativité dans les études fondées sur la reconstitution des familles* dans *Annales de Démographie historique*, 1972, p. 83-91.

Disons tout de suite que ce sondage n'a pu être effectué que sur une période de dix ans (1776-1785). La détérioration déjà signalée de l'un des registres des années 1786-1787, ne nous permettant pas de le poursuivre. Cette étude constitue, malgré ces carences, un bon indice du degré de récurrence de l'ensemble de la population hospitalière. De 1776 à 1785, il est entré à l'Hôtel-Dieu d'Etampes 8 748 malades. 1 275 d'entre eux (1 143 hommes et 132 femmes) soit 14,57 %, ont été retenus pour ce sondage. En voici les principales caractéristiques : Proportionnellement, les femmes (39 %) sont revenues plus souvent à l'hôpital que les hommes (seulement 23 %).

	1 fois	2 fois	3 fois et +	TOTAL en %
Hommes	77 %	12 %	11 %	100 %
Femmes	61 %	17 %	22 %	100 %

Ce résultat n'est pas véritablement surprenant, dans la mesure où il confirme certaines observations faites précédemment en ce qui concerne l'origine géographique des malades. Ainsi parmi les femmes qui se sont présentées plusieurs fois à l'Hôtel-Dieu, 80 % sont originaires des proches environs d'Etampes. Par contre les hommes sont en majorité (60 %) des étrangers.

Cette proportion importante d'étrangers semble accréditer l'idée selon laquelle il existe un noyau d'errants marginaux⁸⁷ aux motivations diffuses qui revient parfois à l'Hôtel-Dieu pour demander un nouvel asile de quelques jours. La crainte qu'engendrera au XIX^e siècle, mais surtout au XX^e siècle la perspective du séjour dans un hôpital est étrangère à la population d'Ancien Régime. L'hôpital reste pour beaucoup un espoir et loin de falloir y pousser les malades, c'est à des refus d'entrées ou à des expulsions qu'on assiste⁸⁸.

86. Ce chiffre est très légèrement supérieur à celui que propose J. DUPAQUIER qui estime qu'un sondage pour être suffisamment représentatif doit porter au moins sur 10 % d'un dépouillement.

87. Il ne s'agit pas exclusivement de mendiants.

88. Ainsi, le 28 mars 1729 a « été inhumé un pauvre passant mort à Villesauvage (près d'Etampes), après qu'on luy (ait) refusé l'Hôtel-Dieu ». Bien que cet exemple remonte aux premières décennies du XVIII^e siècle, il ne s'agit certainement pas d'un cas isolé, sans toutefois que l'on puisse savoir dans quelle proportion les malades étaient refoulés.

Au terme de cette étude, la population hospitalière reçue à l'Hôtel-Dieu d'Etampes apparaît finalement dans l'ordre croissant de ces caractères constitutifs comme fortement sur-masculinisée, de condition très modeste, relativement jeune, mais surtout déracinée.

VI. — LES MALADIES EN MILIEU HOSPITALIER

1. *Sources, problèmes d'interprétation et de méthodes :*

Après être parvenu à cerner dans son originalité l'ensemble de la population hospitalière, il nous faut envisager un autre aspect de la vie hospitalière : la maladie. Elle nécessite, disons-le, une attention particulière car les obstacles auxquels nous avons été confronté sont multiples. Ils tiennent à la fois aux sources manuscrites, à l'identification des maladies, et aux différents critères qui peuvent être utilisés pour tenter un classement des principales affections.

a) *Les sources.*

Les documents qui nous ont servi au recensement des maladies sont aussi tardifs que disparates. Nous ne disposons d'observations médicales (registres de médecins) susceptibles d'être analysées avec précision qu'à partir de 1783 et pour une période de courte durée, puisque, dès 1790, les registres ne sont plus tenus. En outre, la documentation portant sur les années 1786-1787 a énormément souffert des mauvaises conditions de conservation qui ont détruit en grande partie l'un des registres de l'hôpital. Ces pertes sont d'autant plus dommageables qu'elles ne peuvent être comblées et cela malgré la publication dans les « extraits imprimés des registres du bureau de l'Hôtel-Dieu » d'états récapitulatifs mensuels « des malades guéris ou morts » de 1783 à 1787.

En effet, ces états ne nous permettent pas de reconstituer l'impact des maladies en fonction des variations saisonnières. Or la corrélation entre climat et maladie est déterminante car « elle fait du rythme des saisons, de leurs vicissitudes, l'un des facteurs décisifs de la santé et plus encore de la morbidité »⁸⁹.

89. J.P. PETER, *Une enquête de la Société Royale de Médecine (1774-1794)* ». *Malades et maladies à la fin du XVIII^e siècle dans Annales E.S.C.*, 1967, p. 711-751.

Écoutons à ce sujet les précieux témoignages du médecin de l'Hôtel-Dieu : « Le commencement [de l'année 1783] a été en général chaud et humide. Les péripneumonies, la rougeur des yeux, les catarrhes, les fluxions de toute espèce, les rhumatismes ont été très fréquents. Pendant les mois de juin et de juillet, un brouillard sec et très épais a constamment obscurci le soleil et alors il n'y a point eu à proprement parler de maladies. Dans le mois d'août, au contraire, il s'est manifesté un nombre prodigieux de fièvres quotidiennes, tierces, doubles tierces. Celles qui n'ont point été traitées selon les règles de *l'Art* ont dégénéré pour la plupart et assez promptement en putrides et malignes. D'autres se sont terminées par la bouffissure des extrémités et beaucoup de ces malades ont péri en novembre et décembre ».

Les renseignements obtenus à partir des registres et des imprimés mensuels ne se complétant pas, l'analyse portera donc sur des observations médicales de natures différentes et limitées dans le temps.

Un troisième type de source a été utilisé : ce sont les rapports envoyés épisodiquement par les médecins et les chirurgiens correspondants de la Société Royale de médecine entre 1780 et 1789. Bien que ces observations médicales ne concernent jamais directement l'Hôtel-Dieu d'Etampes, elles nous ont permis d'affiner quelque peu certaines analyses notamment dans la confusion qui peut s'établir entre épidémie et phénomène de type endémique.

b) *Interprétation.*

Les difficultés propres à l'interprétation médicale des sources, ne sont pas moindres quand il s'agit de décrypter et de traduire en diagnostic moderne les « rébus » proposés par les médecins et les chirurgiens chargés de traiter les maladies. Rébus en effet car il a d'abord fallu forcer les barrières du langage et du vocabulaire médical ; parfois sans succès. Combien de termes à première vue indéchiffrables, le restent souvent même quand le médecin commente ses observations. Ainsi, à Etampes, en 1782, « les éruptions cutanées, les dévoyements, les fièvres bilieuses, les fièvres tierces et quartes irrégulières ont été fréquentes mais toutes les maladies n'ont pas été meurtrières. Les purgatifs réitérés après avoir fait précéder les diaphorétiques, les apostèmes appropriés ont emporté les levains qui étaient la suite de mauvaises digestions. Il est probable que la quantité d'humeurs hétérogènes provenait autant de

la crudité que de la mauvaise qualité des fruits et de la transpiration supprimée ou refoulée dans les premières voyes. C'est pourquoi les purgatifs sont devenus nécessaires après avoir été délayés et détrempés tandis que la saignée a été rarement avantageuse »⁹⁰.

C'est exceptionnellement que le mal est défini comme une entité nosologique précise que l'on sait reconnaître et distinguer des autres affections. Il est très souvent difficile de vouloir déceler sous une appellation archaïque la maladie qui lui correspondrait aujourd'hui. Il n'est que de prendre la liste des fièvres, terme le plus fréquemment utilisé et toujours agrémenté de qualificatifs qui se prêtent à de multiples combinaisons. Si la fièvre intermittente correspond presque toujours au paludisme, que peut recouvrir la fièvre continue, éphémère, bilieuse, maligne ou putride ? Jean-Pierre Peter⁸⁸ a recensé 128 titres dans le seul système des fièvres. En outre, le relatif silence sur des affections aussi fréquentes aujourd'hui que le cancer, les maladies cardiovasculaires, voire les différents troubles mentaux ne signifie nullement qu'elles ne sévissaient pas, mais peut-être seulement qu'on ne savait pas les identifier clairement. La tuberculose, par exemple, n'apparaît jamais dans les textes de l'époque, or il est vraisemblable comme le souligne Jean-Pierre Peter, qu'elle fit des ravages parmi la population paysanne au XVIII^e siècle : « c'est l'effet d'une longue erreur qui fait croire au surgissement soudain de cette maladie au XIX^e siècle, au moment où l'essor industriel concentrait dans les villes tant d'ouvriers. Que le fléau soit alors devenu tangible parce que plus resserré et ponctuel, c'est un fait. Il ne doit pas oblitérer le fond ancien de tuberculose qui brûle les campagnes et ronge chez tant d'enfants, de femmes, de travailleurs non seulement le tissu des poumons, mais les os, les glandes, les viscères, l'épiderme »⁹¹.

En dehors des problèmes posés par la traduction du vocabulaire, nous avons dû faire face à d'autres difficultés dans la mesure où certaines maladies se présentent comme une collection de symptômes, lesquels ne permettent pas de poser un diag-

90. *Archives de la Société royale de médecine*, 192, dossier 2, pièce 3.

91. J.P. PETER, *Les mots et les objets de la maladie. Remarques sur les épidémies et la médecine dans la société française de la fin du XVIII^e siècle* dans *Revue Historique*, 1971, p. 13-38.

nostic. Tels sont les saignements de nez, maux de tête (céphalalgie), fluxions (à la tête, sur les yeux), lassitudes, malaises, indispositions, bouffissures, éruptions boutonneuses, douleurs d'estomac, indigestions, douleurs au foie, dépôt à la mâchoire. La liste est longue ; quantité d'entre eux peuvent appartenir à des dizaines de maladies. Ici, la précision est impossible mise à part quelques exceptions. Le crachement de sang bien que lourd d'ambiguïté peut être identifié comme une hémoptysie liée à la tuberculose. Que dire encore de ces malades « languissants » sinon qu'ils sont probablement atteints de phtisie. « Par conséquent, faire correspondre exactement à chaque mot ancien un nom tiré de la médecine contemporaine, c'est-à-dire traduire n'est pas possible en droit »⁸⁹. Pourtant certains termes du XVIII^e siècle demeurent des entités nosologiques désignant des maladies d'aujourd'hui. Ce sont les esquinancies (angines), la petite vérole (variole), l'ictère (la jaunisse), les furoncles, les fièvres catarrhales (la grippe). Mais il sont en nombre restreint.

c) *Essai de classification : les critères.*

Plusieurs critères peuvent être utilisés pour tenter de classer les principales maladies qui apparaissent dans les documents. Tout d'abord, un critère démographique qui établit une hiérarchie des affections suivant l'impact qu'elles ont eu en fonction du nombre des décès mentionnés dans les registres. La difficulté est alors d'avoir la certitude qu'il s'agit bien des mêmes affections rencontrées dans l'établissement à plusieurs années d'intervalle. Nous retrouvons ici les problèmes de terminologie médicale et d'identification des maladies propres au XVIII^e siècle. En outre, devant le foisonnement des termes employés par les médecins, il devient nécessaire de procéder à un regroupement de nature qualitative c'est-à-dire de classer par grandes catégories de type moderne les affections les plus fréquentes et les plus meurtrières en utilisant la distinction habituelle entre épidémies et endémies. Mais la nature même des sources consultées qui se limitent au recensement des affections rencontrées à l'hôpital ne permet pas toujours de distinguer maladies endémiques et maladies épidémiques (typhoïde et typhus par exemple). D'autre part, le vocabulaire utilisé pour désigner certaines affections peut nous amener à confondre épidémies véritables (dysenteries) et maladies infectieuses à caractère épidémique (diarrhées). Enfin cette méthode nous contraint à laisser dans l'ombre toute une série de maux que l'on rencontre assez

souvent à l'Hôtel-Dieu (accidents du travail, fractures, contusions multiples, courbatures), mais qui sont peu mortels (en 6 ans, 15 décès sur 658 cas).

Hormis tous ces obstacles, il convient de signaler que 60 % des personnes reçues de 1783-1789 sont entrées à l'Hôtel-Dieu uniquement pour se reposer (principalement des étrangers) et à ce titre ne peuvent être considérées comme des malades à part entière. Autrement dit, cette étude ne portera que sur un effectif d'environ 40 % de l'ensemble de la population hospitalière. Ce pourcentage inclut une majorité d'Étampois et de gens originaires de la région, critère qui permettra de cerner avec plus de précision les caractéristiques de la morbidité locale. Malgré ces inconvénients, cette méthode présente quelques mérites à condition d'une grande prudence dans l'utilisation des chiffres et du vocabulaire médical. Ainsi cinq groupes se dégagent de cette kyrielle de maladies et de symptômes : affections catarrhales et pleuro-pulmonaires soit le groupe affections des voies respiratoires, les fièvres tierces, quartes, quotidiennes, intermittentes, soit le groupe paludisme ; les fièvres putrides, tantôt bilieuses, tantôt malignes mais aussi vermineuses, soit le groupe typhus-typhoïde. Cinq autres maladies ont été repérées : les unes sont des fièvres éruptives (rougeole, scarlatine, petite vérole), les autres des affections virales (dysenterie, jaunisse). A partir de cette classification nous nous sommes préoccupés de la répartition saisonnière des différentes affections recensées, afin d'établir la relation entre climat et maladies. Nous nous emploierons ensuite à élaborer l'analyse chronologique annuelle tendant à mesurer la gravité et l'extension de certaines maladies en fonction des documents dont nous disposons pour les années 1786-1787 qui nous faisaient défaut auparavant.

2. Répartition saisonnière par groupes d'affections.

a) Les affections des voies respiratoires.

Le groupe des affections des voies respiratoires est difficile à analyser hormis quelques cas simples aujourd'hui bien connus : grippe (fièvre catarrhale), angine (esquinancie) et coqueluche. Mais une étude détaillée en ce qui concerne l'identification des différents « catarrhes »⁹² pose un certain nombre de

92. Catarrhe : fluxion et distillation d'humeur sur le visage, sur la gorge ou sur quelque autre partie du corps (Dict. de TRÉVOUX).

problèmes. Le terme est vague, et les lacunes rencontrées au niveau des sources ne nous ont pas permis d'établir un diagnostic précis. En effet, la spécificité de telle ou telle affection catarrhale est impossible à déterminer dans la mesure où nous ne disposons d'aucune observation médicale susceptible de nous éclairer. Or il peut s'agir à la fois d'une affection des voies respiratoires (catarrhe pulmonaire épidémique, c'est-à-dire la grippe) mais également de pneumonies catarrhales ou de bronchites. De telles imprécisions marquent la précarité des résultats obtenus ; elles n'interdisent pas cependant de donner quelques points de repère.

L'analyse saisonnière des affections des voies respiratoires (272 observations sur 368, soit 74 % de l'ensemble) montre qu'elles se produisent essentiellement en hiver⁹³ (35 %) et en automne (28 %). Elles débutent généralement en octobre pour se prolonger parfois jusqu'à la fin du printemps.

Les affections pleuro-pulmonaires⁹⁴ : la répartition saisonnière des affections pleuro-pulmonaires aboutit à des résultats quelque peu différents, la majorité frappant au printemps et plus particulièrement au mois d'avril et au mois de mai (35 %) suivi de l'hiver et de l'automne. D'après ces remarques il semble donc que l'on puisse établir une certaine relation entre climat et type de maladie : le rafraîchissement de l'automne et la rigueur de l'hiver favorisant les affections des voies respiratoires, l'arrivée du printemps les maladies pleuro-pulmonaires. Cette deuxième catégorie numériquement moins importante est en revanche plus meurtrière que la précédente (72 % des décès).

b) *Le paludisme.*

La répartition saisonnière des fièvres de type paludéen repose sur environ 890 observations mensuelles de 1783 à 1785 et de 1788 à 1789. Les fièvres tierces (239 mentions), quotidiennes (230 mentions), quartes (127 mentions) intermittentes (113 mentions), doubles tierces (77 mentions) se groupant à la fin de l'été (mois d'août et septembre qui représentent 30 % de l'ensemble) et en automne (27 %), en raison des conditions thermiques et pluviométriques favorables à l'existence des moustiques (anophèles) capables de recueillir le « plasmodium » ou

93. On entend par hiver les mois de janvier, février et mars.

94. Appartiennent à ce groupe : les pneumonies, les fluxions de poitrine, les pulmonies, les phtisies pulmonaires, les pleurésies, l'hémoptysie.

hématozooaire et de l'inoculer à des sujets sains. Le cycle saisonnier du paludisme se répète à quelques nuances près : apparition de fièvres tierces, intermittentes et quotidiennes de courte durée en mai, apogée en septembre et baisse progressive jusqu'en novembre. Mais il sévit toute l'année sans discontinuer. Très répandues dans les campagnes marécageuses et à la proximité des forêts (forêts d'Orléans et de Fontainebleau), les fièvres paludéennes, sauf complications, sont relativement peu meurtrières.

c) *Groupe « typhus-typhoïde ».*

Pour un nombre d'observations mensuelles cinq fois moins importantes que celles recensées pour le groupe paludisme, les fièvres putrides-malignes offrent sensiblement la même répartition saisonnière. Prédominance de l'été (66 mentions) suivi de l'automne (63 mentions) et du printemps (41 mentions). Une telle répartition, fin de l'été et automne plaide en faveur des fièvres typhoïdes et para-typhoïdes au détriment du typhus, mais sans l'exclure. Voici ce qu'en dit Esquirol, auteur de l'article : « fièvre » dans le dictionnaire médical de Panckouke : « nous avons suivi des cliniques dans de vastes hôpitaux, et nous-mêmes nous avons donné nos soins à un grand nombre de malades et nous avons constamment vu que les affections dites putrides ou adynamiques sont des fièvres gastriques, ou muqueuses, ou typhoïdes ». Toutefois lorsque ces fièvres prennent une forme épidémique (notamment parmi les militaires), elles peuvent devenir des typhus⁹⁵.

En ce qui concerne la répartition saisonnière des décès nous retrouvons sensiblement les mêmes résultats ; en d'autres termes les affections putrides-malignes sont plus meurtrières en été et en automne. Il est vraisemblable que la mauvaise qualité de l'eau des rivières et des puits fut responsable de cette pointe de mortalité estivale et automnale enregistrée à l'Hôtel-Dieu.

d) *Les fièvres éruptives.*

Les fièvres éruptives ne constituent pas un ensemble suffisamment représentatif pour faire l'objet d'une analyse rigou-

95. « Si nous remontions à des époques antérieures (au XIX^e siècle) nous verrions que les épidémies, dites putrides, dont parlent divers auteurs, offraient tous les caractères qui distinguent le typhus » précise Esquirol.

reuse. Ce groupe est sans doute celui où l'on peut le mieux mesurer les lacunes de nos sources. La jaunisse, la petite vérole étaient très répandues au XVIII^e siècle ; en voici la confirmation pour Etampes : « les maladies auxquelles les habitants de cette ville sont sujets, à commencer par les enfants, sont la rougeole, la petite vérole... ». Or nous n'avons recensé qu'un petit nombre de malades atteints de variole, de scarlatine ou de jaunisse à l'Hôtel-Dieu⁹⁶.

L'analyse saisonnière ne portant que sur 14 observations, il est très difficile de vouloir établir un quelconque rapport entre climat et maladies.

e) *Troubles digestifs.*

L'analyse de ce groupe se révèle très délicate. En effet, coliques, dévoiements et diarrhées sont souvent notés mais sans que l'on sache ni leur origine, ni leur nature. Seules quelques dysenteries apparaissent çà et là (26 sur 149 cas) principalement en été sans autre précision.

A partir de ces observations, il est possible de distinguer deux pointes de morbidité saisonnière. La première, de saison froide (automne, hiver et début du printemps), comprend indubitablement les affections des voies respiratoires et pleuro-pulmonaires (rhumes, gripes, angines, pneumonies, bronchites, phtisie pulmonaire). La saison chaude (printemps, été) rassemble les typhus, les typhoïdes, l'essentiel des fièvres paludéennes, une partie des dysenteries et des diarrhées.

Les maladies estivales sont trois fois plus nombreuses que celles de l'hiver. La question est donc de savoir si les affections de saison chaude sont également les plus meurtrières. La réponse ici est nette. Les gens meurent beaucoup plus en automne (47 personnes de 1783 à 1785 et de 1788 à 1789) qu'en été (seulement 39 décès recensés au cours de la même période). Un premier bilan de la morbidité et de la mortalité permet alors de discerner, nous semble-t-il, la confluence de plusieurs endémies, affections pulmonaires, paludisme, fièvres typhoïdes et typhus qui retentissent l'une sur l'autre tout au long de l'année. Toutefois, « l'échantillon » sur lequel se fonde cette étude incite à conclure avec beaucoup de prudence.

96. Rappelons à ce sujet que les enfants ne représentent que 1 % de l'ensemble de la population hospitalière.

Voyons ce qu'il en est à présent de la répartition annuelle permettant de mesurer la gravité et la propagation de certaines maladies. Trois types d'affections sévissent plus particulièrement à l'hôpital d'Etampes : les affections des voies respiratoires et pleuro-pulmonaires, le paludisme, le typhus et la typhoïde.

3. Répartition annuelle par groupes d'affections.

a) *Les affections des voies respiratoires et pleuro-pulmonaires*

L'analyse de ce premier groupe montre que chaque année ramène son cortège de rhumes, de catarrhes, de pneumonies, de fluxions de poitrine, de pulmonies. De cet ensemble émergent plus particulièrement les affections que l'on peut qualifier de bénignes (rhumes, rhino-pharyngites, bronchites simples, (soit 57 %) n'entraînant qu'une mortalité peu élevée (une dizaine de décès sur 260 cas recensés). Une deuxième catégorie comprend une maladie aujourd'hui bien connue : la fièvre catarrhale ou grippe. Elle n'apparaît vraiment qu'en 1788 (22 mentions au lieu de 7 en 1787) mais timidement puisque dès 1789 (9 mentions) nous retrouvons une situation normale. Enfin, troisième catégorie : le groupe des affections pleuro-pulmonaires⁹⁷ (environ 33 %) qui, semble-t-il, règnent à l'état endémique. En ce qui concerne plus précisément la tuberculose, il est probable qu'elle sévit dans les campagnes, sans toutefois que l'on puisse mesurer son impact. Le nombre de personnes atteintes de pneumonies (40 cas recensés pour 16 décès) de phtisie pulmonaire (13 cas dont 7 décès). ne permet pas de pousser l'étude plus loin, faute d'observations nosologiques ; les médecins le plus généralement se contentant d'une description sommaire⁹⁸ : « Dans les froids cuisants, lorsque le vent est au nord, on y voit quelques personnes attaquées de rhumes, de catarrhes, de fluxions de poitrines, de maux de gorges ; les poitrinaires y sont pourtant rares »⁹⁹. Parfois les informations sont plus explicites : « Dans les hivers froids et au commencement du printemps, le nombre des malades est beaucoup plus considérable

97. Ce groupe est celui qui affecte le plus les malades de l'hôpital avec un nombre de décès important (45 cas mortels pour 150 mentions).

98. En effet les différents mémoires adressés à la Société Royale de Médecine concernent essentiellement les maladies épidémiques.

99. *Arch. Soc. roy. Méd.*, 177 dossier, n° 1 (pièce n° 3).

surtout dans *la classe du peuple*. Les maladies qu'on observe alors sont des catarrhes et des fluxions de poitrine de différente espèce »¹⁰⁰. Des remarques comme celles par exemple de l'abbé Coudray à propos d'une catégorie sociale peuvent nous fournir quelques indications supplémentaires dont la portée reste néanmoins limitée : « Il est une classe d'ouvriers (les batteurs en grange) qui vivent moins longtemps que les autres (40 à 45 ans) ; ils sont à peu près hors d'état de travailler : ce pénible et terrible travail les épuise. La poussière et la moisissure qu'ils avaient continuellement dans les granges, les dessèche et leur ruine la poitrine, et pourtant ce genre de travail est presque la seule ressource des manouvriers de la province pour toute l'année »¹⁰¹.

Ces observations, pour vagues qu'elles soient, sont tout de même éclairantes. Elles confirment l'importance des différentes affections pulmonaires quelles que soient les formes exactes qu'elles puissent revêtir.

b) *Le paludisme.*

L'analyse annuelle montre que les différentes fièvres de type paludéen règnent véritablement à l'état endémique. De 1783 à 1789, il n'est pas d'année, avec des degrés d'intensité divers, où ne sévissent fièvres tierces, intermittentes, quotidiennes, à Etampes et dans les alentours. Dans sa topographie médicale de la ville, Boncerf signale que « dans l'automne on trouve des personnes atteintes de fièvres tierces, quartes ». A Dourdan, le paludisme est également répandu : « L'habitant de cette région n'éprouve d'autres maladies que celles que lui occasionnent l'excès de travail et le défaut de circonspection, telles que les fièvres intermittentes, quotidiennes, tierces, quartes qui se déclarent fréquemment à la fin de l'été et de l'automne. Je les regarde comme une suite nécessaire de l'appauvrissement du sang occasionné par un excès de transpiration et par la grande quantité d'eau dont les ouvriers se noyent surtout pendant le pénible travail de la moisson. Ces fièvres sont ordinairement tenaces et opiniâtres et durent souvent des années entières, sans doute faute de régime auquel l'habitant refuse de se soumettre ». De plus, l'usage du quinquina dans les accès les

100. BONCERF, *Topographie de l'hôpital d'Etampes*, *op. cit.*

101. *Arch. Soc. roy Méd.*, 179, dossier 10.

plus graves ne fait pas disparaître le paludisme¹⁰². Il en supprime momentanément les effets mais n'extirpe pas les causes du mal. Quoique très répandu dans les campagnes où il sévit à l'état endémique pendant l'été et l'automne, il n'occasionne pas de forte pointe de mortalité. Cependant il arrive que telle ou telle fièvre ne soit pas seule en cause, mais que deux affections, l'une paludéenne, l'autre typhique coexistent et provoquent la mort. Boncerf, en 1783, souligne à propos de certains malades entrés à l'hôpital et atteints de fièvres quotidiennes, tierces, doubles tierces, quartes, « que celles qui n'ont point été traitées selon les règles de l'Art ont dégénéré pour la plupart en putrides et en malignes ». Il semble en définitive que par sa fréquence et son extension le paludisme favorise la diffusion d'autres maladies infectieuses (le typhus et la typhoïde) et augmente les risques de mortalité.

c) « *Typhus-typhoïde* ».

L'absence d'observations médicales en ce qui concerne le typhus et la typhoïde (de 1783 à 1789) rend toute tentative d'interprétation impossible. Les seules références dont nous disposons à ce sujet se limitent à de rares allusions. La maladie n'est pratiquement jamais décrite par le médecin ou de façon si approximative qu'elle ne permet pas d'établir un diagnostic rétrospectif. Dans l'état actuel des choses nous ne pouvons que signaler la fréquence et la virulence des affections à caractère typhique, sans que l'on puisse distinguer exactement entre typhus et typhoïde.

Mais des sources antérieures aux années 1783-1789 révèlent la présence de malades ayant séjourné à l'Hôtel-Dieu d'Etampes, atteints de fièvres putrides ou malignes. En 1780, le médecin de l'hôpital fait les observations suivantes à propos de plusieurs fièvres dont ont été atteints un grand nombre de matelots sortis de prisons d'Angleterre, et hospitalisés à Etampes : « Dans les premiers jours de mars 1780, il est entré un assez grand nombre de matelots qui revenaient d'Angleterre où ils avaient

102. « Lorsque les habitants de la campagne avaient peine à se rétablir après les fièvres, je leur conseillais l'usage du vin d'absinthe fait avec les feuilles d'absinthe et la graine de genièvre concassée et 12 grains de rhubarbe en poudre entre 2 feuilles de soupe pendant quelque temps. Les moyens simples achevaient la dépuración. La répugnance qu'ils ont du quinquina, d'ailleurs coûteux, m'a décidé à employer ces secours heureux. » (*Arch. Soc. roy. Méd.*, 192, dossier 3).

été prisonniers pendant longtemps (...). Plusieurs de ces matelots n'étaient que fatigués et n'avaient besoin que de bonne nourriture, avec des boissons rafraîchissantes et antiscorbutiques ; mais il s'en est trouvé onze dont les maladies ont été graves et compliquées, et on n'en sera pas surpris en faisant attention à ce qu'ils avaient souffert dans leur prison. Ces matelots avaient été enfermés dans un château étroit au nombre de 5 000 et quelquefois de 7 000 hommes. Leur nourriture consistait pour chaque homme en une livre de mauvais pain mal cuit ». D'après l'éventail des symptômes énoncés par le médecin, il s'agit certainement d'un typhus. « Le pouls était plein et dur, le visage enflammé, les yeux étaient abattus, larmoyants et d'un rouge brouillé, la langue était chargée d'un limon blanchâtre. Au bout de trois jours, la fièvre avait marché avec tant de rapidité que la sécheresse fut générale. La peau de la plus grande aridité, la langue sèche et noire, les lèvres étaient brûlées et recouvertes d'une croûte noirâtre ; mais le symptôme le plus effrayant était une prostration de force et un assoupissement considérables »¹⁰³. Suit le diagnostic du médecin : « Quelque nom qu'on veuille donner à cette fièvre soit qu'on la regarde comme une fièvre ardente maligne soit qu'on y trouve des rapports avec cette fièvre des armées connue sous le nom de fièvre de Hongrie ». Si l'on se réfère à ces observations et compte tenu du fléau que constitue cette maladie, on devrait logiquement enregistrer une surmortalité qui ne transparait pas dans les tableaux pour l'année 1780. Le typhus finalement est une maladie dangereuse, mais pas aussi mortelle que l'on pourrait le penser¹⁰⁴.

Les mêmes difficultés subsistent en ce qui concerne l'identification de la typhoïde. Les médecins eux-mêmes au XVIII^e siècle n'osent se prononcer et donner un nom aux fièvres qu'ils ont observées. Etant donné les conditions d'hygiène souvent déplorable, et les carences du régime alimentaire, on peut supposer sa présence à l'état endémique en milieu rural.

103. Différents symptômes du typhus : après incubation d'une douzaine de jours une forte fièvre se déclare, des rougeurs apparaissent sur le corps (exanthème) avec un visage congestionné, langue noire et sèche puis torpeur (typhos) accompagnée de délire.

104. Le groupe thyphus-typhoïdes proportionnellement est légèrement moins meurtrier que les affections pleuro-pulmonaires. (62 cas mortels pour 299 mentions). Typhus et typhoïde apparaissent rarement dans leurs accès endémiques.

4. Facteurs de la morbidité : l'hygiène et l'alimentation.

Tous les rapports envoyés par les médecins et les chirurgiens correspondants de la Société Royale de Médecine, soulignent à l'envi le caractère sélectif de la morbidité et de la mortalité et incriminent les conditions de vie déplorables et la sous-alimentation.

a) L'hygiène.

Les eaux servant aux usages quotidiens grouillent de germes, « les habitations basses, humides et mal aérées, les fumiers pourris près du logis des habitants, les bestiaux renfermés sous le même toit »¹⁰⁵, exposent les populations à des contagions rapides et massives. Les cours des fermes peuplées de chevaux, vaches, cochons, moutons, pigeons, remplies de fumiers qui fermentent avec l'eau et la paille, altèrent la santé des hommes et des animaux. La situation dans les campagnes autour d'Etampes est pratiquement la même partout quelque soit l'activité à laquelle se livrent les habitants.

Ainsi dans les villages de Pussay, Gommerville, Intreville, Baudreville, Oysonville et tous ceux de cet arrondissement de la Beauce où l'on fait commerce de bas de laine, les habitants sont prédisposés à certaines affections comme le souligne Boncerf : « Il est probable qu'une partie des laines qu'ils achètent pour fabriquer [des bas], proviennent de moutons atteints d'épizootie, inconvénient qui peut contribuer à altérer leur santé ; de plus les ateliers trop petits où les ouvriers foulent, apprêtent et teignent les bas ne contribuent pas moins au dérangement de leur santé. La principale raison selon moi qui y produit la base d'un air malfaisant est parce qu'on n'éloigne pas les eaux de savon qui ont servi à préparer les bas et les laines qui sont encore imprégnés de suin et de savon noir ou huile rance ; les eaux séjournent dans les rues des villages ou dans les cours de ces manufactures, s'y corrompent et vicient l'air, qui à son tour trouble les digestions. Ce désordre est nécessairement suivi de différentes maladies. Les ouvriers sont presque continuellement exposés à la fumée de vapeurs tièdes, soit des eaux de savon, soit des teintures ; d'où il résulte que quelques-uns sont atteints de bouffissures ou d'hydropisie... »¹⁰⁶.

105. *Arch. Soc. Roy. Méd.*, 131, dossier 20.

106. Hydropisie : maladie causée par un amas d'eau qui se fait dans quelque partie (Dictionnaire de TRÉVOUX).

Tous les autres villages de la Beauce chartraine (jusqu'à Auneau et Ablis « sont à peu près dans les mêmes circonstances »¹⁰⁷. Si l'on excepte dans chaque paroisse une petite minorité de notables et de riches laboureurs, la majeure partie de la population vit dans des conditions trop souvent déplorable.

La présence de cimetières près des habitations contribue à accroître la morbidité générale. Médecins et chirurgiens sont unanimes pour demander le transport des cimetières hors des villes. En 1778 le Dr Boncerf envoyé à Champmotteux où s'est déclarée une épidémie de fièvre synoque fait les remarques suivantes : « le point qui m'a paru le plus important et peut être la principale cause de la mortalité, est parce que le cimetière est adossé à l'église au midy, de 4 à 5 pieds plus élevé que son sol, position qui fait que les eaux pluviales s'écoulent dans l'église qui est petite, étroite et nullement aérée. Les fosses par un abus commun étant peu profondes, les eaux entraînent les exhalaisons et miasmes cadavéreuses (...) qui ne peuvent qu'être meurtrières pour ceux qui fréquentent cette église. Ce qui confirme les réflexions est que les femmes se trouvent souvent mal et tombent en syncopes dans ce temple. J'ai engagé, en 1764, les habitants d'Angerville à supprimer dans une épidémie grave un cimetière qui entourait l'église paroissiale. Il n'était point aéré mais entouré de maisons, position qui concentrerait et communiquait la corruption dans ce temple par toutes les avenues, inconvénient qui rendait les maladies fréquentes dans le bourg. Depuis ce changement l'air y est plus salubre et les maladies moins fréquentes¹⁰⁵ ».

L'absence d'hygiène corporelle est aussi dénoncée par le personnel médical chargé de traiter les maladies. Bien que cette préoccupation n'apparaisse que tardivement au XVIII^e siècle, certains médecins et chirurgiens commencent à souligner les dangers d'un corps malpropre. A l'Hôtel-Dieu, les règlements intérieurs édictés en 1785 insistent sur la nécessité de tenir les malades le plus proprement possible : « les draps et les chemises seront changés autant de fois que le cas l'exigera. On ne donnera jamais du linge blanc aux malades qu'il n'ait été lessivé ». De même lorsque les hommes de l'Art sont appelés dans les campagnes, leur premier soin, après avoir calmé la

107. *Arch. Soc. roy. Méd.*, 175, dossier 1, pièce n° 2.

crainte de leurs patients, est d'imposer un minimum d'hygiène, de faire aérer les maisons, changer les lits et éloigner l'entourage. Nouveau langage qui contribue en partie à enrayer la propagation des maladies contagieuses.

Mais plus que l'absence d'hygiène corporelle, les carences de l'hygiène publique sont cause de la moindre résistance des plus pauvres. Là encore les témoignages sont éloquentes. A Etampes, les ordures et les immondices s'entassent dans les rues. La présence de certains métiers aggrave souvent les choses. Tanneurs et mégissiers laissent s'écouler à la rivière les eaux qui ont servi au nettoyage des peaux. « Il est fâcheux pour la salubrité des villes (écrit Boncerf) que les gens qui font ces métiers ne soient pas relégués au-dessous ¹⁰⁸. La police qui se fait avec exactitude dans ce pays (...) n'a aucune inspection sur ces métiers pour les empêcher de salir la rivière »¹⁰⁹. L'eau est constamment polluée, or c'est la boisson de la population. En dépit de l'optimisme du médecin de la ville d'Etampes qui prétend n'avoir « vû qu'une seule personne se trouver mal des eaux de ce pays »¹¹⁰, tout porte à croire qu'elles sont responsables de l'extrême fréquence des maladies digestives (coliques-diarrhées).

Il serait facile et fastidieux d'accumuler davantage d'observations à propos du manque d'hygiène privée et publique dans bien des paroisses rurales des environs d'Etampes. Toutes les recherches qui ont été entreprises depuis quelques années, notamment les travaux de J.P. Goubert ¹¹¹ sur la Bretagne et F. Lebrun ¹¹² sur l'Anjou concluent également dans ce sens.

Un second facteur, l'insuffisance de l'alimentation en quantité, qualité et diversité, contribuant à affaiblir l'organisme, favorise la naissance et la diffusion des maladies.

108. BONCERF veut sans doute dire à la sortie de la ville, en aval.

109. *Arch. Soc. roy. Méd.*, 177, dossier n° 1 (pièce n° 3).

110. « Les personnes qui sont près de la rivière boivent de cette eau ; ils ont attention de la puiser de grand matin ou dans le temps des repas des ouvriers » *Arch. Soc. roy. Méd.*, 177, dossier 1, (pièce n° 2).

111. GOUBERT (J.P.), *Malades et médecins de Bretagne (1770-1790)*, Rennes, 1974, 508 p.

112. LEBRUN (François) : *Les Hommes et la mort en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1971, 562 p.

b) *L'alimentation.*

Les mémoires adressés à la Société Royale de Médecine nous fournissent quelques indications sur la nourriture et le régime alimentaire des classes populaires. Ainsi en 1784, le chirurgien de l'Hôtel-Dieu envoyé dans une paroisse de l'élection d'Etampes (La Forêt-Sainte-Croix) pour traiter une épidémie de fièvre rouge, fait les remarques suivantes : « La nourriture des habitants de ce lieu dont le plus grand nombre est robuste et laborieux, consiste en pain fait avec du méteil ; les gens aisés qui sont en petit nombre y joignent de la chair de vache et de porc sallé. Les pauvres ajoutent de l'orge dans leur pain et ne vivent en outre que de légumes farineux et de fromages »¹¹³. Mêmes observations à Dourdan¹¹⁴, et à Malesherbes : « Le peuple dans ce canton (écrit Boncerf) se nourrit de pain de méteil, froment, seigle et orge, de fromages et de haricots, pois, lentilles et de plantes fourragères... ». Pour les populations pauvres, l'essentiel des calories est donc procuré par les céréales (méteil, seigle, orge et froment) sous forme de pain¹¹⁵. Les conséquences d'une telle situation sont très nettes : cette alimentation à base de glucides entraîne un déséquilibre calorique, un déficit en protéines animales et en lipides, mais surtout de graves déficiences au niveau des vitamines C. De telles carences vitaminiques provoquent en plus d'un mauvais état de santé général, une moindre résistance au froid et aux agents infectieux. Certes ce schéma général se prête à certaines nuances. A Etampes selon Boncerf, « manouvriers et journaliers ne sont pas malheureux ; ils y trouvent nombre de ressources, des légumes, différents fromages, des fruits ; [cette catégorie sociale] se nourrit aussi de viande de boucherie et de porc, mais avec plus d'économie, boit du vin du pays qui est léger mais peu liquoreux. Ceux de la classe du peuple qui sont ménagers font de bon pain de méteil, de bled de froment inférieur mélangé avec le seigle ou l'orge : généralement parlant les ouvriers de toutes

113. *Arch. Soc. Roy. Méd.*, 131, dossier n° 2.

114. « Les gens de la campagne ne vivent que de pain et de légume ». *Arch. Soc. Roy. Méd.*, 179, dossier n° 10.

115. Les aliments de base sont parfois de mauvaise qualité : « les blés humides, dénaturés, les viandes attaquées d'épizootie qui venant des provinces du midy ne pouvant aller jusqu'à Paris, faisaient la nourriture des habitants d'Angerville (*Arch. Soc. Roy. Méd.*, 175, dossier n° 2).

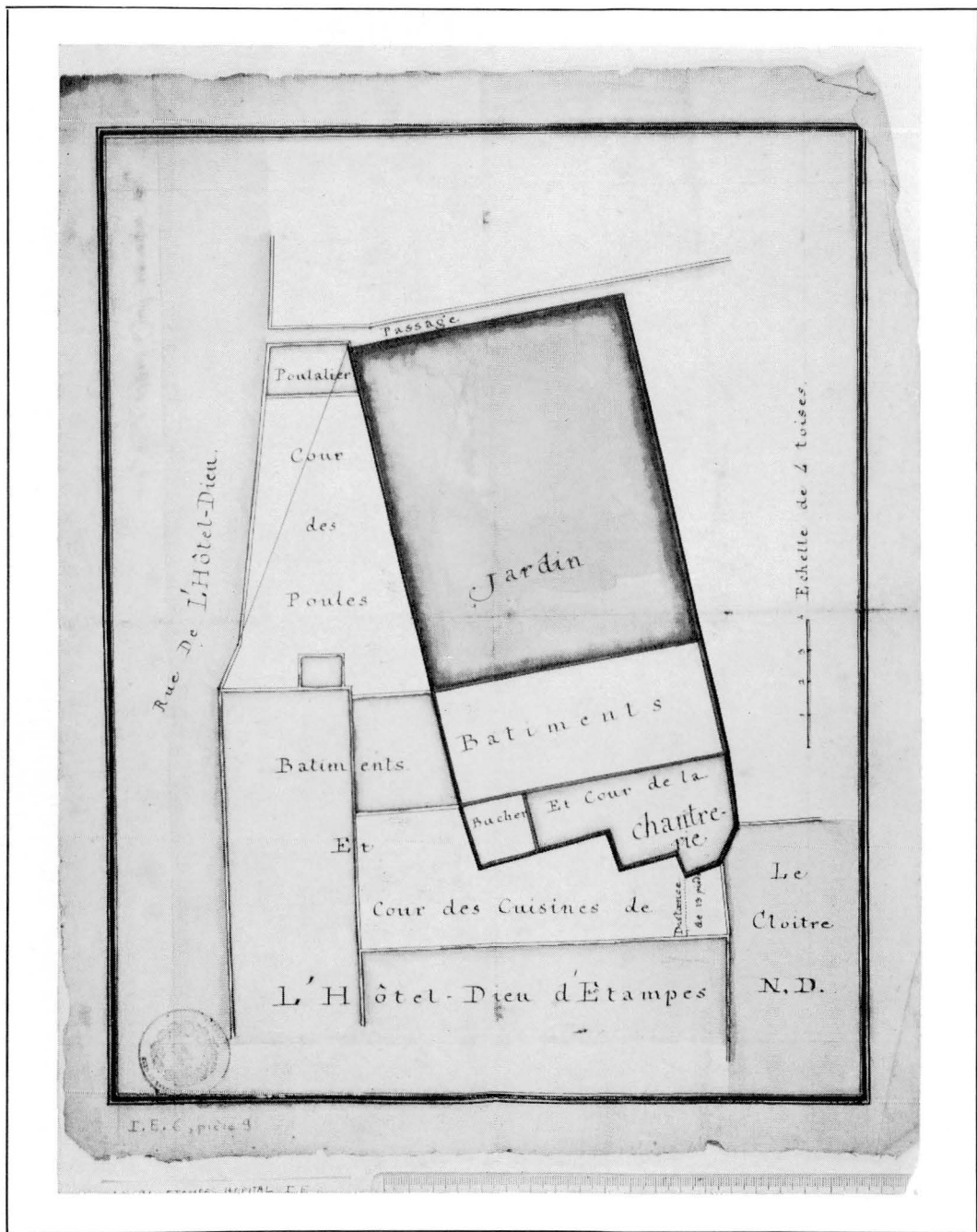
espèces y gagnent de bonnes journées¹¹⁶. Il n'en reste pas moins vrai que partout le pain constitue pour les classes populaires urbaines et rurales l'essentiel de l'alimentation à côté des légumes, des fruits, la viande n'intervenant que très rarement dans le menu quotidien.

Au-delà de ces indications très générales, on dispose de renseignements précis en ce qui concerne l'alimentation des « pauvres malades » à l'hôpital d'Etampes, pour qui une nourriture abondante est l'une des principales médications. Les règlements édictés en 1785 par les administrateurs de l'établissement prévoient que chaque pauvre recevra pour sa journée « une livre et demie de pain blanc, douze onces de viande cuite sans os, une bouteille de vin coupée avec moitié eau¹¹⁷. Les trois-quarts de portion comprennent dix-huit onces¹¹⁸ de pain blanc, huit onces de viande cuite sans os, une bouteille de vin coupée avec moitié eau ; la demi portion : douze onces de pain blanc, six onces de viande, une demi-bouteille de vin coupée avec moitié eau ». Peuvent s'y ajouter des aliments destinés à varier les menus : pruneaux, riz, œufs. La soupe (pain et bouillon) est réservée au repas du réveil. A l'Hôtel-Dieu, l'alimentation du malade à défaut d'être équilibrée (carences en lipides et en vitamines C et D), évite les troubles nutritionnels graves. Elle est, en conclusion, le témoin de la fonction de refuge de l'hôpital.

116. BONCERF montre bien l'inégalité qui existe entre une minorité de privilégiés et les plus défavorisés. « Ceux qui sont riches vivent agréablement... Ceux de la seconde classe (bourgeois, marchands) mangent de bon pain, de la viande de boucherie, souvent de la volaille, des fruits, des légumes, des plantes potagères et boivent à leur repas du bon vin d'Orléans ». (*Arch. Soc. Roy. Méd.*, 177, dossier n° 1, pièce n° 3).

117. La ration de chacun (portion, trois-quarts de portion, demi-portion) est établie chaque jour par le médecin et surveillée par un officier de santé. La portion complète est généralement donnée aux personnes qui ne restent pas plus de trois jours dans la maison, hors cas particuliers (*Arch. dép. Essonne, fonds H.D.E.*, E 5).

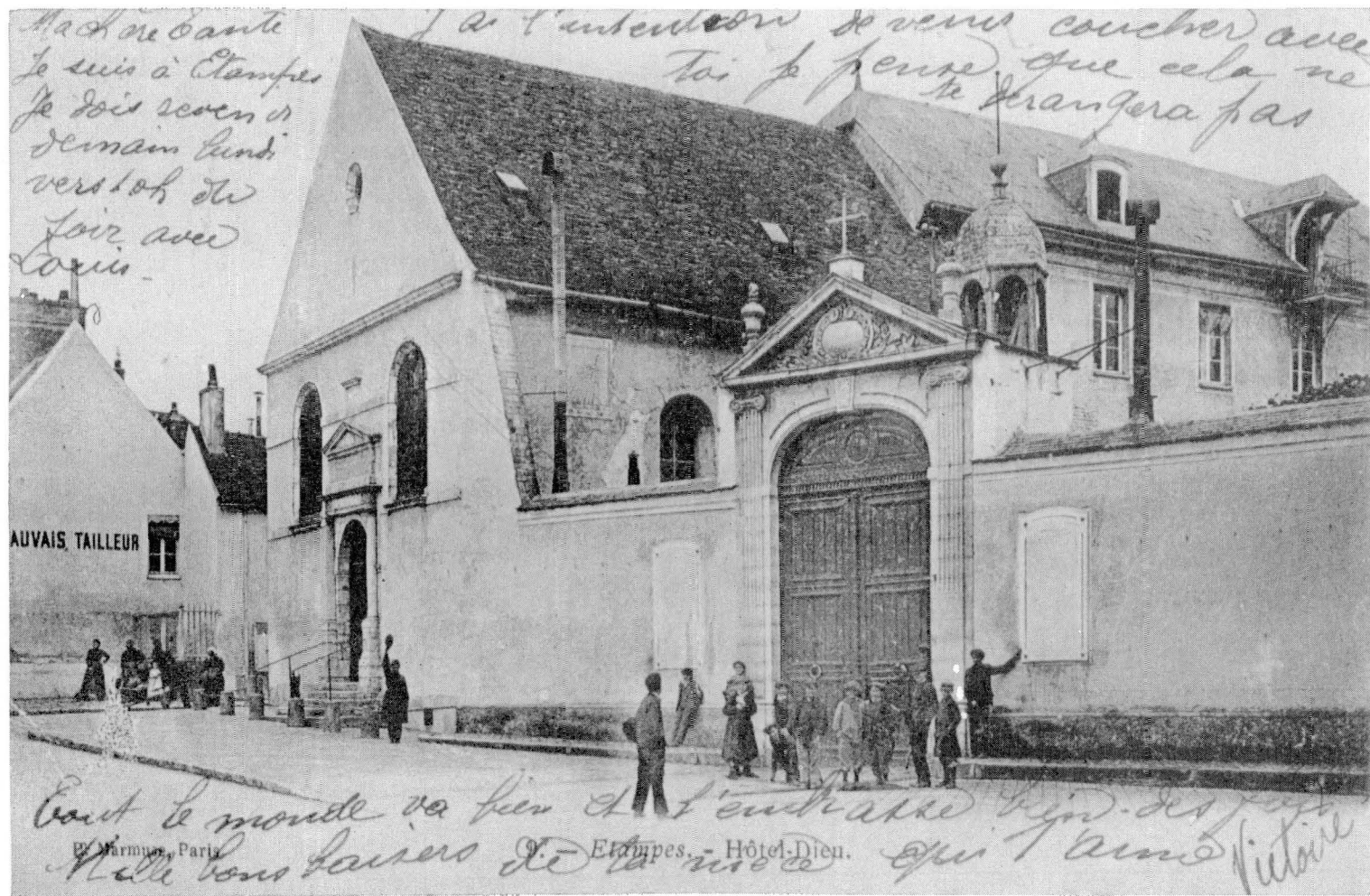
118. Une once = environ 30 grammes.



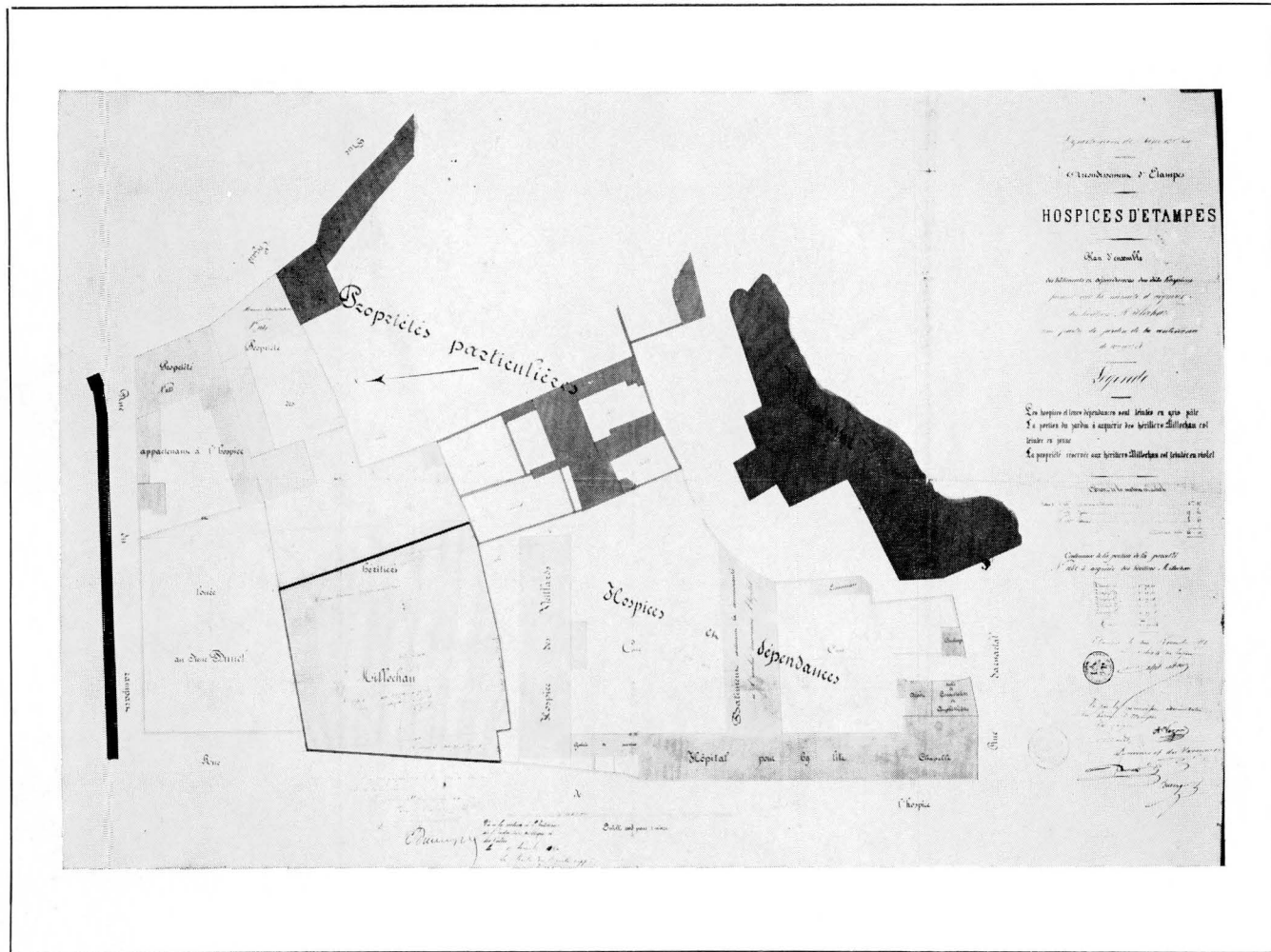
Hôtel-Dieu d'Étampes : plan masse vers 1791.
Cl. Inv. Gén., 84.91.211 P



Hôtel-Dieu d'Etampes : portail-élévation, 1705.
Cl Inv. Gén., 84.91.209 P.



Hôtel-Dieu d'Etampes : façade de la rue Darnetal, carte postale vers 1900.
Collection et cliché Arch. dép. Essonne, 87.198.

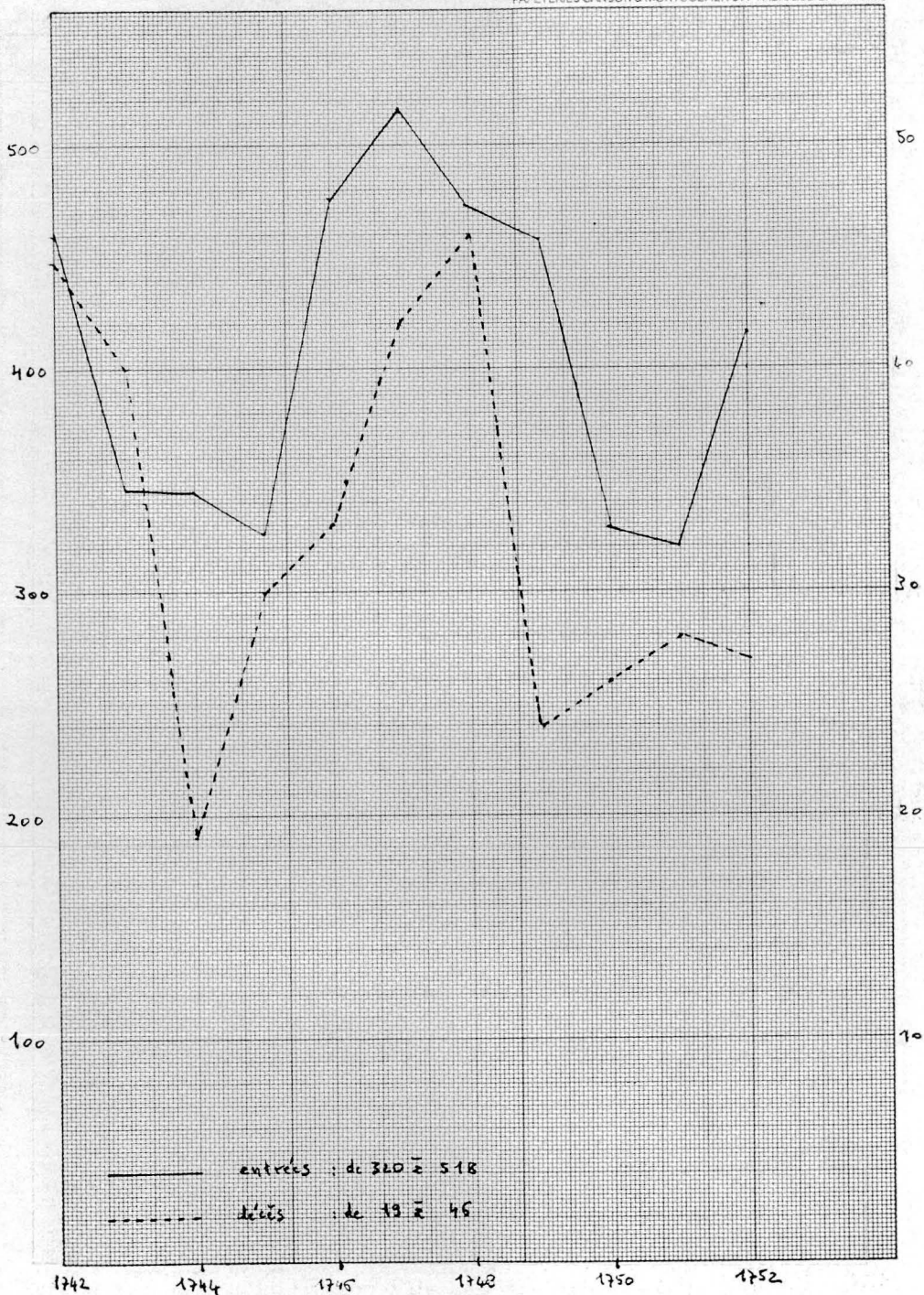


Hôtel-Dieu d'Etampes : plan d'ensemble par A. Adam, 1859.
 Cl. Inv. Gén., 84.91.208 P.

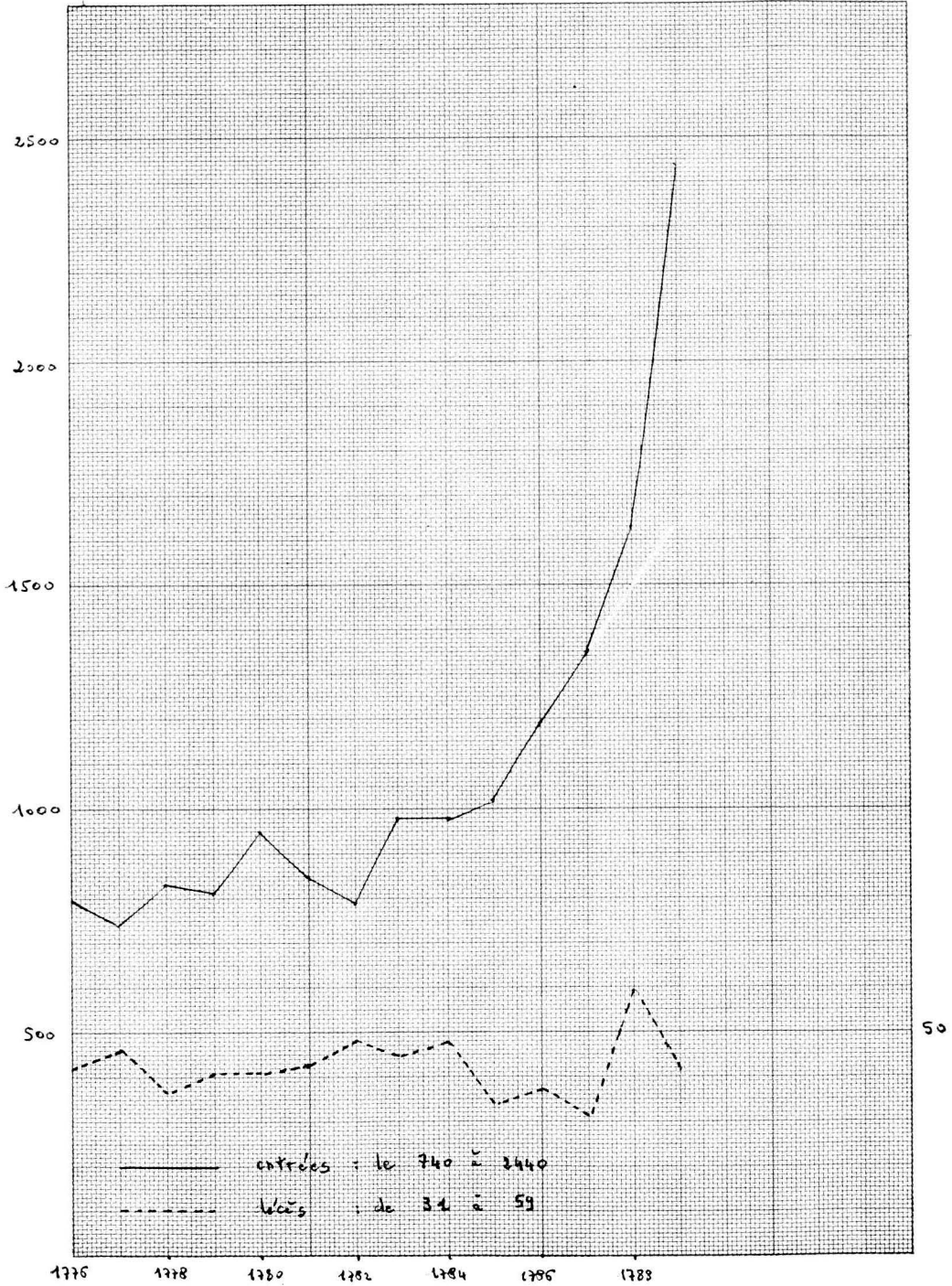


Hôtel-Dieu d'Etampes : porte de la communauté.
Cl. pré-inventaire 1976.

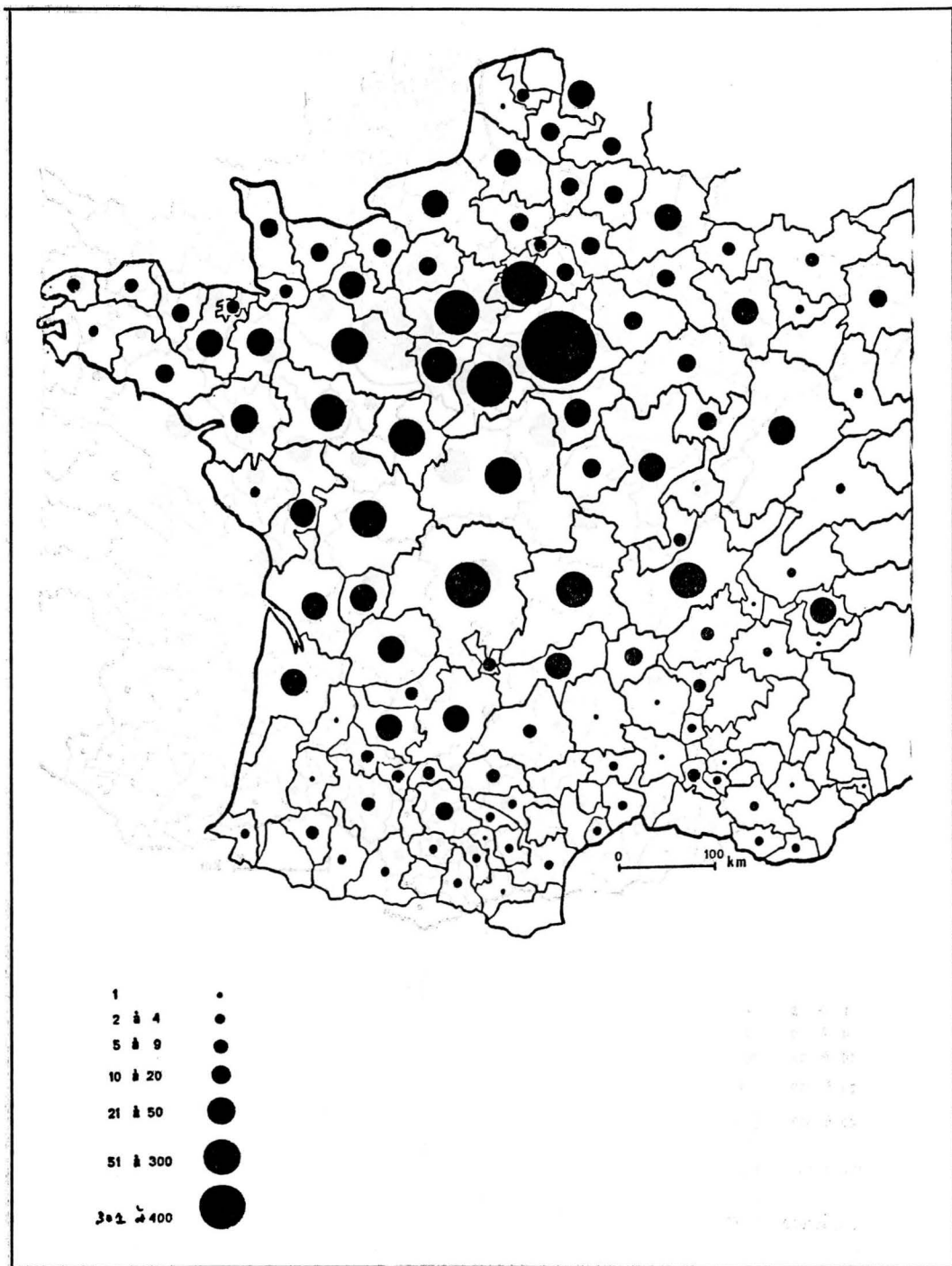
PAPETERIES CANSON & MONTGOLFIER S.A. FABRIQUE EN FRANCE



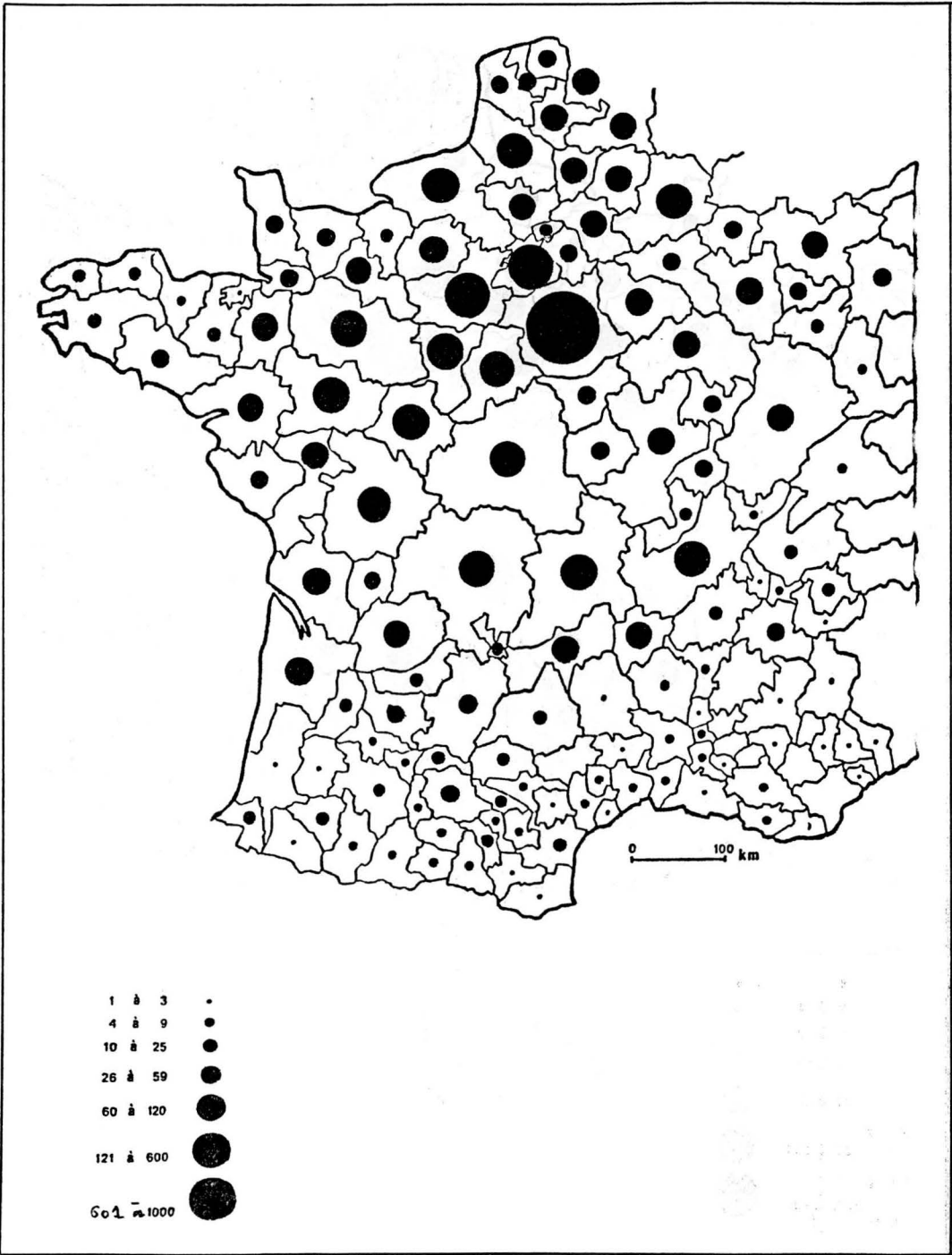
Courbes des entrées et des décès de 1742 à 1752.



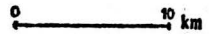
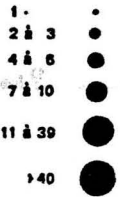
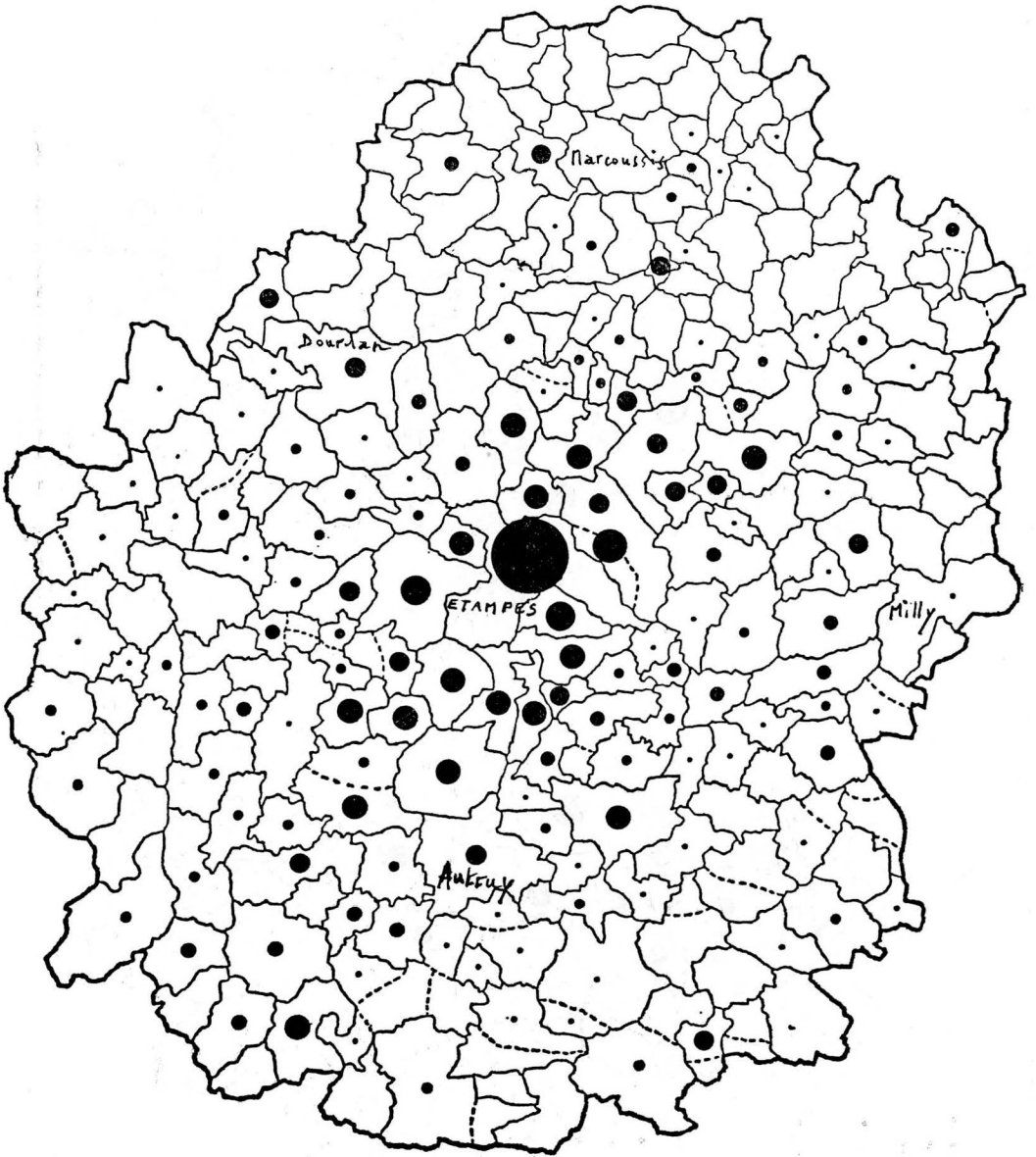
Courbes des entrées et des décès de 1776 à 1789.



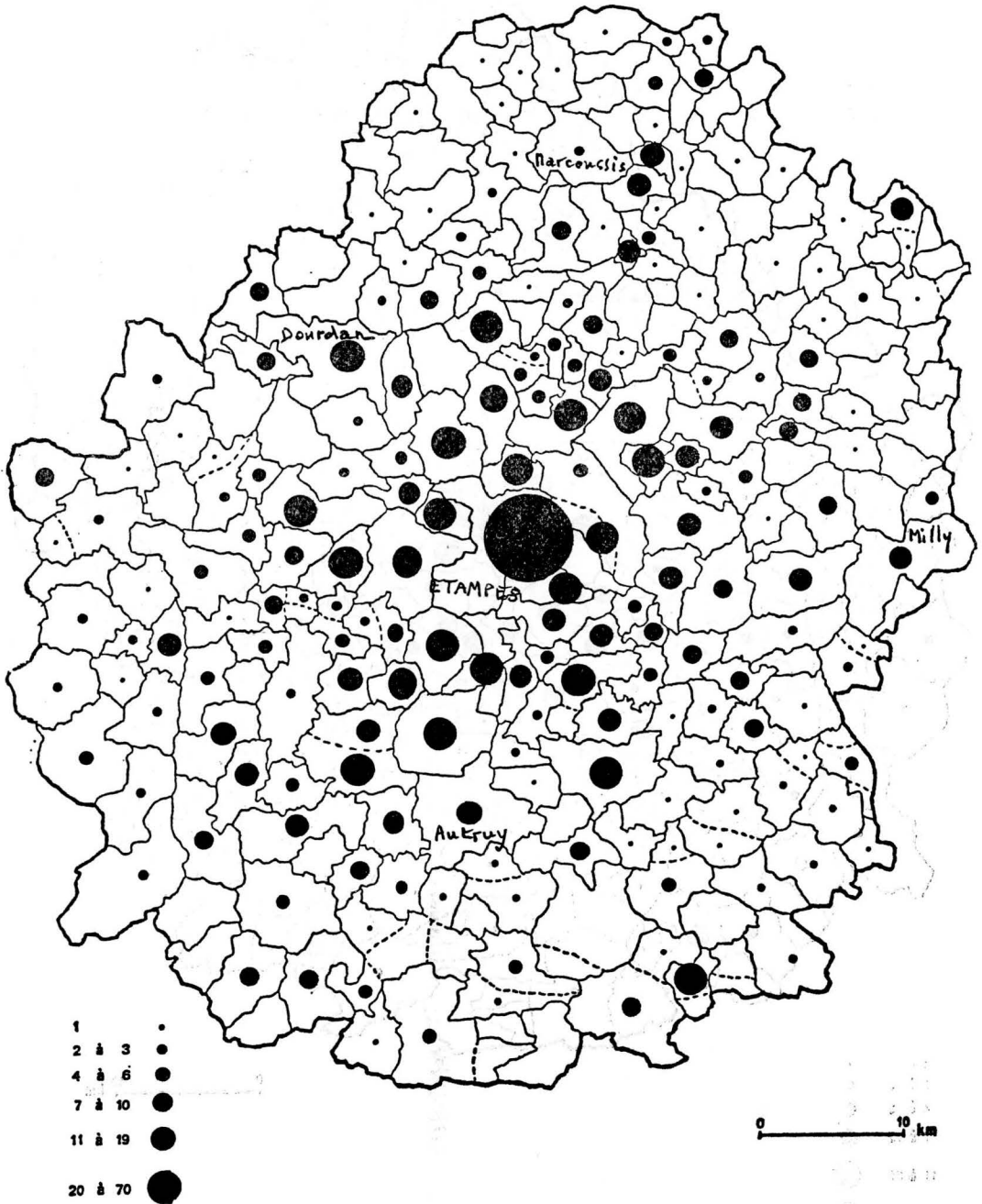
Origine géographique des malades, 1742-1752.



Origine géographique des malades, 1776-1789.



Origine géographique de la population indigène, 1742-1752.



Origine géographique de la population indigène, 1776-1789.

TABLE DES MATIÈRES

I. — INTRODUCTION	89
II. — HISTORIQUE	91
III. — DESCRIPTION SOMMAIRE	95
IV. — L'ADMINISTRATION	96
1. Le bureau d'administration	96
2. Le receveur comptable	100
3. Le chapelain	103
4. Les religieuses	105
V. — LA POPULATION HOSPITALIÈRE	109
1. Présentation des sources	109
2. Entrées des malades	110
a) Répartition entre hommes et femmes	110
b) Entrées annuelles	111
c) Répartition mensuelle	112
3. Les décès	112
4. L'origine géographique	114
5. Etude sociale	117
6. L'âge des malades	122
7. La durée d'hospitalisation	123
8. Les « récidivistes »	125
VI. — LES MALADIES EN MILIEU HOSPITALIER	127
1. Sources :	
a) Les sources	127
b) Interprétation	128
c) Essai de classification	130
2. Répartition saisonnière :	
a) Les affections des voies respiratoires	131
b) Le paludisme	132
c) Groupe « typhus-typhoïde »	133
d) Les fièvres éruptives	133
e) Troubles digestifs	134

3. Répartition annuelle :	
a) Les affections des voies respiratoires	135
b) Le paludisme	136
c) « Typhus-typhoïde »	137
4. Facteurs de morbidité :	
a) L'hygiène	139
b) L'alimentation	142

TABLE DES PLANCHES

Planche	I. — Plan masse de l'Hôtel-Dieu, vers 1791.
Planche	II. — Portail, élévation, vers 1705.
Planche	III. — Vantaux du portail, vers 1705.
Planche	IV. — Façade sur la rue Darnétal, vers 1900.
Planche	V. — Plan d'ensemble par A. Adam, 1859.
Planche	VI. — Porte d'entrée du bâtiment sud, 1976.
Planche	VII. — Courbe des entrées et des décès (1742-1752).
Planche	VIII. — Courbe des entrées et des décès (1776-1789).
Planche	IX. — Origine géographique des malades (1742-1752), carte.
Planche	X. — Origine géographique des malades (1776-1789), carte.
Planche	XI. — Origine géographique de la population indigène (1742-1752), carte.
Planche	XII. — Origine géographique de la population indigène (1776-1789), carte.

Imprimerie HUBERT & FILS, Chassiers, 07110 Largentière
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1988

**LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CORBEIL**

BULLETINS :

Année 1905 (2 ^e livraison)	Année 1973
Année 1909 (2 ^e livraison)	Année 1975
Année 1910 (2 ^e livraison)	Année 1976
Année 1911 (1 ^{re} livraison)	Année 1977
Année 1944	Année 1978
Année 1947 (1948)	Année 1979
Année 1948 (1951)	Année 1980
Année 1955 (1956)	Année 1981
Année 1964	Année 1982
Année 1966	Année 1983
Année 1968	Année 1984
Année 1969	Année 1985
Année 1970	Année 1986
Année 1972	

Prix : 40 F chaque livraison
50 F chaque bulletin annuel (depuis 1944)

MEMOIRES ET DOCUMENTS :

- XI. — Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIII^e siècle - Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines* (Prix : 70 F).
- XII. — J.-M. MORICEAU, *La population au sud de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles* et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan* (Prix : 35 F).
- XIII. — J. GAUCHET, *Un notable à Brunoy au début du XIX^e siècle, le général-ambassadeur Antoine Dupont-Chaumont, 1759-1838* (Prix : 35 F).
- XIV. — Joseph DELIVRE, *L'immigration dans le doyenné d'Etampes après la Guerre de Cent Ans,*
et Jean-Philippe CROCY, *L'Hôtel-Dieu d'Etampes de 1695 à 1789* (Prix : 70 F).

★

Nous disposons de bulletins de la Société d'études historiques et géographiques d'Athis-Mons et de la plaine de Longboyau :

N° 1, octobre 1947	(Prix : 5 F)
N° 2, janvier 1948	(Prix : 5 F)
N° 3, avril 1948	(Prix : 5 F)
N° 4, juillet 1948	(Prix : 5 F)
N° 5, décembre 1948	(Prix : 5 F)
N° 6, année 1949	(Prix : 30 F)
N° 7, année 1950	(Prix : 30 F)
Collection complète	(Prix : 80 F)

★

L'Essonne (coll. Richesses de France) (Prix : 90 F)

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M